

Pêches basques et sud-landaises

Ressources, flotte, économie, commercialisation

Nathalie Caill-Milly
Patrick Prouzet

Gestion durable
des ressources halieutiques



Pêches basques et sud-landaises

Ressources, flotte,
économie,
commercialisation

Nathalie Cail-Milly, Patrick Prouzet

Remerciements

Ils s'adressent aux armements et aux centres de gestion pour l'accueil qu'ils nous ont réservé et pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Il s'agit en particulier du centre de gestion du syndicat des marins, de la société luzienne de comptabilité, du centre de gestion d'Hendaye, de l'armement coopératif Gure Lana, du groupement des pêcheurs basques et de la société Pronaval.

Nous remercions M. Alde Grandpierre du CRTS de La Rochelle, M. Gilles Morandea de l'Ifremer d'Hendaye, M. Jean-Pierre Martinet de l'Inra de Saint-Pée-sur-Nivelle et M. Éric Cazaubon du laboratoire de Saint-Pée-sur-Nivelle pour leur connaissance précieuse du système statistique des pêches maritimes ainsi que de leur traitement.

Notre reconnaissance va également à M. Jean-Pierre Léauté de l'Ifremer de La Rochelle, M. Hervé Dupouy de l'Ifremer de Lorient, M. Jean-Pierre Boude et M. Pascal Le Floc'h de l'Ensa de Rennes, et à M. François-Xavier Cuende de l'IMA de Biarritz. Ils ont contribué, par leurs remarques et leurs commentaires, à l'amélioration de ce document.

Nous remercions enfin les structures portuaires telles que la criée de Saint-Jean-de-Luz, la criée d'Hendaye, la Cofradia de Pasajes pour l'accès aux données récentes sur les activités portuaires et la mutuelle d'assurance Samap pour sa disponibilité.

Les travaux présentés dans ce document ont été en partie financés par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

Introduction

L'amont de la filière pêche au Pays basque, des producteurs aux mareyeurs en passant par les organismes gestionnaires des outils de mise en marché, fait aujourd'hui difficilement face aux charges de fonctionnement, d'organisation des marchés et aux contraintes des prix de retraits.

Les causes de cette situation sont cernées dans les grandes lignes. Il s'agit de la diminution de l'abondance de certaines ressources telles que le merlu, de la variabilité de la disponibilité du poisson pour la petite pêche côtière (thons, anchois), de la baisse des prix moyens des espèces par dévaluation des monnaies, des difficultés d'organisation et du manque de prospection des marchés. Ces facteurs sont identifiés mais la définition de solutions aux problèmes posés ne peut être effectuée que par des analyses précises des caractéristiques et de l'activité des flottilles ainsi que par une étude fine de chaque maillon de la chaîne de commercialisation : production, mise en vente, mareyage, distribution.

Le présent document se propose de répondre à cette attente, à savoir la réalisation d'une synthèse sur l'état de la ressource, l'activité de la flottille en termes de comportements de pêche et de rentabilité économique, la présentation des premiers éléments de la commercialisation des produits de la mer dans le Sud-Ouest.

Bilan de la ressource

Cette partie présente les principaux éléments de biologie et les dernières estimations des stocks pour les principaux produits de la mer exploités par les navires du quartier maritime de Bayonne. Elle est complétée par l'examen des contraintes d'exploitation et constitue une mise à jour de travaux réalisés au laboratoire de l'Ifremer de Saint-Pée-sur-Nivelle en 1994 et 1997 (Caill & Prouzet, 1997 ; Caill, 1995).

Typologie de la flottille basque

Il s'agit d'une caractérisation de l'activité des navires du quartier par comportement de pêche à partir des données d'activités disponibles. Ces comportements sont définis par l'utilisation des engins de pêche et les éléments présentés sont les zones prospectées,

les calendriers d'activité, les degrés de polyvalence rencontrés. L'objectif est de définir les stratégies d'exploitation des principaux stocks. Les navires étudiés sont les unités opérant dans le golfe de Gascogne (et en mer d'Irlande) et celles travaillant sur l'estuaire de l'Adour ; ces deux segments de la flottille sont étudiés séparément.

Caractérisation des contraintes économiques de la filière

Essentiellement basée sur l'étude économique des armements, cette analyse a pour but de définir la situation économique pour les différents comportements de pêche identifiés dans la typologie. L'examen des comptes de résultat et des bilans d'exploitation met en évidence les contraintes réelles de gestion de l'activité de production et complète les impératifs de gestion de la ressource.

Commercialisation

Cette partie présente les premiers éléments de la commercialisation des produits de la mer dans le Sud-Ouest. Élaborée d'après les dernières informations collectées auprès des criées et des acteurs locaux, elle décrit l'activité des deux ports en termes de production, de navires ayant une activité régulière sur ces ports, d'apports débarqués en dehors des ports de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye.

Ce travail constitue un des maillons du programme Filière pêche dans le Sud-Ouest et au nord de l'Espagne. Il ne peut être déconnecté des analyses en cours, à savoir :

- la typologie des navires basques espagnols (en termes d'activité et de données comptables) et l'intégration de l'activité des navires appartenant aux sociétés mixtes pour lesquels les informations de captures sont incomplètes en 1995 ;
- la description des structures de commercialisation en Aquitaine et au nord de l'Espagne par un recensement des acteurs et par une description des flux par maillon ;
- les comportements et les stratégies développées par les acteurs de la filière face aux fluctuations du marché et de la ressource ;
- les contraintes structurelles relatives à la technologie, aux produits et aux marchés.

Sommaire

Introduction	3	Les chalutiers	22
		Les chalutiers classiques stricts	22
		Les chalutiers mixtes :	
		chalutiers classiques et pélagiques	25
Chapitre I : Bilan de l'état de la ressource		Les thoniers bolincheurs	27
Le merlu (<i>Merluccius merluccius</i>)	9	et les petits métiers	27
Éléments de biologie	9	Les thoniers bolincheurs stricts	27
Contraintes d'exploitation et perspectives		Les petits métiers stricts : les ligneurs	28
d'évolution de l'abondance des stocks	10	Les petits métiers stricts : les fileyeurs	30
Le maquereau (<i>Scomber scombrus</i>)	11	Les petits métiers polyvalents :	
Éléments de biologie	11	les ligneurs à deux engins principaux,	
Contraintes d'exploitation et perspectives		ligne et drague à algues	31
d'évolution de l'abondance des stocks	11	Les petits métiers polyvalents :	
Les baudroies (<i>Lophius piscatorius</i>		les bolincheurs dragueurs polyvalents	33
et <i>Lophius budegassa</i>)	12	Autres navires appartenant	
Éléments de biologie	12	aux petits métiers	34
Contraintes d'exploitation et perspectives		Activité des navires rattachés	
d'évolution de l'abondance des stocks	12	au port d'Hendaye	35
L'anchois du golfe de Gascogne		Identification des métiers	
(<i>Engraulis encrasicolus</i>)	13	pratiqués par les navires	35
Éléments de biologie	13	Les chalutiers	35
Contraintes d'exploitation et perspectives		Les chalutiers classiques stricts	35
d'évolution de l'abondance des stocks	14	Les chalutiers polyvalents : chaluts	
Le chinchard commun		pélagique, classique, voire ligne de traîne	37
(<i>Trachurus trachurus</i>)	14	Les thoniers bolincheurs stricts	
Éléments de biologie	14	et les fileyeurs	40
Contraintes d'exploitation et perspectives		Les thoniers bolincheurs stricts	40
d'évolution de l'abondance des stocks	15	Les fileyeurs stricts	41
Le germon (<i>Thunnus alalunga</i>)	15	Activité des navires rattachés	
Éléments de biologie	15	au port de Capbreton	43
Contraintes d'exploitation et perspectives		Identification des métiers	
d'évolution de l'abondance des stocks	16	pratiqués par les navires	43
Le thon rouge de l'Atlantique		Les fileyeurs	43
(<i>Thunnus thynnus</i>)	16	Les fileyeurs stricts	43
Éléments de biologie	16	Les fileyeurs ligneurs	45
Contraintes d'exploitation et perspectives		Les autres navires rattachés	
d'évolution de l'abondance des stocks	17	au port de Capbreton	47
L'algue rouge (<i>Gelidium sesquipedale</i>)	18	Activité des navires rattachés	
Éléments de biologie	18	au port de Bayonne	48
Contraintes d'exploitation et perspectives		Identification des métiers	
d'évolution de l'abondance des stocks	18	pratiqués par les navires	48
		Les fileyeurs	48
Chapitre II : Typologie de la flotte		Les autres navires rattachés	
basque et sud-landaise		au port de Bayonne	50
Premier segment :		Évolution des activités de pêche	
les navires opérant à l'ouest		par catégorie de navires et examen	
de la limite transversale de la mer	22	de leurs chiffres d'affaires 1995	51
Activité des navires rattachés		Méthodologie	51
au port de Saint-Jean-de-Luz	22	Qualité de l'information portée	
Identification des métiers pratiqués		sur les journaux de bord	51
par les navires	22		

Résultats : évolution des activités de pêche par catégorie de navires	51	Chapitre IV : Les premiers éléments de commercialisation des produits de la mer dans le Sud-Ouest et les évolutions des apports depuis 1995	
Chiffres d'affaires réalisés par les différentes catégories de navires en 1995	54		
Second segment : les navires opérant dans l'estuaire de l'Adour	55	Activités aux ports de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye	85
Identification des métiers pratiqués par les marins pêcheurs	56	Les produits commercialisés	85
Les pêcheurs au tamis quasiment strict	56	Au port de Saint-Jean-de-Luz	85
Les pêcheurs au filet maillant et au tamis (prédominance filet)	58	Au port d'Hendaye	86
Les pêcheurs polyvalents utilisant le filet maillant, le tamis et les nasses et/ou le cordeau	59	Les navires	86
Autres pêcheurs	60	Origine des navires vendant en criée	86
Conclusion	61	Les navires du quartier maritime de Bayonne	87
		Les acheteurs	87
Chapitre III : Étude économique de la flottille basque		Développement de l'activité sur le port de Pasajes	89
Informations comptables utilisées	65	Navires rattachés au port de Pasajes	89
Origine des données	65	Évolution des apports en criée	89
Échantillonnage	65	Place des navires français dans ces apports	89
Choix des données collectées	66	La vente et les acheteurs	90
Mesure de l'activité de la flottille basque	67	Conclusion	91
Les charges de fonctionnement	67	Références bibliographiques	92
Bilan 1995	67	Annexes	97
Évolution des charges de fonctionnement depuis 1990	69		
Mesure de la création de richesses	75		
Évolution du chiffre d'affaires	75		
Le taux de valeur ajoutée	76		
Mesure de la rentabilité des unités de pêche	78		
Rentabilité opérationnelle des unités de pêche par comportement	78		
Le potentiel d'autofinancement de l'entreprise de pêche	80		
Structure financière	81		
Taux d'endettement des entreprises	81		
Solvabilité à court terme	82		

Chapitre I

Bilan de l'état de la ressource

Dans cette partie sont présentés les principaux éléments de biologie, les contraintes d'exploitation et les perspectives d'évolution de l'abondance des stocks pour les principales espèces exploitées par la flottille du quartier maritime de Bayonne. Les espèces concernées sont : le merlu, le maquereau commun, les baudroies, l'anchois, le chinchard et le germon. Elles représentent 66,5 % des apports (hors algue rouge) en volume et 59,8 % en valeur¹ en 1997. Depuis 1995 s'ajoute une forte activité sur l'algue rouge. L'algue rouge représente près de 2 400 tonnes pour 4,5 millions de francs en 1996. Dans le même temps, les apports de thon rouge diminuent fortement puisqu'ils passent de 594 tonnes en 1995 à 497 tonnes en 1996 et 209 tonnes en 1997. Les sources d'informations utilisées proviennent de l'Ifremer et de travaux internationaux élaborés par le Conseil international d'exploration de la mer (Ciem) et par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Iccat). L'Ifremer a effectué une estimation de la biomasse d'algue rouge exploitable en 1999. Les éléments actuellement disponibles sont présentés ci-dessous.

Le merlu

(*Merluccius merluccius*)

Éléments de biologie

Il est usuel de considérer l'existence de deux stocks (Guichet, 1996) :

- le stock nord depuis le nord-ouest des côtes britanniques (divisions Ciem IVa, VI), le plateau celtique, l'ouest de l'Irlande, la mer Celtique et la Manche jusqu'au golfe de Gascogne (hors des eaux ibériques);
- le stock sud situé au large des côtes ibériques (divisions Ciem VIIIc et IXa).

Espèce démersale, le merlu vit le jour à proximité du fond et s'en éloigne la nuit.

Après une vie pélagique larvaire de quelques mois, les merluchons se rassemblent sur les nourriceries du large. Pour le stock nord, les plus importantes sont situées dans le golfe de Gascogne : grande vasière depuis Penmarc'h jusqu'au plateau de Rochebonne (-80 à -120 m), vasière de la Gironde et, plus

secondairement, vasière au large des Landes. Les juvéniles restent concentrés sur ces vasières jusqu'à l'âge de deux ans (Quéro & Wayne, 1997). Au cours de leur troisième année, ils amorcent une migration vers la côte qu'ils poursuivent l'année suivante. Les individus des groupes 3 et plus se dirigent vers le large et se dispersent sur tout le plateau continental (Guichet, 1996). Les merlus les plus âgés recherchent des profondeurs plus importantes et se déplacent vers le nord après le printemps. Les migrations vers le plateau se déroulent pendant l'été.

Dans le golfe de Gascogne, les migrations du merlu s'effectuent en fonction de l'âge et de la saison. Ces comportements déterminent fortement l'accessibilité du merlu aux différents engins de pêche².

En dehors du golfe, les voies de migration du merlu sont mal connues : les individus nés dans le golfe de Gascogne et âgés de plus de 7 ans se déplaceraient vers le nord jusqu'à l'ouest des îles Britanniques.

La maturité sexuelle est acquise entre la 6^e et la 7^e année pour la femelle et entre la 3^e et la 4^e année pour le mâle en Atlantique. La reproduction a lieu de février à mai dans le golfe et la ponte pourrait se dérouler selon deux types : une émission unique ou une émission fractionnée avec expulsion partielle à chaque ponte et nouvelle maturation des ovocytes résiduels (Alcazar *et al.*, 1983, cité par Guichet, 1996).

Le taux de croissance des mâles est plus faible que celui des femelles. À 20 ans, le mâle mesure 79 cm et pèse 3,5 kg, la femelle, 100 cm pour 7,5 kg.

La composition de son alimentation passe de petits crustacés (euphausiacés) pour le jeune merluchon à une prédominance de poissons à l'âge adulte (96 % en poids d'après Guichet, 1995). Les espèces rencontrées dans le bol alimentaire sont le merlan bleu, le chinchard, le tacaud, l'anchois, et le sprat ; quelques rares céphalopodes peuvent être notés. Il semblerait que la chasse se déroule presque exclusivement la nuit avec une prise de nourriture plus importante au printemps que pendant l'été et l'automne (observations effectuées sur les côtes espagnoles d'après Quéro & Wayne, 1997).

1. Valeurs déclarées en criée.

2. Pour plus d'informations, se reporter au document de Guichet (1996).

Contraintes d'exploitation et perspectives d'évolution de l'abondance des stocks

Pour le stock nord, les débarquements de merlu en 1994 sont estimés par le groupe de travail à 51 260 t³ pour l'ensemble des pays (Anonyme, 1996). Ceux de l'Espagne représentent 26 834 t et les français 14 907 t. Pour la même année, les rejets totaux sont estimés à 2 905 t.

Les pêcheries de merlu se définissent en fonction de la profondeur et de l'engin utilisé. D'après Guichet (1996), le merlu est essentiellement capturé dans le golfe de Gascogne par :

- des chalutiers. Du large vers la côte, il s'agit de chalutiers classiques espagnols, de chalutiers classiques et pélagiques français (travaillant seuls ou en paires), de chalutiers classiques travaillant aux sondes de 100 m. Les langoustiniers appartiennent à cette dernière catégorie et fréquentent principalement les vasières du large ;

- des ligneurs (palangriers espagnols et ligneurs basques français et espagnols). Alors que les premiers opèrent sur le bord et la pente du talus, sur de nombreux secteurs du plateau continental et même sur les vasières, les seconds travaillent dans le sud du golfe sur la pente du talus du « gouf » de Capbreton ;

- des fileyeurs français armés au filet mailant. Leur activité sur le merlu se déroule principalement au large, aux accores et sur le plateau continental. Depuis quelques années, un développement intense de cette pêcherie est réalisé en zone côtière. À cela s'ajoute un accroissement d'activité de fileyeurs dits « franco-espagnols » opérant au niveau des accores.

L'exploitation du merlu du stock nord par ces pêcheries s'effectue de manière séquentielle sur les différents groupes d'âge. Dans la zone VIIIa, b :

- les langoustiniers capturent principalement des individus des groupes 0 et 1 (71 % des captures) ;

- les chalutiers côtiers capturent ceux appartenant aux groupes 0-1 (41 % des captures) et 2 à 5 (57 % des captures) ;

- les autres chalutiers présentent sensiblement les mêmes proportions que la catégorie précédente (groupes 0-1 : 42 %, groupes 2 à 5 : 51 %) ;

- les ligneurs et les fileyeurs ciblent sur des individus plus âgés. Les groupes 2 à 5 représentent 52 % des apports et les groupes 6 et plus participent aux débarquements pour 48 % (Guichet, 1996).

Ces pêches séquentielles sont caractérisées par des mortalités par pêche en augmentation et par des captures excessives de juvéniles (entre 1978 et 1993, 83 % des captures concernent des immatures). Le groupe de travail du Ciem considérait que les données de 1994 n'étaient pas suffisamment fiables, le Comité consultatif pour l'aménagement des pêcheries (ACFM) recommandait en 1994 une réduction de la mortalité par pêche de 30 %.

Pour le merlu appartenant au stock sud (divisions VIIIc et IXa), les captures s'élèvent à 9 500 t en 1994, ce qui représente une baisse de 13 % par rapport à 1993 et qui constitue la plus petite valeur de captures sur la série historique disponible. L'essentiel des débarquements est assuré par des unités espagnoles (6 500 t en 1994), le reste est apporté par les navires portugais. La flottille espagnole travaillant ce stock est composée de fileyeurs (2 300 t en 1994), de palangriers (1 500 t) et de chalutiers (2 700 t). Ce niveau des apports représente une baisse de 7 % pour les navires espagnols et de 21 % pour les unités portugaises. Dans le premier cas, les navires les plus touchés sont les fileyeurs et les palangriers, dans le second, il s'agit des chalutiers et des navires de pêche artisanale.

En 1994, le TAC était de 11 500 t, il était de 8 500 t en 1995. En 1995, les recommandations du Comité consultatif pour l'aménagement des pêcheries (ACFM) consistent en une réduction de la mortalité par pêche la plus forte possible. Cependant, le merlu entrant en considération dans des pêcheries mixtes, toute gestion du stock aura des conséquences sur les autres espèces. L'ACFM recommande que ce dernier point soit évalué (Anonyme, 1996).

3. Le TAC agréé en 1994 s'élève à 60 000 t pour ce même stock.

Le maquereau

(*Scomber scombrus*)

Éléments de biologie

Poisson grégaire pélagique, le maquereau vit sur le plateau continental en grands bancs en pleine eau (jusqu'à 200-250 m de profondeur) et près de la surface. Les dernières observations scientifiques et expériences de marquage indiquent l'existence d'un seul stock de la côte espagnole jusqu'en mer d'Irlande⁴ (Anonyme, 1997). Les expériences de marquages montrent que les maquereaux provenant des différentes zones de ponte se mélangent dans la mer du Nord et dans la mer de Norvège pendant le second semestre (d'août à janvier).

La maturité sexuelle est acquise vers l'âge de 3 ans (29 cm). Deux jours après l'éclosion, le jeune se dirige vers la côte où il demeurera jusqu'à l'automne.

La croissance du maquereau est rapide la première année (elle est néanmoins fonction du moment de l'éclosion), puis elle décroît promptement. La longévité maximale serait supérieure à 20 ans.

Au printemps, le maquereau adulte se nourrit principalement de crustacés pélagiques (copépodes, euphausiacés, larves de crabes, amphipodes); pendant l'été et l'automne, il ingère des petits poissons pélagiques (sprats, harengs, sardines). Pendant l'hiver, le maquereau ne se nourrit pas (Quéro & Vayne, 1997).

Contraintes d'exploitation et perspectives d'évolution de l'abondance des stocks

Dans l'Atlantique nord, les captures de maquereaux diminuent depuis 1995 (- 8 % entre 1994 et 1995 d'après le Ciem : Anonyme, 1997; - 25 % entre 1996 et 1995 d'après le Ciem : Anonyme, 1998). Les principaux pays producteurs sont la Norvège, le Royaume-Uni, l'Irlande, les Pays-Bas et la Russie. Dans les zones Ciem VIIIa, b, d, e et VIIIc, les apports de maquereau s'élèvent respectivement à 6 200 et 23 700 t en 1995. Ils s'établissent à 3 100 et 28 300 t en 1996

(Anonyme, 1998). Les captures de la France dans la zone ouest (zones Ciem VI, VII et VIIIa, b, d, e) représentent 14 347 t en 1996 (et 10 178 t en 1995). Les captures de l'Espagne dans cette même zone ouest s'élèvent à 2 271 t en 1996 (4 509 t en 1995). L'essentiel des captures espagnoles de maquereau dans le golfe s'effectue dans le VIIIc.

En 1996, les apports de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye représentent 4 014 t. Ils sont en très forte augmentation puisque, pour cette même espèce, ils atteignaient 142 t en 1994 et 1 680 t en 1995 (d'après les fichiers CRTS).

Pour les trois provinces du nord de l'Espagne, l'essentiel de la production se partage entre l'Euskadi et la Cantabrie. En Euskadi⁵, les principaux ports sont Bermeo (5 400 t), Ondarroa (4 875 t), Fuentarrabia (1 500 t) et Guetaria (1 400 t). Pour la Cantabrie⁶, il s'agit de Santoña (6 620 t), Santander (2 800 t) et Laredo (1 565 t).

Pour 1995, la biomasse de géniteurs est estimée à 2,47 millions de tonnes pour la zone ouest et à 0,37 million de tonnes pour la zone sud (source : ACFM).

Les recommandations données par l'ACFM en 1996 visent à diminuer significativement la mortalité par pêche afin de restaurer la biomasse de géniteurs. Elles comportent la fixation d'un TAC de 4 000 t pour la zone sud (VIIIc et IXa) et d'un TAC de 144 000 t pour la zone nord (IIa, IIIa, IVa, Vb, VIIIa, b, d, VI et VII). En 1996, les TAC agréés s'élèvent à 354 615 t pour le stock ouest et à 30 000 t pour le stock sud (VIIIc, IX, X et Cefac division 34.1.1). En 1997, ils s'établissent respectivement pour ces deux stocks à 363 200 et 30 000 t. Notons que les TAC recommandés concernent l'ensemble des captures alors que les TAC agréés ne s'appliquent pas dans les eaux internationales. Les captures dans ces dernières sont principalement effectuées par les navires russes en mer de Norvège et s'établissent à plus de 51 000 t en 1996 (Anonyme, 1997).

L'ACFM accompagne ces recommandations de mesures additionnelles, parmi lesquelles des limitations de captures sur quelques

4. Alors que, jusqu'en 1994, il était considéré que le maquereau capturé en Atlantique nord-est appartenait à trois stocks (ouest, sud et nord).

5. Données 1996 (source : gouvernement autonome du Pays basque).

6. Données 1997 (source : gouvernement de Cantabrie).

zones à certaines périodes de l'année, la fixation d'une taille minimale de débarquement de 30 cm pour le IV et le IIIa et de 25 cm pour le VIIIc et le IXa.

Pour 1996 et 1997, et grâce à un échange de quota avec l'Espagne, les organisations de producteurs de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye bénéficient d'un quota de 1 680 t (réparti au prorata des captures effectives de 1995).

Les baudroies

(*Lophius piscatorius*
et *Lophius budegassa*)

Éléments de biologie

La baudroie commune (*Lophius piscatorius*) est distribuée dans l'Atlantique nord-est, de la mer de Barents et de l'Islande au golfe de Guinée, en Méditerranée et en mer Noire. Espèce benthique, elle vit sur le plateau continental et le talus entre la côte et 900 m à 1 000 m de profondeur (Quéro & Vayne, 1997). Les fonds qu'elle préfère sont constitués de sable et de vase dans lesquels elle peut vivre à demi enfouie, laissant apparaître sa gueule et son filament pêcheur qui lui sert à attirer sa proie.

Les migrations sont peu connues. Les observations faites dans le golfe de Gascogne indiquent que les jeunes se déplaceraient des accores vers le littoral. Les plus grands individus sont capturés soit sur le talus entre 600 et 900 m de profondeur, soit plus rarement dans les eaux côtières, voire même sur l'estran marin (Quéro & Vayne, 1997). La reproduction intervient à une taille de 60 à 70 cm, soit un âge de 6 à 7 ans (Dupouy, com. pers.). Chaque individu (cas également de la baudroie rousse) pond jusqu'à 3 000 000 d'œufs. Ils sont inclus dans un ruban muqueux appelé « voile pourpré » qui peut atteindre 9 à 10 m de long et mesurer 50 à 90 cm de large (Lozano Rey, 1928). Lorsque cette gaine se désagrège, l'œuf devient pélagique. L'alevin est également pélagique jusqu'à une métamorphose où il devient benthique (entre 5 et 8 cm).

La croissance de la baudroie commune est beaucoup plus rapide que celle de la bau-

droie rousse : 12 cm à 1 an, 24 à 2 ans, 33 à 3 ans, puis le taux se maintient à 10 cm par an. Cette espèce peut atteindre un poids de 45 kg et un âge de 20 ans environ (Dupouy *et al.*, 1986).

La baudroie se nourrit de poissons (merlan bleu, merlu...) et de mollusques (céphalopodes).

La baudroie rousse (*Lophius budegassa*) est distribuée dans l'Atlantique est, du sud de l'Angola au nord-ouest de l'Irlande et en Méditerranée. Elle vit sur le plateau continental et le talus entre 50 m et au moins 800 m de profondeur, ses concentrations maximales se situant au-delà de -75 m. (Quéro & Vayne, 1997). De même que la baudroie commune, elle affectionne les fonds sableux et vaseux.

Les migrations sont peu connues. Les observations faites dans le golfe de Gascogne indiquent que ces migrations seraient plus limitées que celles de la baudroie commune. Au printemps, les jeunes se trouveraient de -160 à -200 m et le reste de l'année, de -110 à -140 m (Guillou & Knjock, 1978). La reproduction intervient à une taille de 35 cm pour les mâles et 65 cm pour les femelles (Dupouy, com. pers.).

La croissance de la baudroie rousse est lente. Elle est de l'ordre de 7 à 8 cm pendant les trois premières années et s'établit ensuite à 5-6 cm par an jusqu'à l'âge de 10 ans (Dupouy *et al.*, 1986). Les plus grands individus rencontrés mesurent 95 cm et atteignent une vingtaine d'années.

La baudroie rousse est essentiellement piscivore (merlan bleu, merlu...).

Contraintes d'exploitation et perspectives d'évolution de l'abondance des stocks

En mer Celtique et dans le golfe de Gascogne, l'exploitation de la baudroie commune s'effectue quasi exclusivement au chalut de fond muni d'une chaîne et, de façon plus limitée, au filet maillant. Elle constitue une espèce cible pour de nombreux chalutiers benthiques (surtout du Guilvinec et de Concarneau) et une espèce accessoire pour les chalutiers langoustiniers et les chalutiers démersaux (Dupouy, com. pers.). Après des apports situés autour de 25 000 - 30 000 t au début des années quatre-vingt, les débarquements chutent et atteignent 12 804 t

en 1992. Depuis 1995, les apports annuels sont repassés au-dessus de 20 000 t, avec une légère baisse enregistrée en 1997. Depuis le milieu des années quatre-vingt, les débarquements français suivent une tendance similaire. Ils s'établissent à 12 391 t en 1996.

Au début des années quatre-vingt-dix, les recrutements ont été supérieurs à la moyenne, ce qui a permis un redressement très net de la production. Cependant, si l'exploitation actuelle se maintient, les recrutements récents (de niveaux inférieurs) devraient conduire à une diminution de la production (amorcée en 1997).

La mortalité par pêche n'est pas très élevée mais une très large part des captures concerne des individus immatures. Ces captures de juvéniles devraient être réduites par l'utilisation du chalut sélectif mis au point par l'Ifremer (Dupouy *et al.*, 1997).

En mer Celtique et dans le golfe de Gascogne, la baudroie rousse est presque exclusivement capturée par des chalutiers (le plus souvent en même temps que la baudroie commune). L'ensemble des classes d'âge est représenté dans les captures, et les tailles les plus couramment rencontrées sont 25 à 40 cm, ce qui correspond à des individus immatures pour l'essentiel. Depuis le début des années quatre-vingt, les débarquements totaux ont tendance à décroître (minimum de 5 814 t en 1994). Ils augmentent depuis pour s'établir autour de 8 000 t en 1996 et 1997. Parmi ces débarquements, les apports français oscillent autour de 4 000 t (4 352 t en 1996).

Malgré les difficultés rencontrées dans l'estimation des paramètres, il semble que les recrutements de 1993 et 1994 soient relativement élevés alors que ceux des années plus récentes sont de niveaux inférieurs. En supposant un maintien de l'exploitation actuelle, cela devrait conduire à une stabilisation, voire une diminution des productions et de la biomasse de géniteurs (Biseau & Dupouy, com. pers.).

De même que pour la baudroie commune, l'utilisation du chalut sélectif permettrait de diminuer les prises de juvéniles et, à terme, d'augmenter les captures et de renforcer la biomasse de géniteurs.

L'anchois du golfe de Gascogne (*Engraulis encrasicolus*)

Éléments de biologie

Poisson pélagique à vie courte (âge moyen de la population voisin de 2 ans), l'anchois présente une mortalité naturelle élevée et fortement variable d'une année sur l'autre. Il acquiert sa maturité sexuelle à l'âge de un an et la période de ponte s'échelonne principalement entre la mi-avril et la mi-mai. Les plus fortes concentrations d'œufs et de larves se localisent généralement devant l'embouchure de la Gironde, le long des côtes landaises et à proximité de l'embouchure de l'Adour (Motos *et al.*, 1996). D'après les observations des professionnels et des scientifiques lors des campagnes océanographiques, une partie des jeunes anchois migre depuis le centre du golfe vers le nord après la reproduction. Ils alimentent ainsi les pêcheries vendéennes et bretonnes pendant l'été et l'automne. Dans le même temps, les plus âgés se dirigent vers le sud puis l'est où ils sont essentiellement capturés par les flottilles de senneurs espagnols (Prouzet *et al.*, 1994).

Le recrutement des jeunes anchois est fortement influencé par les conditions environnementales et son niveau peut varier de un à cent selon les années. Entrant pour une grande part dans les captures, le recrutement du groupe d'âge 1 n'est facilement prévisible qu'au moment de la pleine saison de pêche, ce qui rend difficile la régulation de l'effort de pêche (Anonyme, 1993).

Le stock de géniteurs fluctue entre 15 000 et 100 000 t d'après les techniques d'estimation directe de la biomasse (méthodes basées sur l'estimation de la production journalière d'œufs et sur l'échosondage). Entre 1987 et 1994, les campagnes d'évaluation estiment la biomasse reproductrice entre 11 861 et 97 239 t. En mai 1995, la biomasse reproductrice d'anchois dans le golfe de Gascogne est estimée à 45 000 t +/- 11 250 t (Motos *et al.*, 1996). En 1997, cette biomasse est évaluée à 70 000 t (Uriarte, com. pers.).

Contraintes d'exploitation et perspectives d'évolution de l'abondance des stocks

Dans le golfe de Gascogne, deux engins sont utilisés pour la capture de l'anchois : le chalut pélagique⁷ et la bolinche (senne tournante coulissante). Depuis 1990, les apports oscillent autour de 35 000 t, sauf en 1991 où ils ont chuté à 19 000 t. En 1996, les captures s'élèvent à 35 000 t (30 000 t en 1995) et sont à l'actif de navires français et espagnols. Alors que les principaux débarquements français étaient assurés par les navires basques avant 1985, d'autres ports se sont intéressés à l'anchois depuis le début des années quatre-vingt-dix. En 1996, les principaux ports de débarquement sur la façade atlantique sont : La Turballe, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables-d'Olonne, Saint-Jean-de-Luz et Lorient⁸ pour la France, Ondarroa, Guetaria, Bermeo, Pasaia et Fuentarrabia pour le nord de l'Espagne⁹.

Les captures dans la zone Ciem VIII sont limitées par un TAC de 33 000 t. Il s'agit d'un TAC de précaution à partir duquel sont définis des quotas nationaux par une clé de répartition basée sur les antériorités d'activité. Au final et grâce à des échanges de quotas, la France disposait en 1998 de 12 300 t dans la zone VIII, auxquelles s'ajoutent 5 000 t rattachées à la zone IXa (ces dernières sont en pratique prélevées dans la zone VIIab pour des raisons de disponibilité de la ressource et de proximité par rapport aux ports de rattachement). L'activité des navires est par ailleurs encadrée par un accord franco-espagnol de juin 1992 qui interdit la pêche dans les conditions suivantes :

- entre le 1^{er} décembre et le 10 janvier pour tous les navires ;
 - entre le 20 mars et le 31 mai pour les navires pratiquant le chalutage pélagique.
- Pour l'Espagne et au terme des accords bilatéraux, le TAC s'élève à 20 700 t dans la zone Ciem VIII. L'accès des bolincheurs espagnols aux eaux territoriales sous juridiction française est par ailleurs réglementé par l'octroi de 160 licences entre le 1^{er} mars et le 30 juin.

Le groupe de travail du Ciem sur l'évaluation des stocks de maquereaux, chinchards, sardines et anchois propose une gestion alternative à ce contingentement des captures d'anchois. Basée sur la limitation des captures d'individus qui ne se sont pas reproduits, cette proposition comprend la fermeture de la pêche dans une zone à fortes concentrations d'anchois de groupe 1¹⁰. Cette interdiction pourrait être complétée par des mesures techniques et des licences de pêche dans le but de figer le niveau actuel de l'effort de pêche (Anonyme, 1996).

Ces mesures constituent des garde-fous afin d'éviter un effondrement du stock. Étant donné les très fortes fluctuations de ce stock de taille réduite, la meilleure solution serait une gestion basée sur l'évaluation par des méthodes d'estimation directes (acoustique et production journalière d'œufs) de la quantité de reproducteurs en mai et du recrutement en début d'année. Cette connaissance précise de l'état de la ressource par année permettrait aux gestionnaires d'ajuster l'exploitation à la capacité de production du stock.

Le chinchard commun

(*Trachurus trachurus*)

Éléments de biologie

Poisson grégaire pélagique, le chinchard commun est abondant depuis la côte jusqu'aux accores. Né sur le plateau continental, il passe ses deux premières années à la côte et ses deux suivantes sur les accores. Adulte, il migre vers la côte en été et retourne au large à l'automne (Quéro & Vayne, 1997).

Le chinchard est sexuellement mature au cours de sa troisième année pour le mâle (20-22 cm), entre 4 et 5 ans (26-30 cm) pour la femelle. Dans le golfe de Gascogne, la ponte se déroule de mars-avril (surtout) à août. Elle semble avoir lieu sur toute la surface du plateau continental. L'œuf ne peut se développer à une température inférieure à 10 °C.

7. Et plus rarement le chalut classique.

8. En 1995, les principaux ports de débarquements sont : La Turballe, Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Les Sables-d'Olonne.

9. Pour les provinces du Pays basque, de la Cantabrie et des Asturies.

10. La zone d'interdiction avancée est définie comme suit :
- depuis la longitude 1°35' W sur la côte espagnole jusqu'à la latitude 44°45' N ;
- puis à l'ouest jusqu'à la longitude 1°45' W et au nord jusqu'à la latitude 46°00' N ;
- à l'est jusqu'à la côte française.

La croissance, rapide la première année (+ 11 cm), diminue progressivement (+ 4 cm la troisième année). La longévité est estimée à une quinzaine d'années.

Les jeunes chinchards (10-25 cm) se nourrissent de copépodes, d'ostracodes, de mysidacés et de poissons (gobies et lançons). Les adultes ont un régime alimentaire à base de poissons (sprat, anchois, sardine), de céphalopodes et de crustacés.

Contraintes d'exploitation et perspectives d'évolution de l'abondance des stocks

Le groupe de travail considère que le chinchard de l'Atlantique nord-est se compose de trois stocks : le stock sud, le stock ouest et le stock de la mer du Nord. Cette distinction repose uniquement sur des considérations d'aménagement.

L'espèce est principalement capturée par des navires armés au chalut pélagique, au chalut de fond ou à la bolinche (senne tournante coulissante). Les captures dans la zone Ciem VIII s'élèvent à 35 500 t en 1994, 28 709 t en 1995 et 48 268 t en 1996 (Anonyme, 1997). Elles sont principalement réalisées par la flottille espagnole, avec 72 % en 1994 (et 99 % en 1995 d'après les données disponibles).

La biomasse de géniteurs de chinchard du stock ouest¹¹ est estimée à 1,1 million de tonnes en 1997 (Anonyme, 1998). La mortalité par pêche a fortement augmenté sur la période 1982-1986. Pour le stock sud, la biomasse de géniteurs de chinchard est estimée à 261 000 t en 1995.

L'estimation du stock ouest de chinchard met en évidence une très forte dépendance de ce stock vis-à-vis d'une seule cohorte (1982). Le taux de capture actuel ne semble pas pouvoir être soutenu et il est conseillé d'amener la mortalité par pêche à un niveau inférieur à la mortalité naturelle.

À l'échelle communautaire, le TAC annuel en vigueur en 1998 s'établit respectivement à 313 000 t pour le stock ouest et à 73 000 t pour le stock sud. Pour le stock ouest, ce TAC s'applique à une partie de la pêcherie, et le Ciem préconise d'étendre son application à l'ensemble des zones où ce stock ouest est exploité (c'est-à-dire dans les divisions IIa, IIIa (partie ouest), IVa, Vb, VIa, VIIa-c,e-k,

VIIIa,b,d,e). Pour le stock sud, le groupe de travail considère que le TAC en vigueur devrait uniquement s'appliquer aux captures de chinchard atlantique et non pas englober les autres espèces du genre *Trachurus*. Les avis du groupe de travail ne sont habituellement pas suivis pour cette espèce. Les TAC agréés ont augmenté sur la période 1987-1994 malgré une diminution rapide de la biomasse de reproducteurs sur la même période. Notons qu'il n'existe pas de clés de répartition pour cette espèce.

Le germon

(*Thunnus alalunga*)

Éléments de biologie

Le germon est un poisson grégaire, pélagique et océanique des mers chaudes et tempérées. En haute mer, les jeunes nagent en surface et les adultes évoluent entre 150 et 250 m de profondeur.

En Atlantique, deux populations se répartissent de part et d'autre de l'équateur¹².

Dans l'Atlantique nord, les individus immatures (âgés de 5 ans au plus) se situent dans les eaux de 14 à 24 °C entre 40° et 50° N; les poissons plus âgés évoluent dans des eaux de températures supérieures à 24 °C (Quéro & Vayne, 1997). Pour l'Atlantique nord-est, les concentrations se situent au niveau de l'isotherme 18 °C, surtout lorsqu'il existe un front thermique¹³ de 16 à 20 °C et une thermocline proche de la surface. Le germon effectue de grandes migrations : les immatures précitées migrent entre octobre et mars vers les Canaries jusqu'au 45° N-30° W (plus au centre de l'océan Atlantique). À la fin du printemps, le germon remonte vers le nord-est et se trouve en juillet-août au large du golfe de Gascogne. Une partie de ces individus pénètre dans le golfe (le reste se dirige vers les côtes de l'Irlande), elle repart vers le sud dès septembre-octobre.

12. Une troisième population est différenciée en Méditerranée.

13. Défini comme la zone où les isothermes de surface sont resserrées et où l'eau change de plusieurs degrés de température sur une courte distance (Quéro & Vayne, 1997).

11. Des divisions IIa, IVa, Vb, VIa, VIIa-c,e-k, VIIIa,b,d,e.

La maturité sexuelle, acquise la sixième année (poids voisin de 13 kg), conduit à une reproduction au large des Antilles pour le germon de l'Atlantique nord. La ponte aurait lieu dans la même zone au printemps et en été entre la surface et 300 m de profondeur.

Sa longévité est de treize ans et sa croissance est rapide pendant les cinq premières années. Il s'accroît de 29 cm la première année, 17 cm la deuxième et 10 cm la troisième.

Les proies les plus fréquemment observées dans les contenus stomacaux sont des crustacés, des poissons pélagiques de surface (ou de profondeur) tels que le balaou, des céphalopodes et des tuniciers.

Contraintes d'exploitation et perspectives d'évolution de l'abondance des stocks

Dans l'Atlantique nord, le germon est capturé à la ligne de traîne, à la canne, à la palangre et, depuis 1987, aux filets maillants dérivants et aux chaluts pélagiques. Les principaux pays concernés sont la France, l'Espagne, l'Irlande, la Grande-Bretagne, le Portugal, le Japon et Taïwan. Les captures en Atlantique nord s'établissent à 28 761 t en 1996. Cette année est marquée par une baisse importante des prises de surface, due à la réduction des prises des ligneurs dans le golfe de Gascogne et à une moindre activité pour les canneurs aux Açores (Anonyme, 1997).

En 1994, la flottille germonnière française compte environ 70 chalutiers pélagiques (travaillant en paires), 64 fileyeurs (Antoine *et al.*, 1995) et quelques ligneurs et canneurs¹⁴. En 1996, elle a capturé 4 485 t de germon. La période de pêche la plus importante se déroule de juin à octobre dans le golfe de Gascogne et dans les eaux avoisinantes. La flottille espagnole se compose de navires armés à la ligne de traîne et de canneurs. Ces deux catégories de navires fréquentent des eaux voisines de celles travaillées par les unités françaises avec, pour les canneurs, un éloignement supplémentaire vers les Açores. En 1996, les captures de germon des navires espagnols s'élèvent à

16 288 t avec, respectivement, 9 639 t pour les canneurs et 6 649 t pour les navires utilisant la pêche à la traîne ou autres engins de surface.

Il n'existe aucune réglementation Iccat en vigueur à l'heure actuelle. En matière de gestion, l'avis du Comité est que le stock nord semble proche de l'exploitation totale, voire pleinement exploité, et que la mortalité par pêche ne doit pas excéder le niveau actuel (Anonyme, 1997).

Depuis 1994, un règlement européen limite la longueur des filets maillants dérivants à 2,5 km pour les navires appartenant aux États membres. Le 8 juin 1998, le Conseil des ministres des Pêches a voté l'interdiction définitive de ces filets à partir de 2002.

Le thon rouge de l'Atlantique

(*Thunnus thynnus*)

Éléments de biologie

Poisson océanique pélagique, le thon rouge nage en petits bancs près de la surface dans les eaux tempérées et en profondeur jusqu'à 200-500 m dans les eaux chaudes. Il est présent le long des côtes landaises et basques de la mi-avril à la fin mai pour les individus immatures de un ou deux ans, de juin à septembre dans un premier temps pour les poissons de trois à quatre ans, puis pour les plus âgés (Quéro & Vayne, 1997). Certains peuvent même migrer en mer du Nord jusqu'en Norvège de juillet à octobre. Pendant l'hiver, une partie de ces thons se retrouve dans les eaux nord-ouest africaines (températures comprises entre 15 et 20 °C). Il existe également des migrations transatlantiques, les taux d'échange avancés sont compris entre quasiment zéro et 15 % (Hester, 1995).

La maturité sexuelle est acquise à trois ans, le thon pèse alors entre 15 et 18 kg. Pour le thon rouge de l'Atlantique est, la principale zone de ponte se situe en Méditerranée.

14. La canne est principalement pratiquée par les Espagnols.

Elle a lieu de la fin avril à la mi-juillet autour des îles Baléares et entre la Sardaigne, l'Italie et la Sicile. Une seconde zone se situe en Atlantique est, et la ponte se déroulerait de la fin mai à la mi-juillet dans le sud-ouest de la péninsule Ibérique (en Atlantique ouest, une importante zone de ponte est localisée dans le golfe du Mexique). L'éclosion a lieu deux jours après l'incubation, la larve mesure trois à quatre millimètres.

Adulte, le thon rouge se nourrit principalement de petits poissons pélagiques (anchois, chinchard, maquereau, sprat, hareng), de céphalopodes (encornet), voire de crabes nageurs le long de la côte espagnole. Sa croissance est très rapide : à un an, il pèse 3 à 5 kg, à 5 ans, 140 à 150 kg et, à 14 ans, 240 à 300 kg (données concernant les thons rouges en Méditerranée).

Contraintes d'exploitation et perspectives d'évolution de l'abondance des stocks

Dans le golfe de Gascogne, le thon rouge est exploité par des navires armés à la canne (français et surtout espagnols) et, depuis la fin des années quatre-vingt, par des unités armées au chalut pélagique ou au filet maillant dérivant¹⁵. La part des captures au chalut pélagique augmente tout particulièrement pour les ports de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye; de 1 % en 1988, elle s'établit à 47 % en 1995 (mais 19 % en 1996). La production française en Atlantique représente 490 t en 1985, 510 t en 1990 et atteint 1 100 t en 1993. Il s'agit principalement des apports des ports basques français; ces derniers s'élèvent à 487 t en 1996. Les prises espagnoles en Atlantique est atteignent 6 174 t en 1996 (source : Anonyme, 1997) et l'essentiel de ces apports provient des canneurs des ports d'Euskadi. En 1997, ces derniers ont débarqué 5 781 t (source : Azti, département ressources halieutiques); les principaux ports sont Fuentarrabia et Guetaria, avec respectivement 71 et 21 % des apports d'Euskadi en 1996 (source : Gouvernement autonome du Pays basque).

L'évaluation des stocks est assurée par les scientifiques de l'Iccat (Comité international pour la conservation des thonidés de l'Atlantique). La multiplicité des engins et des pays qui exploitent cette espèce rend difficile l'actualisation des données de débarquement. En 1996, les captures atlantiques et méditerranéennes s'élèvent à 40 490 t. Elles occupent le deuxième rang après le maximum historique de 43 249 t en 1994 (Anonyme, 1997). La production en Atlantique est au niveau de 11 317 t en 1996 et constitue un record historique sur les trente dernières années. Cette augmentation est principalement le fait des canneurs espagnols.

Depuis 1975, certaines recommandations de l'Iccat sont entrées en vigueur. Parmi ces réglementations, l'une interdit la capture et le débarquement de thon rouge de moins de 6,4 kg dans l'ensemble de l'Atlantique, avec une marge de tolérance de 15 % (en nombre) pour les prises accessoires. Le marché florissant des petits poissons et le développement des pêches de surface rendent difficile son application effective par les pêcheurs. En terme de gestion, le comité a fait part de sa préoccupation au sujet de la situation des ressources de thon rouge dans l'Atlantique est, en particulier pour les individus de poids inférieur à 6,4 kg. Il est expressément recommandé que des mesures soient prises pour empêcher les captures d'individus d'âge 0 (poids inférieur à 1,8 kg), sans aucune tolérance sur les prises accessoires. De plus, le Comité demande à ce que des efforts soient faits pour réduire le niveau actuel de la mortalité par pêche (Anonyme, 1995).

Depuis le 1^{er} juin 1995, une réglementation concernant la réduction de 25 % des prises d'ici la fin de 1998 (sur la base de niveaux de captures de 1993 et 1994) est entrée en vigueur. En 1998, elle se traduit pour la zone Atlantique est par l'attribution d'un quota de 400 t pour la France et d'un quota de 3 809 t pour l'Espagne.

15. En Méditerranée, son exploitation se fait principalement à la senne, à la palangre, à la madrague et au filet maillant dérivant (« thonaille »). En Atlantique est (hors golfe de Gascogne), la palangre est utilisée par des navires asiatiques.

L'algue rouge

(*Gelidium sesquipedale*)

Éléments de biologie

L'algue rouge a besoin, pour se développer, d'un hydrodynamisme élevé. Sur la portion cartographiée entre la baie d'Hendaye et Biarritz, la topographie du fond entraîne des variations importantes quant à la présence et à la densité du *Gelidium*. Contrairement à ce qui avait été avancé, il n'existe pas de peuplement homogène couvrant une grande superficie. Les zones les plus denses se trouvent généralement entre 1 et 5 m de profondeur et sont fortement agitées. À des profondeurs plus importantes, les peuplements colonisent principalement la partie supérieure des crêtes rocheuses (zones soumises aux plus fortes turbulences) caractéristiques des fonds de la région (Kaas & Barbaroux, 1998).

La densité des peuplements peut atteindre 6 kg/m² sur les sites les plus denses en août-septembre et tomber à 1,8-3 kg/m² en janvier-février (ce qui représente une perte de biomasse comprise entre 50 et 70 %).

En taille, les plants de *Gelidium sesquipedale* peuvent atteindre une cinquantaine de centimètres, mais les classes modales se situent généralement autour d'une trentaine de centimètres début septembre pour s'établir à moins d'une vingtaine de centimètres à la fin de l'hiver.

La reproduction de l'espèce est essentiellement assurée par le bouturage. Les petits fragments arrachés aux plants en place vont se nicher dans les anfractuosités des rochers. Ils développent alors des rhizines qui leur permettent de s'accrocher et de former de nouveaux plants.

Contraintes d'exploitation et perspectives d'évolution de l'abondance des stocks

Les champs d'algue rouge s'étendant entre la Bidassoa et l'Adour sont exploités par ramassage des plants arrachés par les vagues et la houle lors des tempêtes et qui viennent s'échouer sur les plages. Depuis 1995, les navires de pêche participent également à

cette activité en exploitant les algues dérivantes dans la baie de Saint-Jean-de-Luz et à proximité des plages de la côte. La récolte annuelle de cette algue est estimée entre 2 000 et 2 500 t. Elle fournit par extraction un phycolloïde de grande qualité, l'agar-agar, qui trouve des applications dans nombre de branches industrielles, essentiellement dans les domaines alimentaire, pharmaceutique et analytique. En France, une seule société produit de l'agar-agar. Basée à Hendaye, cette entreprise (Sobigel) est une filiale d'un groupe espagnol (Hispanagar). L'introduction récente d'un nouveau système d'exploitation basé sur la coupe des algues sur pieds effectuée par des plongeurs pose un problème nouveau car il devient nécessaire d'estimer les capacités de production du milieu et de prendre en compte la conservation de la ressource. L'Ifremer travaille actuellement sur l'estimation de la biomasse exploitable de cette algue sur la côte basque. Les premiers éléments indiquent que, avec l'outil utilisé, environ 60 à 65 % de la biomasse présente est prélevée. Une récupération en terme de densité est obtenue au bout de six mois (Kaas & Barbaroux, 1998). En 1996, la coupe de l'algue a été stoppée au mois d'août. Aussi, les tonnages réalisés pour cette même année par les plongeurs n'ont donc pas apporté de modifications sensibles au milieu pour ce qui concerne la régénération des peuplements d'algues rouges du genre *Gelidium*. Au terme de cette année d'observation, on peut penser que l'utilisation plus ou moins rude de l'outil de coupe, peut entraîner des dégradations importantes au substrat. L'optique d'une exploitation plus intense et la recherche de rendements plus élevés risquent d'accroître les dégradations et donc de remettre en cause la pérennité des peuplements (Kaas & Barbaroux, 1998).

Chapitre II

Typologie de la flottille basque et sud-landaise

La flottille du quartier maritime de Bayonne évolue avec la disponibilité de la ressource, le développement des techniques de pêche, la prospection de nouvelles zones et l'évolution des marchés porteurs. Devant ces changements rapides, il apparaît nécessaire de mettre à jour et de compléter les analyses effectuées pour l'année 1993 (Caill, 1995). L'objectif de l'analyse typologique pour 1995 est de décrire le comportement actuel des unités de pêche en termes d'engins pratiqués, d'espèces cibles, de saisons de pêche et de zones exploitées. Ces éléments permettront, pour les flottilles maritimes et estuariennes (unités appartenant ou dirigées par un marin pêcheur professionnel), de mettre en évidence le degré de polyvalence des activités pratiquées, les zones de pêche, les calendriers de pêche et les stratégies d'exploitation des principaux stocks. Pour les navires opérant en mer (à l'ouest de la limite transversale de la mer), le matériel utilisé est identique à celui de l'analyse précédente. Il s'agit des fichiers archives des CRTS (centres régionaux de traitement des statistiques des pêches maritimes) pour les ports de Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Capbreton, Bayonne et Pasajes (navires français) et collectés¹⁶ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1995. La méthode de traitement des données diffère largement de celle employée pour l'année 1993. L'extraction des données par un programme écrit en Gwbasic, la préparation manuelle des données et leur traitement par l'analyse factorielle des correspondances multiples sous Stat-ITCF sont remplacés par l'utilisation de deux logiciels : le diagramme en étoiles sous Statgraphics afin de déterminer les comportements analogues en terme d'engins et le logiciel Statpêche¹⁷. Ce dernier permet, en identifiant les groupes de navires utilisant les mêmes engins, de suivre leur activité grâce à différentes clés de tri telles que l'espèce, la zone, la période, le port. Cette analyse est complétée par l'examen des chiffres d'affaires par comportement et par espèce en 1995¹⁸.

Pour les navires opérant dans l'estuaire de l'Adour (en zone maritime et en zone mixte), les données sont constituées par les informations contenues dans les carnets de pêche de 1995 du Cipe¹⁹. Ces dernières, saisies et validées au laboratoire, sont archivées puis traitées sous le logiciel de gestion de base de données Paradox²⁰. L'analyse s'appuiera également sur le rapport sur la pêche des marins pêcheurs dans l'estuaire de l'Adour en 1995 (Prouzet *et al.*, 1996). Nouvellement développé, ce volet sur les pêches estuariennes a pour objectif d'intégrer l'ensemble de la flottille basque et sud-landaise.

Avertissement

L'édition de ce document a nécessité un travail important de mise en forme des cartes représentant les zones de pêche exploitées par les différentes catégories de navires. Ce travail comportant un retraitement complet des données de captures, l'ensemble des fichiers archives du CRTS disponibles au 1^{er} janvier 1999 a par conséquent été intégré à la représentation géographique des prises (i.e. les zones de pêche représentées sur les cartes correspondent à la totalité des productions vendues par les navires du quartier maritime de Bayonne et non aux « seules » ventes effectuées dans les ports du quartier et à Pasajes en Espagne).

16. Par M. Morandau, enquêteur de l'Ifremer basé à Hendaye.

17. Logiciel développé au laboratoire de l'Ifremer de Saint-Pée-sur-Nivelle par M. Cazaubon.

18. Pour ce premier segment, la source est : fichiers archives du CRTS (La Rochelle) traités par Statpêche. Les caractéristiques techniques proviennent des Affaires maritimes.

19. Commission des poissons migrateurs et des estuaires.

20. Pour ce second segment, la source est : fichiers carnets de pêche (Saint-Pée-sur-Nivelle) traités par Paradox.

Premier segment : les navires opérant à l'ouest de la limite transversale de la mer

L'analyse est menée par port de rattachement, Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Capbreton et Bayonne, ce qui devra permettre de confirmer ou non les différences de comportements pour un même engin d'un port à un autre.

Activité des navires rattachés au port de Saint-Jean-de-Luz

Identification des métiers pratiqués par les navires

En 1995, le port de Saint-Jean-de-Luz abrite 60 navires en activité²¹ :

- 55 navires débarquent uniquement dans ce port ;
- 3 navires débarquent à la fois leur production à Saint-Jean-de-Luz et à Pasajes (Espagne) ;
- 2 navires débarquent uniquement à Pasajes.

La représentation des captures par engin²² et par navire permet d'identifier les différents métiers pratiqués. L'analyse utilisée est le « star plot symbol » sous le logiciel Statgraphics. Pour chaque navire, les captures sont représentées par une étoile dont chaque branche symbolise un engin. La longueur d'une branche est proportionnelle à l'importance des apports réalisés par un engin. La visualisation de cette représentation (fig. 1) et la prise en considération des paires de navires ayant travaillé en 1995 (d'après Statpêche) révèlent les huit comportements différents :

- quatre chalutiers classiques stricts (n^{os} 11, 22, 33 et 34) ;

- treize chalutiers mixtes²³ (classiques et pélagiques), n^{os} 5, 26, 32, 37, 40, 42, 46, 51 et 52 ;
- trois thoniers bolincheurs stricts (n^{os} 16, 19 et 21) ;
- huit ligneurs²⁴ stricts (n^{os} 2, 13, 15, 20, 36, 43, 45 et 49) ;
- neuf fileyeurs stricts (n^{os} 1, 3, 7, 9, 23, 30, 31, 44 et 55) ;
- huit ligneurs dragueurs (n^{os} 4, 6, 12, 14, 25, 27, 29 et 54) ;
- neuf bolincheurs dragueurs polyvalents (n^{os} 8, 17, 18, 24, 35, 39, 41, 47 et 50) ;
- six navires autres (canne, filet, casier...), n^{os} 10, 28, 38, 48, 53 et 56, dont trois à activité mixte.

Cet examen des engins utilisés par cette flottille révèle trois degrés de polyvalence dans la pratique des métiers :

- 23 navires sont armés à un seul type d'engin, il s'agit de 4 chalutiers classiques, 9 fileyeurs, 8 ligneurs, d'un canneur et d'un caseyeur ;
- 27 navires présentent une activité mixte ;
- 10 unités pratiquent trois arts.

La polyvalence s'exerce toujours à l'intérieur des deux grandes familles : les chalutiers et les « petits métiers ».

Les chalutiers

Les chalutiers classiques stricts

Au nombre de quatre, les chalutiers classiques stricts travaillent seuls et présentent les caractéristiques techniques moyennes suivantes (tab. 1).

Les débarquements sont uniquement effectués au port de Saint-Jean-de-Luz.

Tableau 1 - Caractéristiques techniques moyennes des chalutiers classiques stricts (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
4	1977 (1971 à 1980)	15,9 (13,5 à 16,8)	30,3 (16,6 à 34,9)	243 (157 à 316)

21. Le seuil d'activité appliqué est un débarquement annuel supérieur à 1 tonne.

22. L'engin est retenu si les captures annuelles sont supérieures à 0,5 tonne.

23. Aux neuf chalutiers de la représentation sont ajoutés quatre navires. Ces navires étant les « veaux » des paires de chalutiers, ils n'ont pas de production rattachée dans les fichiers ZA.

24. Le terme « ligneur » regroupe l'utilisation des engins suivants : ligne de traîne et palangres.

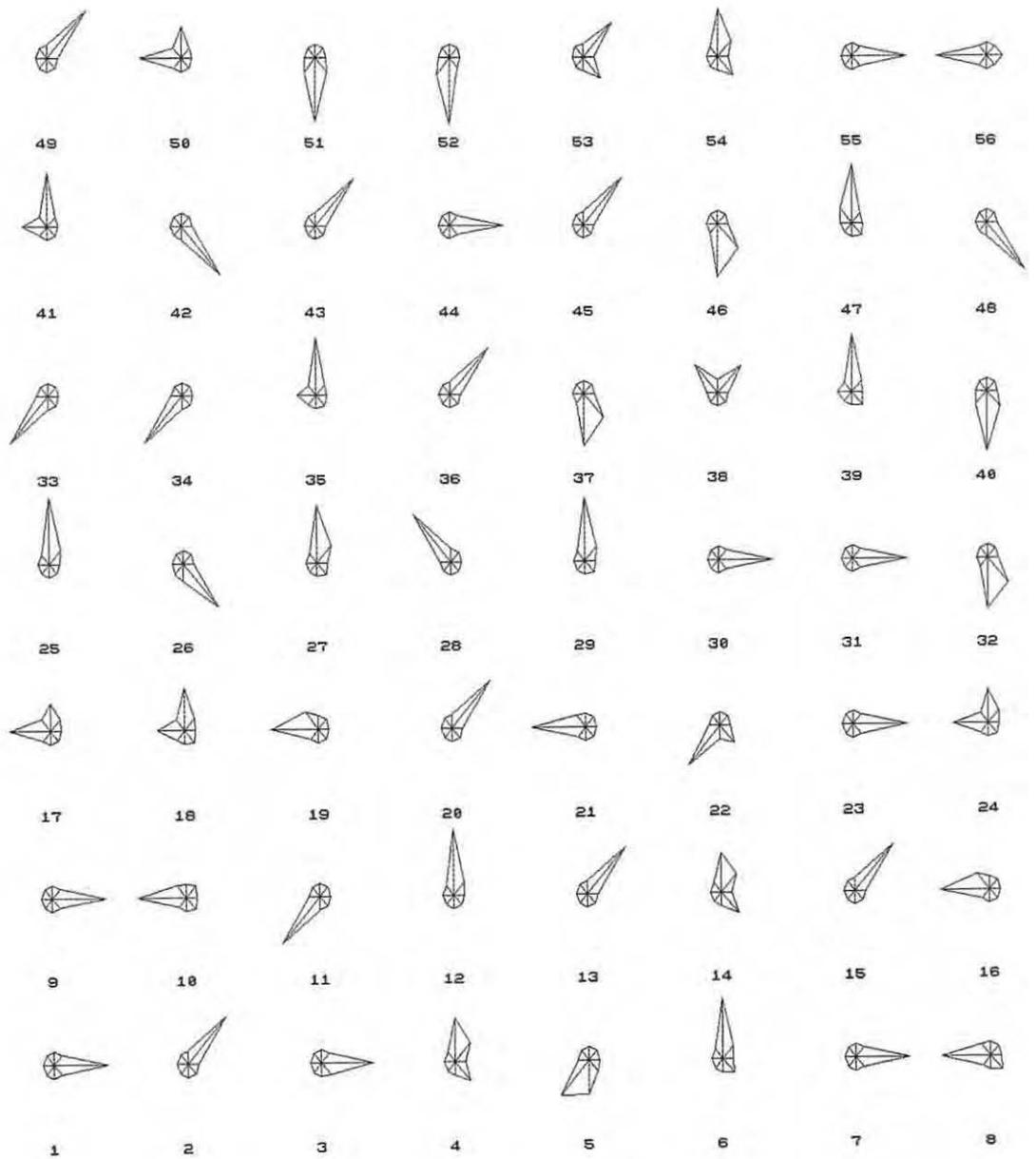
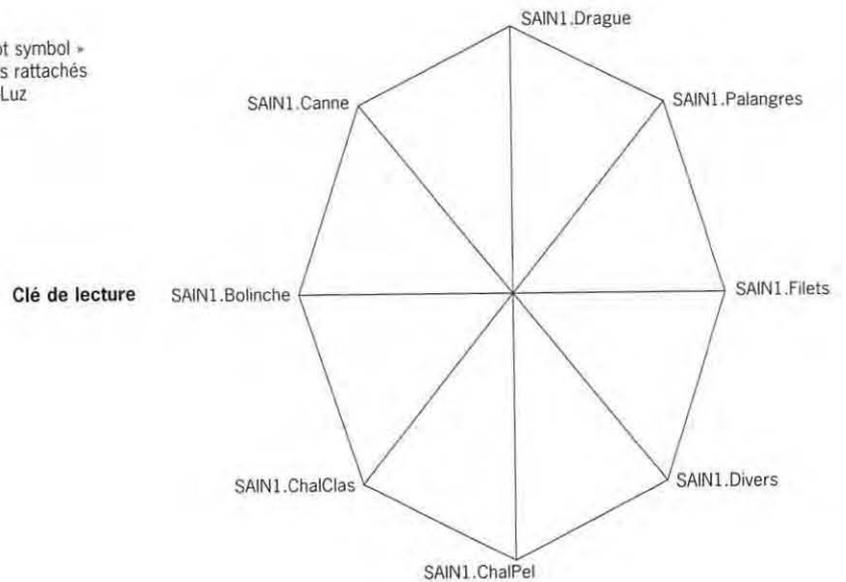


Figure 1
Représentation « star plot symbol »
de l'activité de 56 navires rattachés
au port de Saint-Jean-de-Luz
en 1995.



Comportement du groupe

• Principales espèces débarquées

En 1995, les chalutiers classiques stricts ont capturé 285,7 tonnes de produits de la mer. Les principales espèces capturées sont la baudroie, la seiche, l'encornet, le chinchard et la grande vive.

Le tableau 2 présente le détail de la ventilation des captures pour ces espèces.

Tableau 2 - Ventilation des captures des chalutiers classiques par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)
Baudroie	33,6	11,7
Seiche	29,2	10,2
Encornet	29,1	10,2
Chinchard	25,9	9,1
Grande vive	22,7	7,9
Céteau	18,9	6,6
Merlu	18,2	6,4
Rouget barbet	14,6	5,1
Aiguillat	13,2	4,6
Total 9 espèces	205,4	71,8
Total toutes espèces	285,7	100

• Zones de pêche

La zone de pêche est renseignée pour 45 % des captures des espèces principales (rectangle statistique). Pour les 55 % restants, seul le secteur Ciem 8B est connu. Trois rectangles statistiques sont fréquentés (fig. 2, p. 109) : le 15E8, le 16E8 et le 17E8, avec une prédominance des captures dans le 16E8 puisque ce dernier représente 88 % des captures renseignées (le 15E8 : 7 % et le 17E8 : 5 %).

• Principales périodes d'activité

Globalement, les chalutiers classiques présentent un niveau d'activité stable tout au long de l'année 1995. Les périodes d'activité

les plus fortes se situent en janvier, février, août et octobre, avec respectivement 9,8, 12, 9,2 et 9 % des captures. Les périodes les plus creuses sont les mois d'avril, de juin, de juillet et de septembre (avec respectivement 6,9, 7,3, 6,9 et 7,2 %).

Par zone de pêche, il existe de fortes différences de périodes de fréquentation :

- le 15E8 est fréquenté en mars, mai, juillet, septembre et octobre ;
- le 16E8 est exploité tous les mois de l'année hormis en novembre ;
- le 17E8 est utilisé en septembre et en octobre.

Par espèce principale, le tableau 3 illustre la répartition des captures.

La saisonnalité est peu marquée, on peut grossièrement délimiter les saisons de pêche suivantes :

- janvier-février-mars : prédominance des céphalopodes, avec une diversité accrue des captures en mars ;
- mai-juin-juillet : captures de grandes vives, de céteaux, d'aiguillats et de baudroies, avec des apports de merlus ;
- août à novembre : débarquements de merlus, de céphalopodes, de rougets barbets, de céteaux et fin des apports de grandes vives.

Remarque : cas particulier du chinchard.

Un seul navire effectue 95,7 % des captures de chinchard en 1995. Cette espèce est traitée dans le paragraphe comportement individuel des navires de ce groupe.

Comportements individuels des navires

• Zones fréquentées

En terme de zones fréquentées, seuls deux navires ont renseigné les rectangles statistiques exploités. Tous deux pêchent dans le 15E8 et le 16E8, et un seul navire fréquente de 17E8.

Tableau 3 - Répartition mensuelle des captures pour les neuf espèces principales des chalutiers classiques stricts.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Baudroie	0	0	1	1	1	1	3	1	1	1	1	2
Seiche	1	1	2	0	0	0	0	2	1	3	2	1
Encornet	2	1	2	1	1	1	1	2	0	1	1	1
Chinchard	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grande vive	0	0	1	1	2	2	2	2	1	1	1	0
Céteau	1	0	1	0	2	2	0	2	2	1	2	1
Merlu	0	0	1	0	1	1	2	1	2	2	1	1
Rouget barbet	1	0	1	0	1	0	0	2	1	2	2	1
Aiguillat	0	0	1	3	3	0	0	0	1	0	0	2

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

• Espèces capturées

La figure 3 présente la répartition des captures par navire.

Sur les quatre chalutiers, seul le chalutier n° 2 se détache largement par la part importante que représente le chinchard dans ses apports, au détriment de la baudroie, de l'aiguillat et des céphalopodes.

Les chalutiers mixtes : chalutiers classiques et pélagiques

Au nombre de treize en 1995, les chalutiers mixtes ont formé sept paires de navires : *Éros-La Révolution*, *Sainte Barbe-Placida*,

Marilou-Le Baron, *Yannick-Bougainville*, *Yannick-Le Lafitte*, *Aquitaine-Miss Jacqueline 2* et *Bi Anaiak-Pottero Semeak*.

Les caractéristiques moyennes de ces navires sont les suivantes (tab. 4).

Les débarquements sont toujours effectués dans le port de Saint-Jean-de-Luz, hormis deux unités qui débarquent une partie de leur production à Pasajes et une unité qui a débarqué occasionnellement à Hendaye (de l'ordre de 1 %)²⁵.

Comportement du groupe

• Engins utilisés

Les chalutiers mixtes utilisent quatre types d'engins : un chalut pélagique à deux navires de maille inférieure à 20 mm, un chalut pélagique à deux navires de maille supérieure à 20 mm, un chalut de fond à deux navires et un chalut de fond à un seul navire (à cela s'ajoute le type « plusieurs chaluts deux navires » lorsque l'information est moins précise).

Les captures renseignées au chalut de fond (un ou deux navires) sont limitées en volume puisqu'elles représentent 5,9 % des apports en 1995 (tab. 5).

Figure 3
Répartition des captures
des quatre chalutiers classiques
stricts en 1995.

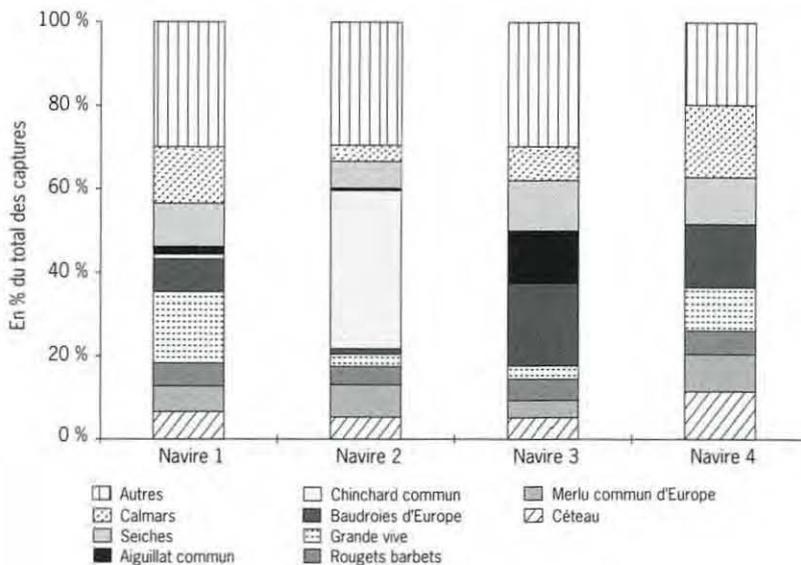


Tableau 4 - Caractéristiques techniques moyennes des chalutiers mixtes (extrêmes entre parenthèses).

Effectifs	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
Bœuf* : 6	1982 (1972 à 1991)	20,5 (16 à 24)	70,9 (34,8 à 104,2)	370 (220 à 608)
Veau** : 7	1976 (1962 à 1993)	22,7 (16,8 à 31,9)	88 (34,7 à 159,6)	370 (220 à 471)
Total : 13	1979 (1962 à 1993)	21,6 (16 à 31,9)	80,1 (34,7 à 159,6)	370 (220 à 608)

* Navire équipé de l'essentiel du gréement (enrouleur...) et possédant la majorité de l'électronique de bord nécessaire à l'action de pêche (traceur de route, sondeur...).

** Navire principalement utilisé pour aider à tracter le chalut.

Tableau 5 - Répartition des captures des chalutiers mixtes par engin en 1995.

Types d'engin	Poids (en tonnes)	Part des captures (en %)
Chalut pélagique deux navires (m > 20 mm)	1 230	49,6
Plusieurs chaluts deux navires	1 025	41,4
Chalut de fond un navire	99	4
Chalut pélagique deux navires (m < 20 mm)	76	3,1
Chalut de fond deux navires	48	1,9

25. Lors de la rédaction de ce document, les débarquements dans les ports situés en dehors du quartier maritime de Bayonne (sauf Pasajes) n'ont pas été pris en compte. Ils représentent 46 t sur Les Sables-d'Olonne en 1995.

• Principales espèces débarquées

En 1995, les captures des chalutiers mixtes s'élèvent à 2 478,6 tonnes. L'essentiel de ces apports est constitué par 6 espèces principales : le thon blanc, le maquereau, le merlu, l'anchois, le chinchard et le thon rouge. Elles représentent 84,3 % des apports globaux (tab. 6).

Tableau 6 - Ventilation des captures des chalutiers mixtes par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)
Thon blanc	640,1	25,8
Maquereau	535,6	21,6
Merlu	485,0	19,6
Anchois	186,6	7,5
Chinchard	129,7	5,2
Thon rouge	113,2	4,6
Total 6 espèces	2 090,2	84,3
Total toutes espèces	2 478,6	100

• Zones de pêche

La zone de pêche est connue avec précision pour 55 % de la production²⁶. Parmi ces zones renseignées, quatre rectangles statistiques participent pour 53 % des captures. Il s'agit des rectangles 17E7, 17E8, 18E6 et 23E5, avec respectivement 7, 24, 10 et 12 % des captures localisées.

• Principales périodes d'activité

Globalement, l'activité des chalutiers mixtes est importante entre le mois d'avril et le mois d'octobre (77,4 % des captures), avec une période plus creuse en juillet. Les plus fortes captures mensuelles s'effectuent en avril (19,4 %) et en octobre (13 %), les plus faibles en décembre (1,5 %) et en juillet (3,3 %).

Les rectangles statistiques 17E7 et 18E6 sont essentiellement fréquentés entre août

et septembre, le 17E8 en avril et en mai, et le 23E5 entre avril et juin.

La répartition des captures par engin de pêche est donnée sur la figure 4.

Le chalut pélagique de maille supérieure à 20 mm à deux navires prédomine entre mars et novembre, avec un fléchissement en juin et en juillet où il est remplacé par le chalut pélagique à deux navires avec un maillage inférieur à 20 mm. Le chalut de fond est utilisé moins fréquemment, principalement de mars à juin, en septembre ou en décembre.

Pour les six espèces principales, la saisonnalité est d'autant plus marquée que deux saisons de pêche se détachent nettement du calendrier des captures (tab. 7) :

- de mars à juin, apports de merlu, de maquereau, de chinchard et d'anchois ;
- d'août à octobre, débarquements de thon rouge et de thon blanc.

Figure 4 Répartition des captures mensuelles totales (y compris les 46 t débarquées aux Sables-d'Olonne) des chalutiers mixtes par type d'engin en 1995.

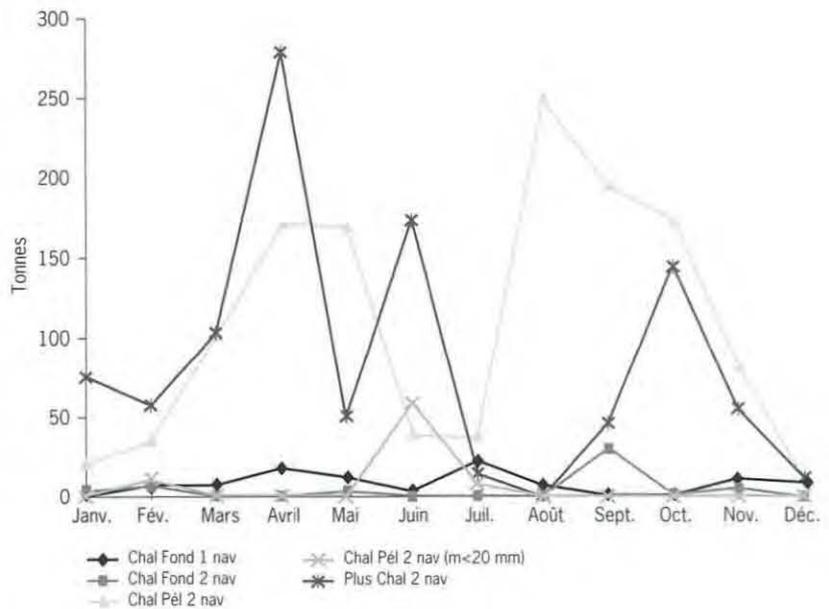


Tableau 7 - Répartition mensuelle des captures pour les six espèces principales des chalutiers mixtes.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Thon blanc	0	0	0	0	0	0	0	3	3	3	0	0
Maquereau	0	1	1	3	2	0	0	0	0	0	0	0
Merlu	1	1	3	2	3	1	1	0	1	1	2	0
Anchois	0	1	2	0	0	3	0	0	0	0	0	0
Chinchard	0	0	0	3	2	3	0	0	1	1	0	0
Thon rouge	0	0	0	0	0	0	2	3	3	0	0	0

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

26. Les captures non renseignées au niveau du rectangle statistique sont effectuées à 94 % dans la zone Ciern 8B.

• Répartition géographique du calendrier des captures

La figure 5 (page 109) présente la répartition des captures en 1995 par principal rectangle statistique. L'enchaînement des saisons de pêche et des zones de pêche est le suivant :

- de février à juin, captures de merlu dans le VIIIa sur le plateau de Rochebonne (23E4, 23E5, 22E5 et plus au sud dans le 21E6), avec conjointement des apports de chinchard en fin de saison. Parallèlement à cette pêcherie, des navires s'arment pour la pêche de l'anchois dans le 18E7 et le long des côtes (16E8 et 17E8) en mars et en juin avec, entre les deux mois, de très fortes captures de maquereaux dans le 17E8 ;
- d'août à octobre, apports de thon rouge et de thon blanc dans le 17E6, 17E7, 18E6, 18E7 et le 19E6 avec, en fin de saison, des captures plus au nord dans le 22E4. Cette zone correspond plus particulièrement à la zone de pêche du thon blanc. Tout d'abord pratiquée (août-septembre) dans les mêmes zones que celles de la pêche du thon rouge, cette pêcherie se décale au sud du plateau de Rochebonne entre septembre et octobre ;
- en fin d'année (novembre principalement), captures de merlu entre le 16E8 et le 19E8, avec possibilité d'apport de chinchard.

Remarque : la capture de ces espèces s'effectue principalement au chalut pélagique de maille supérieure à 20 mm (code 942), hormis l'anchois pour lequel le maillage utilisé est inférieur à 20 mm (code 945). Le chalut de fond (tiré seul ou en paire) est parfois utilisé pour le merlu en fin d'année le long des côtes (le chalutage classique représente 9 % des captures de merlu en 1995).

Comportements individuels des navires

Sur les sept paires de chalutiers mixtes, cinq paires se sont armées aux chaluts pélagiques (à deux navires) et au chalut de fond à un

seul navire. Les deux autres paires ont toujours travaillé en bœuf : chaluts pélagiques et chalut classique.

En termes de zones et d'espèces exploitées, deux comportements se détachent pour la pêche de l'anchois, du maquereau et du merlu :

- trois paires de chalutiers (groupe 1) pêchent le merlu sur le plateau de Rochebonne de février à juin et, de novembre à décembre, en bordure de côtes, conjointement avec des apports de chinchard et de tacaud (fig. 6, p. 110) ;
- trois paires de navires (groupe 2) pêchent peu ou pas de merlu sur le plateau de Rochebonne entre février et juin mais, surtout, orientent leur activité sur le maquereau en avril-mai et sur l'anchois de janvier à mars et en juin. Ces unités présentent une zone de prospection déclarée plus réduite²⁷ (fig. 7, p. 110). Il s'agit de navires de taille et de puissance inférieures (moyennes : 18,1 m et 304 kW contre 23,3 m et 426 kW pour les navires pêchant plus au nord sur le plateau de Rochebonne).

Les thoniers bolincheurs et les petits métiers²⁸

Les thoniers bolincheurs stricts

Trois thoniers bolincheurs stricts sont rattachés au port de Saint-Jean-de-Luz, ces navires débarquent uniquement dans ce même port. Leurs caractéristiques techniques moyennes sont présentées dans le tableau 8.

Comportement du groupe

• Engins utilisés

Ces navires utilisent uniquement la ligne avec canne et le filet tournant (bolinche). La ligne participe en moyenne pour 14,6 % des apports (en volume), la canne pour 85,4 %.

Tableau 8 - Caractéristiques techniques moyennes des thoniers bolincheurs stricts (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
3	1954 (1954 à 1955)	19,3 (17,8 à 20,5)	50,2 (43,6 à 62,2)	197 (161 à 220)

27. Pour la septième paire, les rectangles statistiques n'ont jamais été renseignés en 1995.

28. Par abus de langage, y sont inclus les deux fileyeurs (longueurs : 16,4 et 17,6 m) débarquant à Pasajes.

• Principales espèces débarquées

En 1995, les captures s'élèvent à 661,5 t et sont prédominées par 4 espèces : l'anchois, le chinchard, le maquereau espagnol et le thon rouge (tab. 9).

• Zones de pêche

La zone de pêche est connue avec précision à hauteur de 36 % des captures ; il s'agit du rectangle statistique 15E8 (voir fig. 8, p. 111).

• Principales périodes d'activité

Sur l'année, les principales périodes d'activité sont les mois de mai (23,4 % des captures) et de janvier (16,4 % des captures). Les mois correspondant aux captures les plus faibles sont juillet et juin, avec respectivement 1 et 1,1 % des apports. Les saisons de pêche des principales espèces sont très marquées (tab. 10).

Remarque : la canne est uniquement utilisée de juillet à septembre (pêche du thon rouge).

Comportements individuels des navires

Les navires présentent des calendriers de pêche similaires. De légères différences existent dans la répartition des espèces, essentiellement pour le maquereau espagnol et le thon rouge (fig. 9).

Les petits métiers stricts : les ligneurs

Les ligneurs stricts, au nombre de huit, peuvent être armés à trois engins : la ligne de traîne, la palangre flottante et la palangre de fond. Ils présentent les caractéristiques techniques moyennes suivantes (tab. 11).

Les navires débarquent à Saint-Jean-de-Luz, hormis une unité qui apporte l'essentiel de ses captures à Pasajes en Espagne (89 %) ²⁹.

Figure 9 Répartition des captures des trois thoniers bolincheurs stricts en 1995.

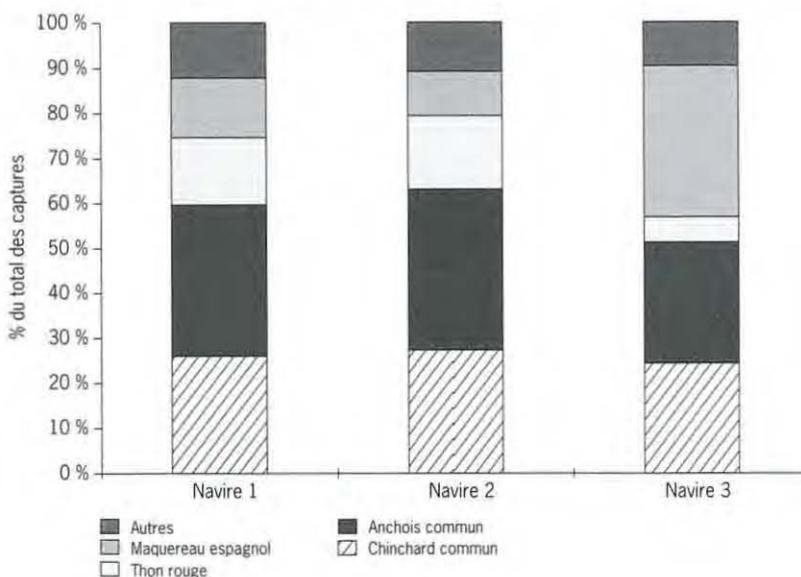


Tableau 9 - Ventilation des captures des thoniers bolincheurs par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %).	Engin principal*
Anchois	216	32,6	100 % Bol
Chinchard	172,1	26,1	100 % Bol
Maquereau espagnol	114	17,2	100 % Bol
Thon rouge	85,3	12,9	100 % Can
Total 4 espèces	587,4	88,8	85 % Bol
Total toutes espèces	661,5	100	85 % Bol

* Bol : Bolinche; Can : Canne.

Tableau 10 - Répartition mensuelle des captures pour les espèces principales des thoniers bolincheurs stricts.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Chinchard	3	3	1	0	0	0	0	0	0	1	2	1
Anchois	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Thon rouge	0	0	0	0	0	0	1	3	3	0	0	0
Maquereau esp.	3	3	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

Tableau 11 - Caractéristiques techniques moyennes des ligneurs stricts (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
8	1978 (1964 à 1989)	10,7 (9 à 13)	9,7 (4 à 20,9)	111 (58 à 169)

29. Lors de la rédaction de ce document, les débarquements dans les ports situés en dehors du quartier maritime de Bayonne (sauf Pasajes) n'ont pas été pris en compte. Ils représentent 6 tonnes sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie en 1995.

Comportement du groupe

• Engins utilisés

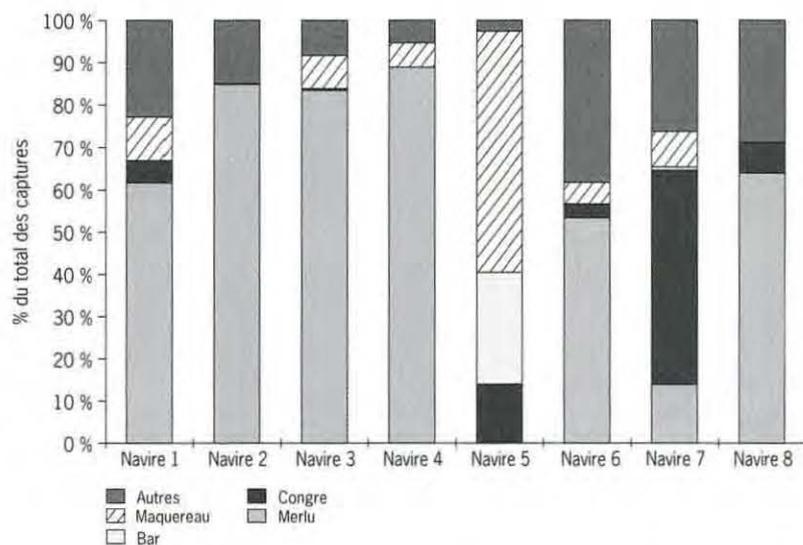
La répartition des captures par engin montre la prédominance de la palangre de fond (tab. 12).

Tableau 12 - Répartition des captures des ligneurs stricts par engin en 1995.

Types d'engin	Poids (en tonnes)	Part des captures (en %)
Ligne de traîne	1,6	2,7
Palangre de fond	45,7	76,6
Palangre flottante	3,3	5,6
Diverses palangres	9	15,1

• Principales espèces débarquées

En 1995, le volume des captures s'élève à 59,7 tonnes de produits de la mer. Les principales espèces capturées sont le merlu, le congre, le maquereau et le bar (tab. 13).

 Figure 11
Répartition des captures des huit ligneurs stricts en 1995.


• Zones de pêche

Le rectangle statistique est renseigné pour 73 % des captures (fig. 10, p. 111). Il s'agit principalement du 16E8 (79 % des captures renseignées), du 22E7 (13 % correspondant aux apports de soles sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie) et accessoirement du 15E8 (8 %).

• Principales périodes d'activité

Globalement, les principales périodes d'activité en terme de volumes débarqués se situent entre le mois de mars et le mois août (77 % des captures). Les mois les plus forts sont avril (19 %) et juin (14 %), les mois les plus faibles sont janvier (2 %) et octobre (2 %).

Par zone de pêche, le 15E8 est essentiellement fréquenté en août et en décembre, alors que le 16E8 est majoritairement prospecté entre avril et août (avec un creux en juillet). Le tableau 14 illustre la répartition mensuelle des captures pour les principales espèces.

La saisonnalité des captures est très marquée puisque les plus forts débarquements des quatre espèces principales s'effectuent entre avril et août.

Comportements individuels des navires

Les volumes annuels capturés sont extrêmement variables d'un navire à un autre puisqu'ils sont compris entre 1,1 et 18,6 t (voir note de bas de page n° 29). La figure 11 présente la répartition des captures pour les huit navires.

Seuls les navires n° 5 et n° 7 montrent des comportements très différents de ceux des autres unités. Ils sont les seuls à utiliser la palangre flottante avec, pour le navire n° 5, une fréquentation des rectangles statistiques 15E8 et 16E8 dans la proportion 1/3-2/3.

Tableau 13 - Ventilation des captures des ligneurs stricts par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)	Engin principal*
Merlu	33,1	55,5	100 % PFd
Maquereau	9,1	15,1	78 % DP
Congre	4,2	7,1	96 % PFI
Bar	3,2	5,4	59 % PFd
Total 4 espèces	49,6	83,1	63 % PFd
Total toutes espèces	59,7	100	77 % PFd

* PFd : Palangre de fond, PFI : Palangre flottante, DP : Diverses palangres.

Tableau 14 - Répartition mensuelle des captures pour les espèces principales des ligneurs stricts en 1995.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Merlu	0	0	2	1	3	3	2	1	0	0	0	0
Maquereau	0	0	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0
Congre	0	1	0	0	3	0	0	0	0	3	0	0
Bar	0	0	0	0	0	3	2	3	2	0	1	2

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

Les petits métiers stricts : les fileyeurs³⁰

En 1995, le port de Saint-Jean-de-Luz compte neuf fileyeurs stricts. Ces navires sont armés à trois types de filets : le filet droit, le filet tramail et le filet dérivant. Ils présentent des caractéristiques techniques très variables d'un navire à un autre (tab. 15).

Sept bateaux débarquent uniquement à Saint-Jean-de-Luz, deux navires débarquent la totalité de leurs apports à Pasajes en Espagne.

Comportement du groupe

• *Engins utilisés*

La répartition des captures par engin (tab. 16) montre la prédominance du filet dérivant et du filet droit.

• *Principales espèces débarquées*

En 1995, le volume des captures s'élève à 221,1 tonnes de produits de la mer. Les principales espèces capturées sont le merlu, le thon rouge, le requin peau bleue, le requin taupe, le thon blanc et la sole. La ventilation des captures est donnée dans le tableau 17.

• *Zones de pêche*

Le rectangle statistique est renseigné pour 71 % des captures (voir fig. 12, p. 112).

Il s'agit principalement du 17E7 et du 17E8 avec, respectivement, 28 % et 26 % des captures renseignées. En terme d'engins, la répartition est la suivante :

- le filet tramail est utilisé dans les 16E8, 17E8 et 18E8;
- le filet dérivant est utilisé dans les 17E7, 17E8, 18E7, 18E8, 19E7, 20E6 et 21E6;
- le filet droit, dans les 15E8, 16E8, 17E8, 18E7, 18E8, 19E7, 19E8, 20E8, 21E7, 21E8 et 23E6.

• *Principales périodes d'activité*

Les captures sont plus élevées entre avril et octobre (75 % des captures). Les mois correspondant aux volumes les plus élevés sont août (22 %) et juillet (13 %); en janvier (4 %) et en novembre (4 %), les apports (en volume) sont les plus faibles.

Le tableau 18 illustre la répartition mensuelle des captures pour les principales espèces.

Tableau 15 - Caractéristiques techniques moyennes des fileyeurs stricts (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
9	1974 (1962 à 1994)	12,9 (8 à 17,6)	18,9 (2,8 à 43,7)	167 (54 à 318)

Tableau 16 - Répartition des captures des fileyeurs stricts par engin en 1995.

Types d'engin	Poids (en tonnes)	Part des captures (en %)
Filet dérivant	101,9	46,1
Filet droit	72,4	32,7
Filet tramail	35,6	16,1
Divers filets	11,2	5,1

Tableau 17 - Ventilation des captures des fileyeurs stricts par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)	Engin principal*
Merlu	59,4	26,9	93 % FDr
Thon rouge	54,3	24,6	100 % Fdé
Requin peau bleue	16,8	7,6	100 % Fdé
Requin taupe	14,0	6,3	100 % Fdé
Thon blanc	13,8	6,2	100 % Fdé
Sole	11,3	5,1	95 % FT
Total 6 espèces	169,6	76,7	58 % Fdé
Total toutes espèces	221,1	100	46 % Fdé

* FDr : Filet droit, FT : Filet tramail, Fdé : Filet dérivant.

30. Par abus de langage, y sont inclus les deux fileyeurs (longueurs : 16,4 et 17,6 m) débarquant à Pasajes.

Tableau 18 - Répartition mensuelle des captures pour les espèces principales des fileyeurs stricts en 1995.

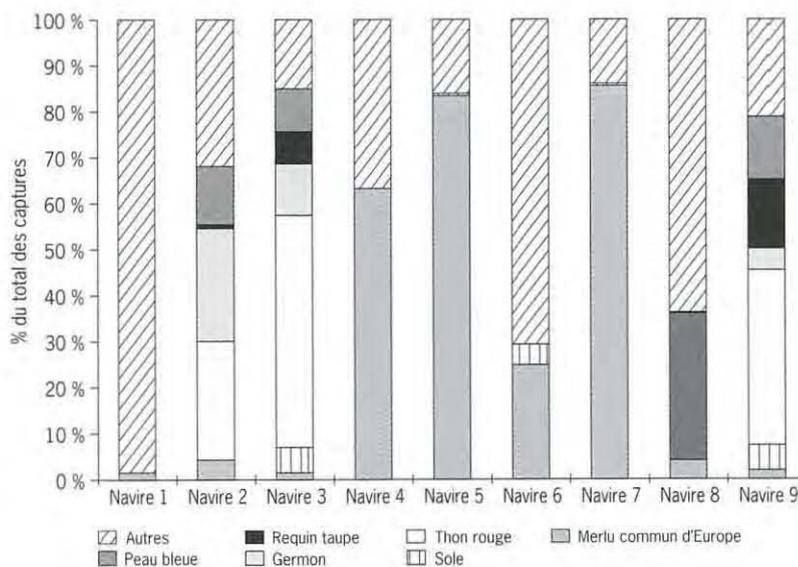
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Merlu	0	1	0	2	3	0	2	1	1	1	1	1
Thon rouge	0	0	0	0	0	1	3	3	2	0	0	0
Requin peau bleue	0	0	0	0	3	2	0	3	3	0	0	0
Requin taupe	0	0	0	0	2	3	1	1	0	0	0	0
Thon blanc	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0
Sole	2	3	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2

0 0-5 %
 1 5-10 %
 2 10-15 %
 3 15 % et plus

La saisonnalité est fortement marquée puisque l'essentiel des captures de quatre des espèces principales s'effectue entre les mois de mai et de septembre.

Comportements individuels des navires

Les volumes annuels capturés sont compris entre 1,4 et 74,1 t. La répartition des captures par navire fait apparaître trois navires particuliers : les n^{os} 2, 3 et 9 (fig. 13).

 Figure 13
 Répartition des captures des neuf fileyeurs stricts en 1995.


Ces trois unités sont les seules à travailler avec le filet dérivant. Elles fréquentent principalement les rectangles statistiques 17E7, 17E8, 18E7 et 20E6.

Les unités débarquant uniquement en Espagne travaillent à plus de 80 % sur le merlu. Un des deux navires prospecte une zone particulièrement étendue puisqu'il est le seul (de cette catégorie) à travailler au nord de la latitude 45° N (62 % de ses captures renseignées).

Les petits métiers polyvalents : les ligneurs à deux engins principaux, ligne et drague à algues

Les ligneurs présentant une double activité de ligne et de drague au port de Saint-Jean-de-Luz sont au nombre de huit. Leurs caractéristiques techniques moyennes sont les suivantes (tab. 19).

Comportement du groupe

• Engins utilisés

Ces navires utilisent essentiellement la drague et la palangre de fond avec, en plus, des engins divers (mais souvent non spécifiés). La répartition des captures par engin est présentée dans le tableau 20.

Tableau 19 - Caractéristiques techniques des ligneurs polyvalents, ligne et drague à algues (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
8	1975 (1967 à 1993)	9,9 (8,9 à 12)	9,4 (5,7 à 22)	98 (67 à 152)

Tableau 20 - Répartition des captures par engin des ligneurs dragueurs en 1995.

Types d'engin	Poids (en tonnes)	Part des captures (en %)
Drague	254,1	59,9
Lignes	67	15,8
- dont palangre de fond	43	10,1
Divers engins	103,3	24,3

• Principales espèces débarquées

En 1995, le volume des captures s'élève à 424,4 tonnes de produits de la mer. L'essentiel de ce volume est constitué d'algue rouge (331 t) et les poissons de mer représentent 93,4 t. La ventilation par espèce principale est donnée dans le tableau 21.

• Zones de pêche

Le rectangle statistique est renseigné pour 75 % des captures. Deux secteurs sont fréquentés (fig. 14, p. 112) : le 15E8 (83 % des captures renseignées) et le 16E8 (17 %). En terme d'engins, la drague est utilisée dans le 15E8, la ligne est utilisée dans les deux rectangles (elle représente 88 % des captures dans le 16E8).

• Principales périodes d'activité

Les captures sont plus élevées en septembre et en octobre. Il s'agit principalement des apports d'algues. La répartition mensuelle des captures est la suivante (tab. 22). La saisonnalité est particulièrement marquée pour l'anchois et pour l'algue.

Comportements individuels des navires

Selon les navires, les captures globales sont comprises entre 13,1 et 89,4 t. Parmi ces captures, l'algue représente entre 8 et 61 t. Pour les principales espèces de poissons, la répartition des captures par navire est présentée sur la figure 15. Les différences peuvent être attribuées aux divers engins utilisés, mais non précisés.

Figure 15 Répartition des captures des huit ligneurs dragueurs en 1995 (hors algues).

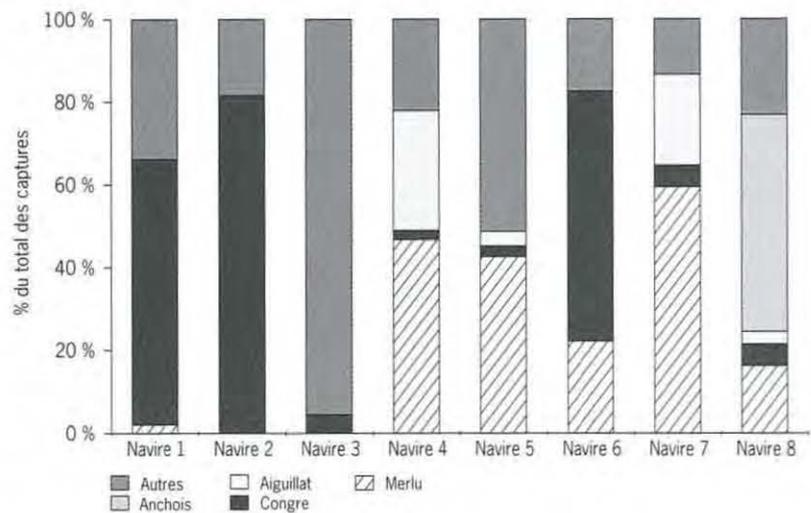


Tableau 21 - Ventilation des captures des ligneurs dragueurs par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans captures de poissons (en %)	Engin principal*
Algue rouge	331	-	77 % Dr**
Congre	22,7	24,3	80 % PFd
Anchois	22,4	24	100 % D
Merlu	21	22,5	74 % PFd
Aiguillat	5,8	6,3	70 % D
Total 4 espèces poissons	72	77,1	49 % PFd
Total poissons	93,4	100	46 % PFd

* Dr : Drague, PFd : Palangre de fond, D : Divers. ** Les 23 % restants sont rattachés aux divers engins.

Tableau 22 - Répartition mensuelle des captures de l'algue rouge et des quatre espèces principales de poissons capturées par les ligneurs dragueurs en 1995.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Algue rouge	1	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	1
Congre	0	0	3	2	0	0	3	0	0	1	3	1
Anchois	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Merlu	0	1	0	3	3	3	1	3	0	0	0	1
Aiguillat	0	1	0	1	3	2	0	1	2	3	0	0

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

Les petits métiers polyvalents : les bolincheurs dragueurs polyvalents

Au nombre de neuf, ces navires sont armés à la drague, à la bolinche et à la canne ou à la ligne, voire aux deux. Leurs caractéristiques techniques moyennes sont présentées dans le tableau 23.

Comportement du groupe

• Engins utilisés

La répartition des captures par engin est présentée dans le tableau 24.

• Principales espèces débarquées

En 1995, les bolincheurs dragueurs polyvalents ont capturé 1 240 t de produits de la mer. Dans ce volume, les algues représentent 554 t, les autres produits sont essentiellement l'anchois, le chinchard, le maquereau espagnol et le thon rouge (tab. 25).

• Zones de pêche

L'indication du rectangle statistique est donnée pour 33 % des captures (fig. 16, p. 113), il s'agit du 15E8 (87 % des captures renseignées) et du 16E8 (13 %).

En terme d'engins et pour les captures renseignées, la ligne est uniquement rattachée au 16E8 alors que la bolinche est présente dans les deux rectangles.

• Principales périodes d'activité

Les plus fortes captures sont effectuées en septembre, avec 34 % de la production annuelle (essentiellement l'algue), mai (15 %), février (11 %). Le mois correspondant au volume des apports le plus faible est le mois de juillet, avec moins de 1 %. Le tableau 26 présente la ventilation des prises par espèce.

Tableau 23 - Caractéristiques techniques moyennes des bolincheurs dragueurs polyvalents (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
9	1975 (1953 à 1989)	12,4 (11 à 15,7)	14,6 (8,3 à 22,5)	127 (73 à 196)

Tableau 24 - Répartition des captures des bolincheurs dragueurs polyvalents par engin en 1995.

Types d'engin	Poids (en tonnes)	Part des captures (en %)
Drague	321,2	25,9
Bolinche	568	45,8
Ligne	42,4	3,4
Canne	33	2,7
Divers engins	275,4	22,2

Tableau 25 - Ventilation des captures des bolincheurs dragueurs polyvalents par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures de poissons (en %)	Engin principal*
Algue rouge	553,9	-	58 % Dr**
Anchois	270,2	39,4	97 % Bol
Chinchard	223,1	32,5	86 % Bol
Maquereau espagnol	88,6	12,9	94 % Bol
Thon rouge	27,7	4,1	68 % Can
Total 4 espèces poissons	609,6	88,9	88,2 % Bol
Total poissons	686,1	100	82,8 % Bol

* Dr : drague, Bol : bolinche, Can : canne. ** Les 42 % restants sont rattachés aux divers engins.

Tableau 26 - Répartition mensuelle des captures de l'algue rouge et des quatre espèces principales de poissons capturées par les bolincheurs dragueurs polyvalents en 1995.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Algue rouge	1	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0
Anchois	0	0	0	3	3	1	0	0	0	0	0	0
Chinchard	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Maquereau esp.	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Thon rouge	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

La saisonnalité est particulièrement marquée pour ce type de navire puisque toutes les espèces citées ci-dessus présentent des périodes de capture très réduites (trois mois au plus).

Comportements individuels des navires
Selon les navires, les captures globales sont comprises entre 84,3 et 187 t (avec l'algue qui représente entre 2 et 125 t). La répartition des captures (hors algues) par navire est donnée dans la figure 17.
Les navires 5 et 6 sont les unités de ce groupe qui pratiquent le plus la ligne.

Autres navires appartenant aux petits métiers

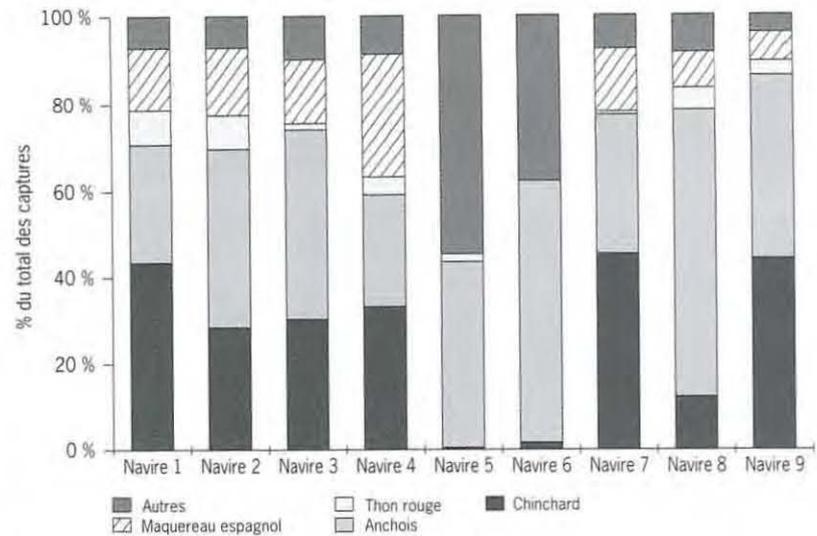
Dans cette partie figurent les derniers navires rattachés au port de Saint-Jean-de-Luz. Au nombre de six, ils présentent quatre types de comportement :
- bolinche-canne-ligne ;
- ligne-canne ;
- canne ;
- casiers.

Leurs caractéristiques techniques sont présentées dans le tableau 27. Étant donné la diversité des métiers pratiqués, les valeurs rencontrées sont très disparates d'un navire à un autre.
Pour des raisons de confidentialité vis-à-vis des activités individuelles des navires (productions réalisées, zones fréquentées, etc.), seule une partie des informations est présentée ci-après.

• **Principales espèces débarquées**
En 1995, ces navires ont capturé 236,4 tonnes de produits de la mer. Les quatre principaux produits sont : l'anchois, le thon rouge, le congre et le chinchard (tab. 28).

• **Zones de pêche**
Le rectangle statistique est renseigné pour 79 % des captures (fig. 18, p. 113). Il s'agit des rectangles 16E8, 15E8, 17E7 et 18E7 avec respectivement 27, 49, 15 et 9 % des

Figure 17 Répartition des captures des neuf bolincheurs dragueurs polyvalents en 1995 (hors algues).



captures renseignées. La zone de pêche la plus éloignée correspond à la pêche du thon rouge au filet dérivant.

• **Principales périodes d'activité**
La ventilation des apports par mois est présentée dans le tableau 29.

Tableau 27 - Caractéristiques techniques moyennes des autres navires rattachés au port de Saint-Jean-de-Luz (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
6	1980 (1963 à 1993)	12,8 (11 à 15)	16,9 (9 à 28)	148,6 (84 à 295)

Tableau 28 - Répartition des captures des produits principaux pour les six navires restants rattachés au port de Saint-Jean-de-Luz.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)
Anchois	77,3	32,7
Thon rouge	36,1	15,3
Congre	34,3	14,5
Chinchard	32,1	13,6
Total 4 espèces poissons	179,8	76,1
Total poissons	236,4	100

Tableau 29 - Répartition mensuelle des captures des principaux produits en 1995.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Anchois	0	0	0	3	3	1	0	0	0	0	0	0
Thon rouge	0	0	0	0	0	0	3	3	3	0	0	0
Congre	0	0	0	2	1	2	2	0	0	3	1	3
Chinchard	3	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

Activité des navires rattachés au port d'Hendaye

Identification des métiers pratiqués par les navires

En 1995, le port d'Hendaye présente 33 navires en activité³¹ :

- 15 navires débarquent uniquement dans ce port ;
- 7 navires débarquent leur production à la fois à Hendaye et à Pasajes (Espagne) ;
- 10 navires débarquent uniquement à Pasajes ;
- 1 navire débarque uniquement à Saint-Jean-de-Luz.

La représentation de l'analyse multivariée « star plot symbol »³² (fig. 19) et la prise en considération des paires de navires ayant travaillé en 1995 (d'après Statpêche) mettent en évidence quatre comportements différents, à savoir :

- cinq chalutiers classiques stricts (n^{os} 2, 7, 16, 19 et 22) ;
- dix-huit chalutiers polyvalents³³ (classiques, pélagiques, voire ligne de traîne), les n^{os} 1, 8, 12, 13, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 26 et 27 ;
- trois thoniers bolincheurs stricts (n^{os} 5, 10 et 11) ;
- sept fileyeurs stricts (n^{os} 3, 4, 6, 9, 14, 15 et 25).

Tableau 30 - Caractéristiques techniques moyennes des chalutiers classiques stricts (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
5	1971 (1965 à 1981)	26,2 (19,5 à 34)	132 (50 à 251)	541 (294 à 900)

Tableau 31 - Ventilation des captures des chalutiers classiques par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)
Merlu	125,7	47,4
Baudroie	22,5	8,5
Seiche	19,3	7,3
Tacaud	18,2	6,8
Sole	14,7	5,6
Total 5 espèces	200,4	75,6
Total toutes espèces	265,1	100

31. Le seuil d'activité appliqué est un débarquement annuel supérieur à 1 tonne.

32. Sous le logiciel Statgraphics (cf. paragraphe « identification des métiers » pour les navires du port de Saint-Jean-de-Luz).

Par rapport aux chalutiers mixtes (chaluts classiques et de fond) de Saint-Jean-de-Luz, les chalutiers d'Hendaye présentent généralement un degré de polyvalence plus marqué puisque ces derniers ont souvent une activité à la ligne de traîne pour la pêche du thon. Afin de repérer cette différence de comportement, le terme de chalutiers polyvalents est appliqué par la suite pour définir ces chalutiers d'Hendaye.

Les chalutiers

Les chalutiers classiques stricts

Au nombre de cinq, les chalutiers classiques stricts travaillent seuls ou en paire (un cas³⁴) et présentent les caractéristiques techniques moyennes suivantes (tab. 30).

Quatre navires débarquent entièrement leurs productions sur le port de Pasajes, le cinquième (qui travaille en paire) débarque exclusivement à Hendaye³⁵.

Comportement du groupe

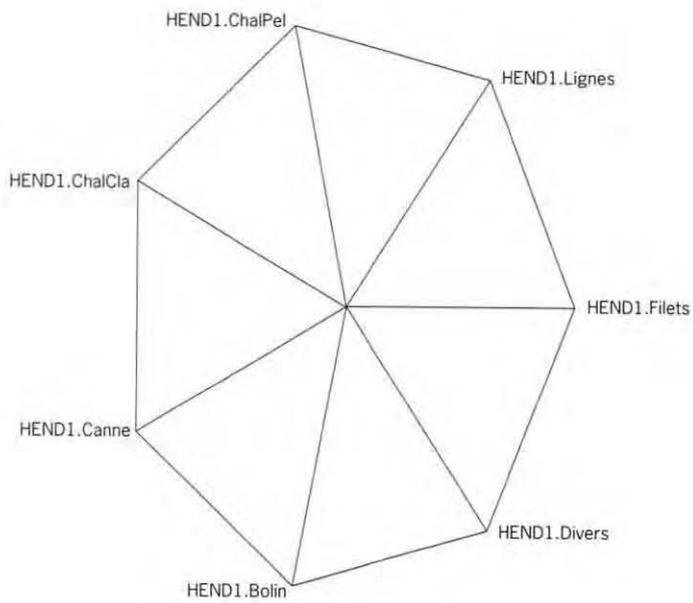
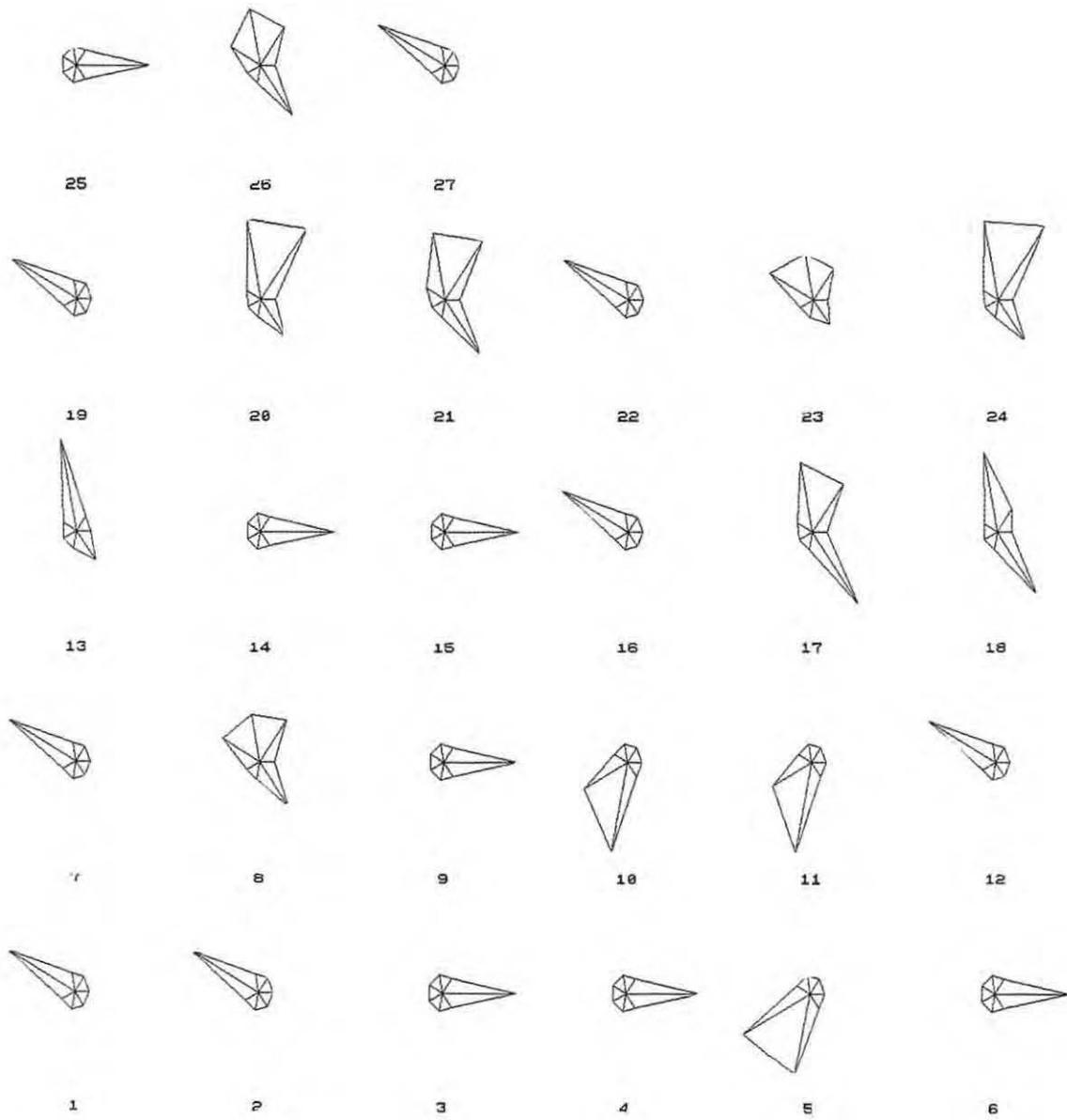
• Principales espèces débarquées

En 1995, les chalutiers classiques stricts ont capturé 265,1 tonnes de produits de la mer. Les principales espèces capturées sont le merlu, la baudroie, la seiche, le tacaud et la sole. Ces cinq espèces représentent 75,6 % des captures (tab. 31).

33. Aux douze chalutiers de la représentation sont ajoutés six navires. Ces navires étant les « veaux » des paires de chalutiers, ils n'ont pas de production rattachée dans les fichiers ZA.

34. La paire est constituée d'un navire immatriculé au quartier maritime de Bayonne et d'un navire extérieur.

35. Lors de la rédaction de ce document, les débarquements dans les ports situés en dehors du quartier maritime de Bayonne (sauf Pasajes) n'ont pas été pris en compte. Ils représentent moins de 1 tonne sur La Rochelle et 376 tonnes sur Santander en 1995.



Clé de lecture

Figure 19
Représentation « star plot symbol »
de l'activité des navires rattachés
au port d'Hendaye en 1995.

• Zones de pêche

La zone de pêche est renseignée pour 92 % des captures (rectangle statistique). Pour les 8 % restants, seul le secteur Ciem VIIIb est connu. L'essentiel des captures informées sont effectuées au sud du 46° N (84 %), les principaux rectangles étant le 17E8, le 18E8 et le 17E7 avec respectivement 18, 18 et 14 % des volumes renseignés. La figure 20 (page 114) présente l'ensemble des zones prospectées par ces navires. Les captures les plus éloignées correspondent aux apports vendus sur le port de Santander.

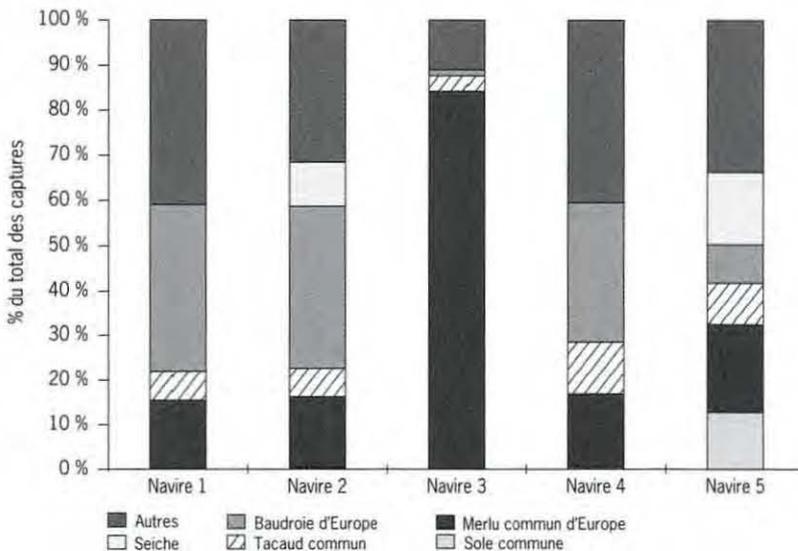
• Principales périodes d'activité

Rappel : les informations présentées ci-après ne concernent pas les productions vendues sur le port de Santander.

Les chalutiers classiques présentent un niveau d'activité très élevé en fin d'année puisque les mois d'octobre, novembre et décembre concentrent 55,2 % des captures en 1995. Les mois les plus « creux » en terme de volume sont les mois d'août et de juin (avec respectivement 3,5 et 4,6 %).

Le tableau 32 illustre la répartition des captures pour les principales espèces.

Figure 21
Répartition des captures
des chalutiers classiques stricts
en 1995.



La saisonnalité est marquée; on peut grossièrement délimiter les saisons de pêche suivantes :

- janvier-février : apports de tacaud et de sole;
- mars-avril et juillet : captures de baudroie;
- septembre à décembre : apports des cinq espèces avec surtout du merlu, de la seiche et du tacaud.

Comportements individuels des navires

• Zones fréquentées

En termes de zones exploitées, le nord du 46° N est fréquenté par trois navires.

• Espèces capturées

Selon les navires, le volume des apports (voir note de bas de page n° 35) est compris entre 4 et 116 tonnes. La figure 21 présente la répartition des captures par navire.

Sur les cinq chalutiers, le chalutier n° 3 se détache largement par la part importante que représente le merlu dans ses apports au détriment de la baudroie, du tacaud et de la seiche. Il s'agit du chalutier débarquant uniquement à Hendaye et travaillant au chalut classique en bœuf. Notons pour le navire n° 5 une production importante de sole. Celle-ci s'effectue essentiellement dans le 19E8.

Les chalutiers polyvalents : chaluts pélagique, classique, voire ligne de traîne

Au nombre de dix-huit en 1995, les chalutiers polyvalents ont formé douze paires de navires, dont une avec un navire non rattaché au port d'Hendaye : *Le Lafitte-Egun Haste*, *Téthys-Primauguet*, *Île des Faisans-Sopite*, *La Murène-Egun Haste*, *Roy Mage-Zuberno*, *Méfi-Gaëlle Julianne2*, *Épaulard-Orka 2*, *Sandrine Corinne-Le Fureteur*, *Gure Ametza-Gamin du Bas Quartier*, *Gure Ametza-Gure Lana*, *Agorreta-Gamin du Bas Quartier*, *Agorreta-Gure Lana*.

Tableau 32 - Répartition mensuelle des captures pour les cinq espèces principales capturées par les chalutiers classiques stricts.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Merlu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	3
Baudroie	1	0	3	3	1	0	3	1	0	0	0	2
Seiche	1	1	0	0	0	0	0	0	3	3	3	0
Tacaud	3	3	1	0	0	0	0	0	0	2	1	2
Sole	2	1	1	2	1	1	1	0	1	1	1	1

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

Les caractéristiques moyennes de ces navires³⁶ sont les suivantes (tab. 33).

Les débarquements sont uniquement effectués à Hendaye, sauf pour trois paires qui débarquent une partie de leurs apports à Pasajes³⁷. Le volume de ces apports en Espagne représente 5,3 % du volume global capturé par les navires de cette catégorie et rattachés au port d'Hendaye. Il s'agit principalement de merlu et de baudroie, avec respectivement 52 % et 11 % du volume débarqué à Pasajes.

Comportement du groupe

• Engins utilisés

Les chalutiers polyvalents peuvent utiliser jusqu'à six types d'engins³⁸ :

- un chalut pélagique à deux navires de maille supérieure à 20 mm ;
- un chalut pélagique à deux navires de maille inférieure à 20 mm ;

- un chalut pélagique à un navire de maille inférieure à 20 mm ;

- un chalut de fond à deux navires ;

- un chalut de fond à un seul navire ;

- la ligne de traîne.

Les captures renseignées au chalut de fond (un ou deux navires) et à la ligne de traîne représentent respectivement 10,5 % et 3,6 % des apports en 1995 (tab. 34).

• Principales espèces débarquées

En 1995, les captures des chalutiers polyvalents s'élèvent à 3 385,2 tonnes. L'essentiel de ces apports est constitué par 5 espèces principales : maquereau, thon blanc, merlu, anchois et thon rouge. Elles représentent 85,3 % des apports globaux (tab. 35).

Tableau 33 - Caractéristiques techniques moyennes des chalutiers polyvalents (extrêmes entre parenthèses).

Effectifs	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
Boeuf* : 9	1979 (1963 à 1990)	22,2 (19,5 à 27,1)	88 (50 à 153)	335 (223 à 441)
Veau** : 9	1976 (1958 à 1992)	22,5 (19,5 à 26,4)	95 (50 à 145)	371 (294 à 515)
Total : 18	1977 (1958 à 1992)	22,3 (19,5 à 27,1)	91 (50 à 153)	353 (223 à 515)

* Navire équipé de l'essentiel du gréement (enrouleur...) et possédant la majorité de l'électronique de bord nécessaire à l'action de pêche (traceur de route, sondeur...).

** Navire principalement utilisé pour aider à tracter le chalut.

Tableau 34 - Répartition des captures des chalutiers polyvalents par engin en 1995.

Types d'engin	Poids (en tonnes)	Part des captures (en %)
Chalut pélagique deux navires (m > 20 mm)	1 978	58,5
Chalut pélagique deux navires (m < 20 mm)	387	11,4
Chalut pélagique un navire (m < 20 mm)	22	0,6
Chalut de fond deux navires	230	6,8
Chalut de fond un navire	126	3,7
Ligne de traîne	121	3,6
Divers chaluts ou association chalut et ligne	521	15,4

Tableau 35 - Ventilation des captures des chalutiers polyvalents par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)
Maquereau	1 163,4	34,4
Thon blanc	683,5	20,1
Merlu	518,1	15,3
Anchois	353,2	10,4
Thon rouge	168,9	5,1
Total 5 espèces	2 887,1	85,3
Total toutes espèces	3 385,2	100

36. Rattachés au port d'Hendaye, soit 18 navires.

37. Lors de la rédaction de ce document, les débarquements réalisés dans le port des Sables-d'Olonne n'ont pas été pris en compte. Ils représentent 20 tonnes en 1995.

38. À cela s'ajoute le type « plusieurs chaluts un ou deux navires ou association chalut et ligne » lorsque l'information est moins précise.

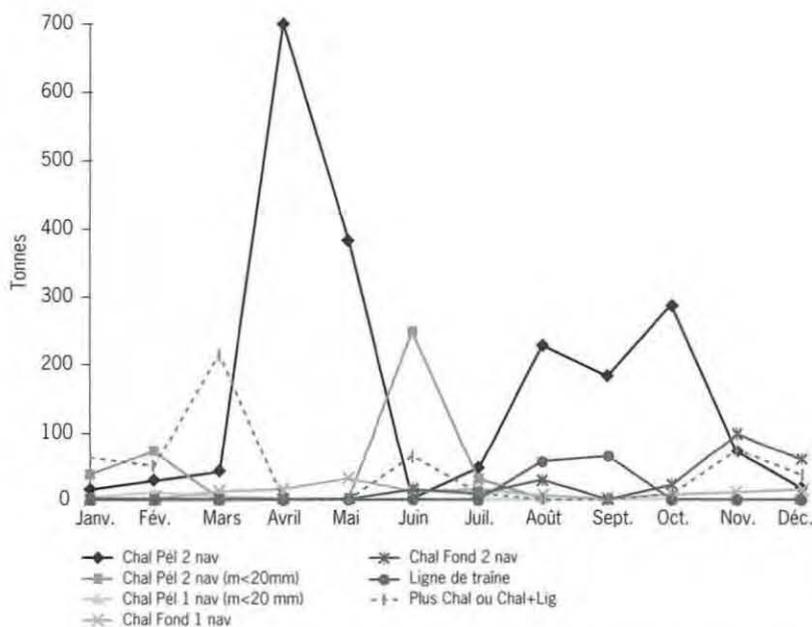
• Zones de pêche

La zone de pêche est connue avec précision pour 56 % de la production³⁹. Parmi les zones renseignées, trois rectangles statistiques participent pour 52 % des captures. Il s'agit du 16E8, du 17E8 et du 18E7 avec respectivement 30, 11 et 11 % des captures localisées.

• Principales périodes d'activité

Globalement, l'activité des chalutiers mixtes est importante entre le mois de mars et de novembre (89 % des captures), avec une période plus creuse en juillet. Les plus fortes captures mensuelles s'effectuent en avril (20,9 %) et en mai (12,2 %), les plus faibles, en janvier (3,4 %) et en décembre (3,2 %). En terme de rectangles statistiques, le 16E8 est essentiellement fréquenté en avril, le 17E8 entre avril et juin et le 18E7 entre juin et septembre (avec un léger fléchissement en juillet). Par engin, la répartition des captures est donnée sur la figure 22.

Figure 22
Répartition des captures totales (y compris les 20 t débarquées aux Sables-d'Olonne) des chalutiers polyvalents par type d'engin en 1995.



Le chalut pélagique de maille supérieure à 20 mm tiré par deux navires prédomine entre mars et novembre, sauf en juin où il est remplacé par le chalut pélagique à deux navires avec un maillage inférieur à 20 mm. L'utilisation de la ligne de traîne et du chalut de fond est plus réduite. Ces métiers sont surtout pratiqués au second semestre (respectivement août-septembre et mai à décembre).

L'essentiel des captures des espèces principales est effectué entre février et décembre (tab. 36) :

- de février à juin, les débarquements d'anchois encadrent de forts apports de maquereau, avec conjointement des captures de merlu ;
- de juillet à octobre, apports de thon rouge puis de thon blanc ;
- de novembre à décembre, captures de merlu.

• Répartition géographique du calendrier des captures

La figure 23 (page 114) présente la répartition des captures en 1995 par principal rectangle statistique. L'enchaînement des saisons de pêche et des zones de pêche est le suivant (les 20 tonnes vendues aux Sables-d'Olonne ne sont pas comprises) :

- en février : captures d'anchois essentiellement dans le 19E7 et le 20E7 ;
- de mars à mai : apports de maquereau en provenance du 16E8 et plus faiblement du 17E8, avec conjointement des apports de merlu du plateau de Rochebonne (21E6, 23E4 et 23E5) ;
- en juin : captures d'anchois plus au sud dans le golfe de Gascogne (17E8, 18E7 et 18E8) ;

Tableau 36 - Répartition mensuelle des captures pour les cinq espèces principales capturées par les chalutiers polyvalents.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Maquereau	0	0	3	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Thon blanc	0	0	0	0	0	0	0	3	3	3	0	0
Merlu	1	0	1	1	2	2	0	0	0	0	3	2
Anchois	1	3	1	0	0	3	1	0	0	0	0	0
Thon rouge	0	0	0	0	0	0	3	3	2	0	0	0

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

39. Les captures non renseignées au niveau du rectangle sont effectuées à 76 % dans la zone Ciem VIIIb.

- de juillet à octobre, apports de thon rouge et de thon blanc. Le thon rouge, plutôt capturé en début de saison, provient des rectangles statistiques 17E7, 18E6 et 18E7. Le thon blanc est également capturé sur les trois rectangles statistiques précédents. Il est ensuite pêché dans le 21E5 en septembre, dans le 21E4 en octobre et, pour quelques navires, dans le 30D7 et le 32D7 ;
 - en novembre et en décembre, le merlu provient essentiellement de cinq rectangles statistiques : le 17E8, le 18E8, le 19E8, le 20E7 et le 20E8.

Remarque : l'essentiel des captures est effectué au chalut pélagique à deux navires de maille supérieure à 20 mm (code 942). De légères spécificités existent selon les espèces :

- maquereau : 84 % des apports capturés au chalut pélagique deux navires avec une maille supérieure à 20 mm ;

- anchois : 79 % des apports capturés au chalut pélagique deux navires avec une maille inférieure à 20 mm ;

- merlu : 36 % des apports capturés au chalut de fond (un ou deux navires) ;

- thon rouge et thon blanc : respectivement 87 et 83 % des captures effectuées au chalut pélagique à deux navires avec un maillage supérieur à 20 mm. Notons que seules ces espèces sont également pêchées à la ligne de traîne pour cette catégorie de navires. Cette technique de pêche représente respectivement 13 et 14 % des captures de ces deux thons.

Comportements individuels des navires

Sur les douze paires de chalutiers polyvalents, une paire n'indique pas d'activité au chalut de fond⁴⁰, une paire utilise le chalut pélagique à un navire avec une maille inférieure à 20 mm et dix paires travaillent à la ligne de traîne.

En termes de zones et d'espèces exploitées, deux comportements se détachent pour la pêche de l'anchois, du maquereau et du merlu (la 13^e paire est rattachée à St-Jean) :
 - six paires de navires présentent de forts

apports de merlu. Ces apports proviennent généralement du plateau de Rochebonne (de février à juin) et de la zone côtière entre novembre et décembre. Quatre de ces paires capturent également de l'anchois en février et en juin (fig. 24, p. 115, groupe 1) ;

- six paires pêchent peu ou pas de merlu sur le plateau de Rochebonne entre février et juin. Quatre d'entre elles (fig. 25, p. 115, groupe 2) orientent leur activité sur le maquereau de mars à mai avec également des débarquements d'anchois en février et en juin. Il s'agit de navires de taille et de puissance plus réduites (moyennes : 20,2 m et 327 kW contre 25,3 m et 411 kW pour les navires rattachés au port d'Hendaye et pêchant plus au nord sur le plateau de Rochebonne).

Les thoniers bolincheurs stricts et les fileyeurs

Les thoniers bolincheurs stricts

En 1995, trois thoniers bolincheurs stricts sont rattachés au port d'Hendaye. Leurs caractéristiques techniques sont présentées dans le tableau 37.

Deux unités débarquent uniquement à Hendaye, la troisième débarque 88 % de ses captures sur ce port et 12 % à Pasajes (essentiellement de l'anchois et un peu de chinchard).

Comportement du groupe

• *Engins utilisés*

Les seuls engins utilisés sont la canne et le filet tournant (bolinche), dans un rapport moyen de 12,6/87,4 % (en volume) en 1995.

• *Principales espèces débarquées*

Les captures s'élèvent à 751,6 t en 1995. Elles sont prédominées par quatre espèces : l'anchois, le chinchard, le maquereau espagnol et le thon rouge (tab. 38).

Tableau 37 - Caractéristiques techniques des thoniers bolincheurs stricts d'Hendaye (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
3	1963 (1957 à 1967)	21,7 (18,7 à 24,9)	68 (45 à 79)	272 (220 à 318)

40. Elle présente néanmoins une forte proportion de débarquements déclarés en divers chaluts.

Tableau 38 - Ventilation des captures des thoniers bolincheurs par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %).	Engin principal*
Anchois	209,6	27,9	100 % Bol
Chinchard	196,4	26,1	100 % Bol
Maquereau espagnol	151,8	20,2	100 % Bol
Thon rouge	78,0	10,4	100 % Can
Total 4 espèces	635,8	84,6	88 % Bol
Total toutes espèces	751,6	100	87 % Bol

* Bol : bolinche; Can : canne.

• Zones de pêche

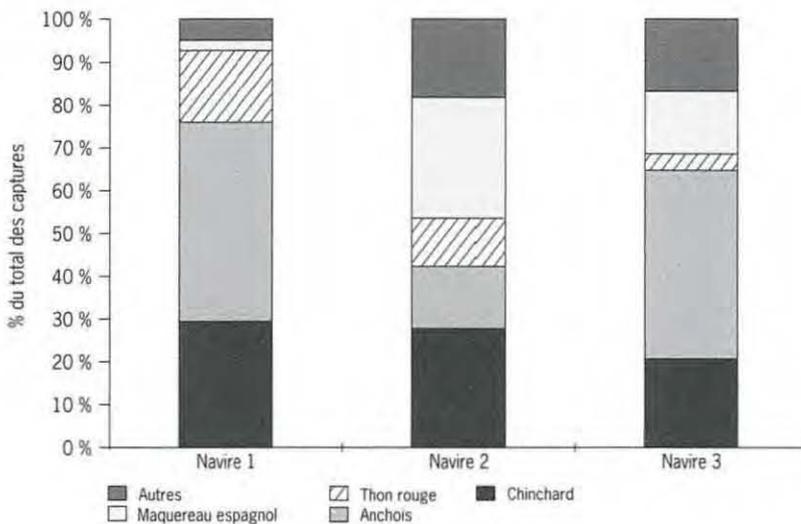
La zone de pêche est renseignée jusqu'au niveau du rectangle statistique pour 66 % des captures (fig. 26, p. 116). Il s'agit essentiellement du rectangle 15E8 (84 % des captures renseignées) avec, plus accessoirement, le 16E6 (7 %) et le 16E8 (5 %). Les zones les plus éloignées correspondent aux zones de captures de thon rouge.

• Principales périodes d'activité

En 1995, les principales périodes d'activité sont les mois de mai (22,3 % des captures), de janvier (22,1 %) et de février (14,9 %). Le mois correspondant aux captures les plus faibles est le mois de novembre, avec moins de 1 % des apports renseignés.

Pour les principales espèces débarquées, les saisons de pêche sont particulièrement marquées (tab. 39).

Figure 27
Répartition des captures
des trois thoniers bolincheurs
stricts en 1995.



Comportements individuels des navires

Les trois navires présentent des comportements similaires en terme de calendrier. De légères différences existent dans la répartition des espèces, essentiellement pour l'anchois et le maquereau espagnol (fig. 27).

Les fileyeurs stricts

En 1995, le port d'Hendaye compte sept fileyeurs stricts. Ces navires sont armés au filet droit (plus une petite production effectuée aux divers filets). Les caractéristiques techniques des fileyeurs stricts sont très différentes d'un bateau à un autre (tab. 40). Six navires débarquent uniquement sur le port de Pasajes, un navire débarque exclusivement à Saint-Jean-de-Luz⁴¹.

Tableau 39 - Répartition mensuelle des captures pour les quatre espèces principales capturées par les thoniers bolincheurs stricts.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Anchois	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Chinchard	3	3	1	0	0	0	0	0	0	3	0	1
Maquereau esp.	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Thon rouge	0	0	0	0	0	3	2	3	3	0	0	0

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

Tableau 40 - Caractéristiques techniques des fileyeurs stricts (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
7	1971 (1960 à 1988)	18,7 (7,5 à 33,3)	62 (6 à 198)	347 (95 à 959)

41. Lors de la rédaction de ce document, les débarquements dans les ports situés en dehors du quartier maritime de Bayonne (sauf Pasajes) n'ont pas été pris en compte. Ils représentent 12 t sur Les Sables-d'Olonne, 31 t sur Arcachon et 48 t sur Santander.

Comportement du groupe

• *Engins utilisés*

Le filet droit prédomine largement puisqu'il représente 99,4 % des captures (les divers filets apportent le reste des captures).

• *Principales espèces débarquées*

En 1995, le volume des captures s'élève à 279 tonnes de produits de la mer. La diversité des captures est très réduite puisque deux espèces, le merlu et le tacaud, représentent 83,5 % des apports (tab. 41).

Tableau 41 - Ventilation des captures des fileyeurs stricts par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)
Merlu	207,9	74,5
Tacaud	25,1	9
Total 2 espèces	233	83,5
Total toutes espèces	279	100

• *Zones de pêche*

Le rectangle statistique est renseigné pour 70 % des captures. Il s'agit principalement du 18E8, du 19E8 et du 17E8, avec respectivement 38, 17 et 15 % des captures renseignées. Notons que ces navires prospectent une vaste zone dans le golfe de Gascogne et, plus largement, dans l'Atlantique nord puisqu'un rectangle statistique tel que le 27D9 représente 5 % des apports connus⁴² (fig. 28, p. 116).

• *Principales périodes d'activité*

Les captures mensuelles sont relativement homogènes tout au long de l'année. Les mois correspondant aux volumes les plus forts sont avril (15 %) et février (13 %); ceux correspondant aux apports les plus faibles sont : décembre (4 %) et août (4 %). Par espèce principale, le tableau 42 illustre la répartition mensuelle des captures.

Tableau 42 - Répartition mensuelle des captures pour les espèces principales capturées par les fileyeurs stricts en 1995.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Merlu	1	2	1	3	2	1	1	0	1	1	1	0
Tacaud	2	2	1	1	1	1	0	1	1	2	2	1

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

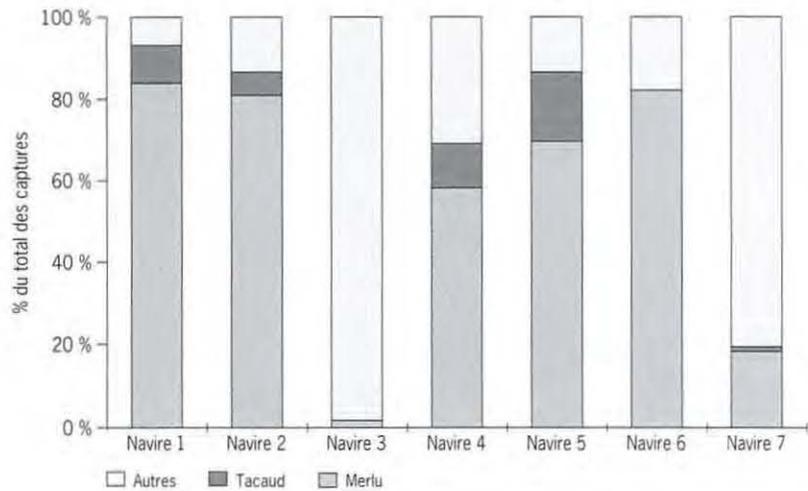
Comportements individuels des navires

Les volumes annuels capturés sont compris entre 5 et 97 tonnes (voir note de bas de page n° 41). La répartition des captures par navire fait apparaître deux comportements particuliers (fig. 29).

Sur les six unités débarquant en Espagne, cinq travaillent à plus de 60 % le merlu. Les navires pour lesquels les parts du merlu dans leurs captures sont les plus importantes sont les fileyeurs qui prospectent les zones les plus éloignées. Pour ces navires, n° 1, n° 2 et n° 6, le nord du 45° N représente respectivement 100, 20 et 100 % des captures renseignées et débarquées dans les ports du quartier ou à Pasajes en Espagne. Le navire n° 3 présente un comportement atypique dans cette catégorie. Il travaille à 99 % dans le 17E7 et sur les mois de janvier et de février. Il cible 90 % de sa production sur la baudroie (68 % en intégrant les apports vendus dans les ports extérieurs au quartier et à Pasajes).

L'unité n° 7, de taille plus modeste et travaillant sur Hendaye, cible le rouget barbet, le merlu et la pélamide (« dos rayé » : *Sarda sarda*). Toutes ses captures renseignées sont effectuées dans le 15E8 ou le 16E8.

Figure 29 Répartition des captures des fileyeurs stricts en 1995.



42. De plus, les informations incomplètes au niveau du rectangle statistique sont renseignées pour la zone Ciern. Pour cette catégorie, la répartition des captures est la suivante : 25 % pour le VIIk, 17 % pour le VIIIc, 45 % pour le VIIIb et 13 % pour le VIIla.

Activité des navires rattachés au port de Capbreton

Identification des métiers pratiqués par les navires

En 1995, le port de Capbreton abrite 17 navires en activité⁴³ :

- 14 navires débarquent uniquement dans ce port ;
 - 2 navires débarquent à Capbreton et à Saint-Jean-de-Luz ;
 - 1 navire débarque sa production à la fois à Capbreton et à Pasajes.
- La représentation des captures par navire et par engin ou association d'engins (« star plot symbol ») révèle trois comportements différents, avec deux navires qui ne pratiquent pas le filet (fig. 30) :
- trois fileyeurs stricts (n^{os} 8, 14 et 17) ;
 - onze fileyeurs ligneurs (n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 15 et 16) ;
 - trois navires autres (filet, casier, bolinche, palangre, chalut), n^{os} 5, 11 et 13.

Les fileyeurs

Les fileyeurs stricts

En 1995, le port de Capbreton compte trois fileyeurs stricts. Ces navires sont armés au filet droit, au filet tramail et(ou) au filet dérivant. Le tableau 43 présente les caractéristiques techniques moyennes de ces navires.

Seul un navire apporte 15 % de ses captures au port de Pasajes en Espagne.

Comportement du groupe

• Engins utilisés

La répartition des captures par engin (tab. 44) montre la prédominance du filet droit avec 40,8 % des apports en volumes.

• Principales espèces débarquées

En 1995, le volume des captures s'élève à 50,3 tonnes de produits. Les principaux produits sont le merlu, la sole, le « divers thons pélamides » et le bar (tab. 45).

• Zones de pêche

Le rectangle statistique est renseigné pour 65 % des captures. Il s'agit du 17E8, du 18E7 et du 16E8 avec respectivement 67, 15 et 12 % des captures connues (fig. 31, p. 117).

Tableau 43 - Caractéristiques techniques des fileyeurs stricts (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
3	1991 (1987 à 1995)	11,8 (11,4 à 12)	19 (16 à 22)	183 (161 à 205)

Tableau 44 - Répartition des captures des fileyeurs stricts par engin en 1995.

Types d'engin	Poids (en tonnes)	Part des captures (en %)
Filet droit	20,5	40,8
Filet tramail	2	4
Filet dérivant	7,1	14,1
Divers filets	20,7	41,1

Tableau 45 - Ventilation des captures des fileyeurs stricts par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)	Engin principal*
Merlu	25,4	50,5	61 % FDr
Sole	7,3	14,5	81 % DivFil
Divers thons pélamides	6,3	12,5	100 % FDé
Bar	2,4	4,8	76 % FDr
Total 4 espèces	41,4	82,3	42 % FDr
Total toutes espèces	50,3	100	41 % DivFil

* FDr : Filet droit ; DivFil : Divers filets ; FDé : Filet dérivant.

43. Le seuil d'activité appliqué est un débarquement annuel excédant 1 tonne.

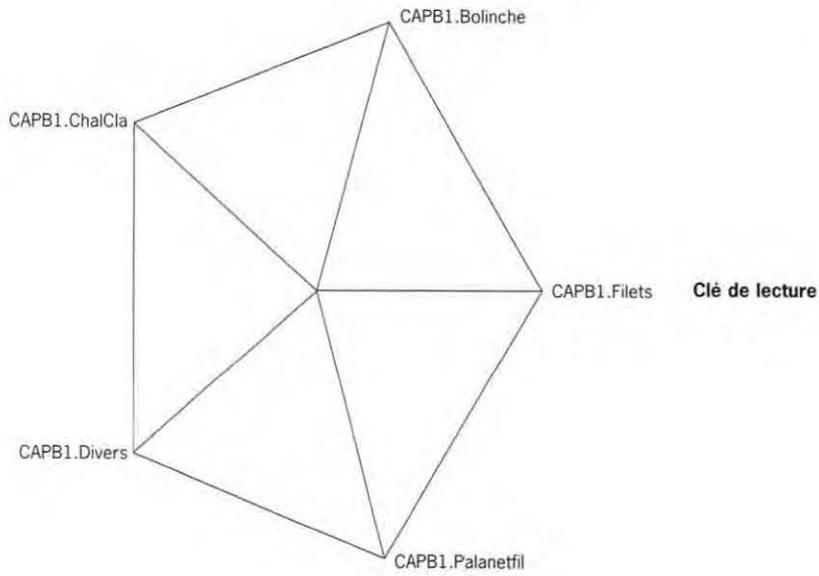
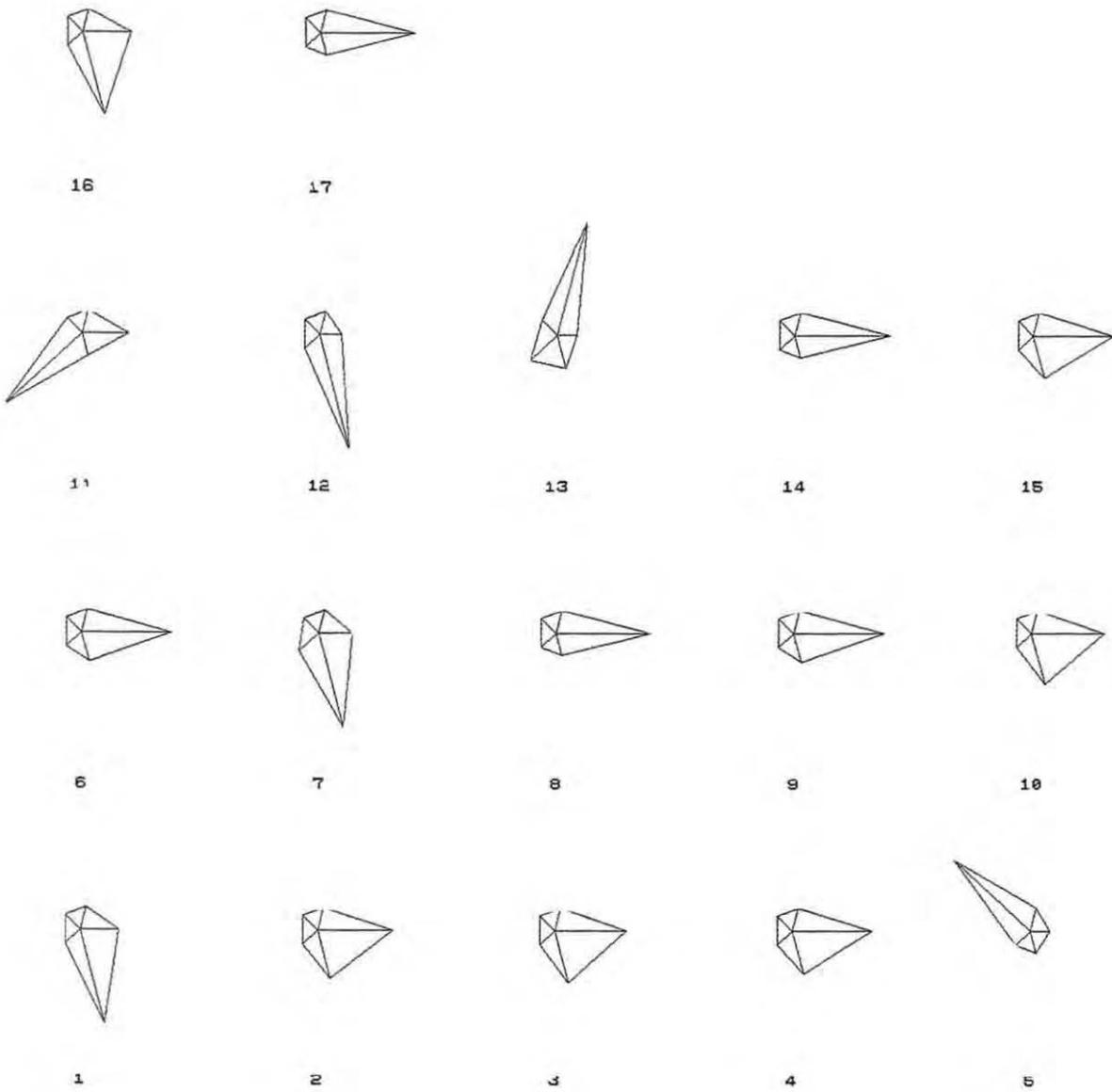


Figure 30
Représentation « star plot symbol »
de l'activité des navires rattachés
au port de Capbreton en 1995.

• Principales périodes d'activité

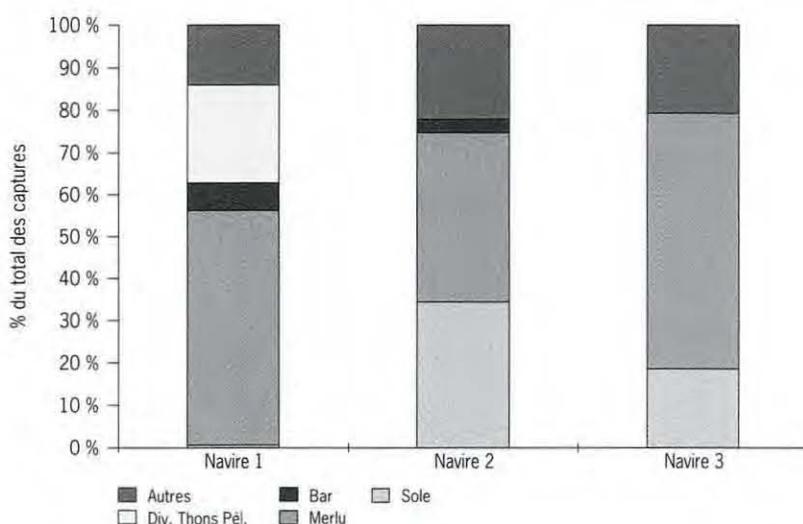
L'activité est relativement homogène tout au long de l'année. Les captures mensuelles sont plus élevées en août (19 %) et en octobre (13 %). Elles sont plus faibles en janvier (4 %) et en septembre (5 %).

Le tableau 46 illustre la répartition mensuelle des captures pour les quatre espèces.

Comportements individuels des navires

Les volumes annuels capturés sont compris entre 3,9 et 27,6 tonnes. La figure 32 met en évidence un comportement particulier

Figure 32
Répartition des captures
des fileyeurs stricts en 1995.



pour le navire n° 1. Ce fileyeur, qui débarque une partie de ses captures en Espagne, utilise uniquement le filet droit et le filet dérivant et prospecte une plus large zone que les deux autres

Les fileyeurs ligneurs

Onze fileyeurs mixtes sont rattachés au port de Capbreton. Ces navires présentent des caractéristiques techniques très différentes d'une unité à une autre (tab. 47).

Leurs débarquements sont entièrement effectués dans le port de Capbreton, sauf un navire qui apporte 13 % de ses captures à Saint-Jean-de-Luz (du thon rouge essentiellement).

Comportement du groupe

• Engins utilisés

Ces navires utilisent essentiellement des filets et des palangres⁴⁴. La répartition des captures par engin est présentée dans le tableau 48.

• Principales espèces débarquées

En 1995, le volume des captures s'élève à 227,8 tonnes de produits de la mer. L'essentiel de ce volume est constitué de merlu, de maquereau, de sole, de thon rouge et de congre (tab. 49).

Tableau 46 - Répartition mensuelle des captures pour les espèces principales des fileyeurs stricts en 1995.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Merlu	1	1	1	1	2	2	2	1	1	2	0	0
Sole	1	2	1	0	0	0	0	0	2	3	2	2
Divers thons pélamides	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0
Bar	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

Tableau 47 - Caractéristiques techniques des fileyeurs polyvalents (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
11	1983 (1966 à 1993)	11,1 (8 à 15,2)	11 (5 à 24)	141 (58 à 215)

Tableau 48 - Répartition des captures par engin des fileyeurs polyvalents en 1995.

Types d'engin	Poids (en tonnes)	Part des captures (en %)
Filet	122,5	54 %
dont filet droit spécifié	16,6	7 %
Ligne (surtout palangres) + filet	88,2	39 %
Divers engins (non spécifiés)	17,1	7 %

44. De nombreuses imprécisions existent sur la répartition des captures par engin (données agrégées). L'indication de l'engin principal par espèce n'est pas jugée pertinente.

Tableau 49 - Ventilation des captures des fileyeurs polyvalents par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)
Merlu	64,2	28,2
Maquereau	33,9	14,9
Sole	24,2	10,6
Thon rouge	16,6	7,3
Congre	13,4	5,9
Total 5 espèces poissons	152,3	66,9
Total poissons	227,8	100

• Zones de pêche

Le rectangle statistique est renseigné pour 90 % des captures (fig. 33, p. 117). Il s'agit essentiellement du 16E8, du 17E8 et du 17E7 (respectivement 82 %, 8 % et 8 % des captures renseignées).

• Principales périodes d'activité

Les captures sont plus élevées entre février et juillet (71 % des captures annuelles). Le mois correspondant aux captures les plus fortes est avril avec 16 % des apports; celui correspondant aux captures les plus faibles est janvier (3 %).

Par espèce principale, la répartition mensuelle des captures est présentée dans le tableau 50. Le calendrier de pêche est marqué par le rapprochement des fortes captures pour les espèces principales.

Comportements individuels des navires

Selon les navires, les captures globales sont comprises entre 4,7 et 35,4 t. La répartition des captures, présentée sur la figure 34, met en évidence les comportements individuels. Le manque d'information sur la répartition exacte des engins utilisés pour capturer les espèces principales ne permet pas d'exploiter plus finement les données.

Figure 34 Répartition des captures des fileyeurs ligneurs en 1995.

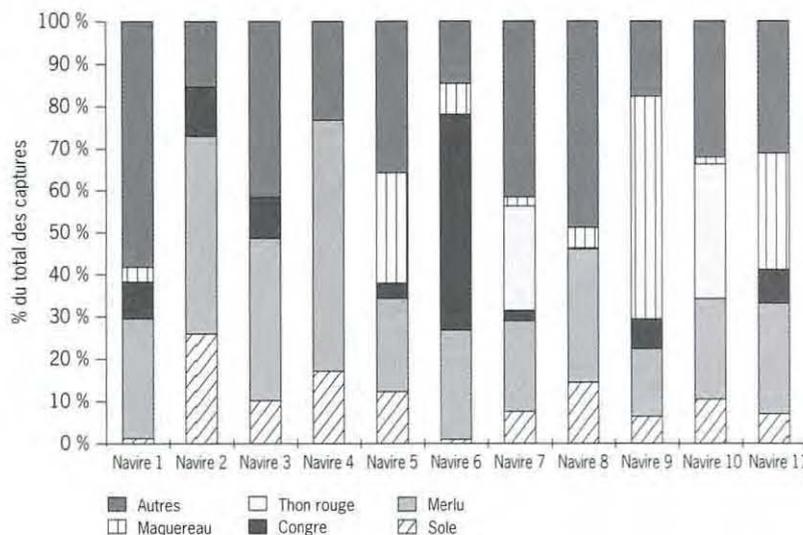


Tableau 50- Répartition mensuelle des captures des espèces principales pêchées par les fileyeurs polyvalents en 1995.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Merlu	0	1	1	2	3	3	3	0	0	0	0	1
Maquereau	0	1	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Sole	0	3	2	2	2	2	1	0	0	1	0	1
Thon rouge	0	0	0	0	0	0	2	3	3	0	0	1
Congre	0	0	3	3	1	3	3	1	0	0	0	1

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

Les autres navires rattachés au port de Capbreton

Dans cette partie figurent les trois derniers navires rattachés au port de Capbreton. Praticant des métiers différents, leurs activités⁴⁵ sont néanmoins analysées simultanément pour des raisons de confidentialité (au maximum deux navires de comportements analogues). Les engins utilisés sont :

- filets + casiers;
- casiers + bolinche + palangre;
- chalut de fond à un navire.

Le tableau 51 présente les caractéristiques techniques de ces navires.

Un de ces navires débarque une partie de ses captures (majoritairement de l'anchois) à Saint-Jean-de-Luz (25 %).

• Principales espèces débarquées.

En 1995, ces navires ont capturé 114,8 tonnes de produits de la mer. Les trois principaux produits sont : l'anchois, le bar et le merlu (tab. 52).

• Zones de pêche

Le rectangle statistique est renseigné pour 84 % des captures. Il s'agit principalement du 16E8 puisque ce dernier représente 90 % des captures renseignées (fig. 35, p. 118).

• Principales périodes d'activité

La ventilation des apports par mois est présentée dans le tableau 53.

Tableau 51 - Caractéristiques techniques des autres navires rattachés au port de Capbreton (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
3	1977 (1960 à 1989)	10,6 (8 à 12)	11 (5 à 16)	122 (109 à 147)

Tableau 52 - Répartition des captures des produits principaux pour les trois navires de Capbreton.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)
Anchois	82,2	71,6
Bar	10,8	9,4
Merlu	3,2	2,8
Total 3 espèces	96,2	83,8
Total	114,8	100

Tableau 53 - Répartition mensuelle des captures des produits principaux en 1995.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Anchois	0	0	0	3	3	2	0	0	0	0	0	0
Bar	1	0	0	0	0	1	3	3	0	0	0	0
Merlu	0	0	0	1	1	3	3	1	1	1	1	1

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

45. Pour des raisons de confidentialité vis-à-vis des activités individuelles de ces navires (productions réalisées, zones fréquentées, etc.), seule une partie des informations est présentée.

Activité des navires rattachés au port de Bayonne

Identification des métiers pratiqués par les navires

En 1995, le port de Bayonne compte 9 navires en activité⁴⁶ :

- 7 navires débarquent uniquement dans ce port ;

- 1 navire débarque uniquement à Capbreton ;

- 1 navire débarque sa production à la fois à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz.

La représentation des captures par engin ou association d'engins (en raison des nombreux regroupements d'engins existant dans les fichiers ZA) et par navire permet d'identifier deux comportements différents (fig. 36) :

- six fileyeurs quasiment stricts (voir paragraphe suivant), les n^{os} 1, 3, 4, 5, 6 et 7 ;

- trois navires autres (filet, casier, palangre), les n^{os} 2, 8 et 9.

Les fileyeurs

Le port de Bayonne compte six fileyeurs quasiment stricts⁴⁷ en 1995. Armés au filet droit et au filet tramail, leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau 54.

Quatre navires débarquent uniquement à Bayonne, un exclusivement à Capbreton et une unité apporte respectivement 61 % et 39 % de ses captures à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz⁴⁸.

Comportement du groupe

• Principales espèces débarquées

En 1995, le volume des captures s'élève à 54,8 tonnes. Les principaux produits sont le merlu, la baudroie, la sole, le tacaud, le divers raies et le chinchard (tab. 55).

• Zones de pêche

Le rectangle statistique est renseigné pour 88 % des captures (fig. 37, p. 118), avec principalement le 16E8 (60 % des captures renseignées) et le 15E8 (20 %). Les apports sur le port de La Cotinière correspondent aux 19 % des captures réalisées dans le 20E8 et le 21E8.

• Principales périodes d'activité

La répartition mensuelle des captures est homogène tout au long de l'année 1995. Les mois correspondant aux volumes les plus élevés sont août (12 %) et juillet (10 %), ceux correspondant aux volumes les plus faibles sont mai (4 %) et janvier (5 %).

Tableau 54 - Caractéristiques techniques des fileyeurs (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
6	1985 (1968 à 1990)	10,7 (8 à 12)	11 (5 à 14)	139 (54 à 176)

Tableau 55 - Ventilation des captures des fileyeurs par espèce principale en 1995.

	Poids (en tonnes)	Part dans les captures (en %)
Merlu	17,2	31,4
Baudroie	5,4	9,9
Sole	5	9,1
Tacaud	3,4	6,2
Divers raies	3	5,5
Chinchard	2,6	4,7
Total 6 espèces	36,6	66,8
Total toutes espèces	54,8	100

46. Le seuil d'activité appliqué est un débarquement annuel supérieur à 1 tonne et, pour l'engin 0,5 tonne.

47. 7 % des captures effectuées au filet tramail, 21 % au filet droit, le reste étant renseigné « divers filets » et très accessoirement palangres.

48. Lors de la rédaction de ce document, les débarquements dans les ports situés en dehors du quartier maritime de Bayonne (sauf Pasajes) n'ont pas été pris en compte. Ils représentent 10 tonnes sur La Cotinière.

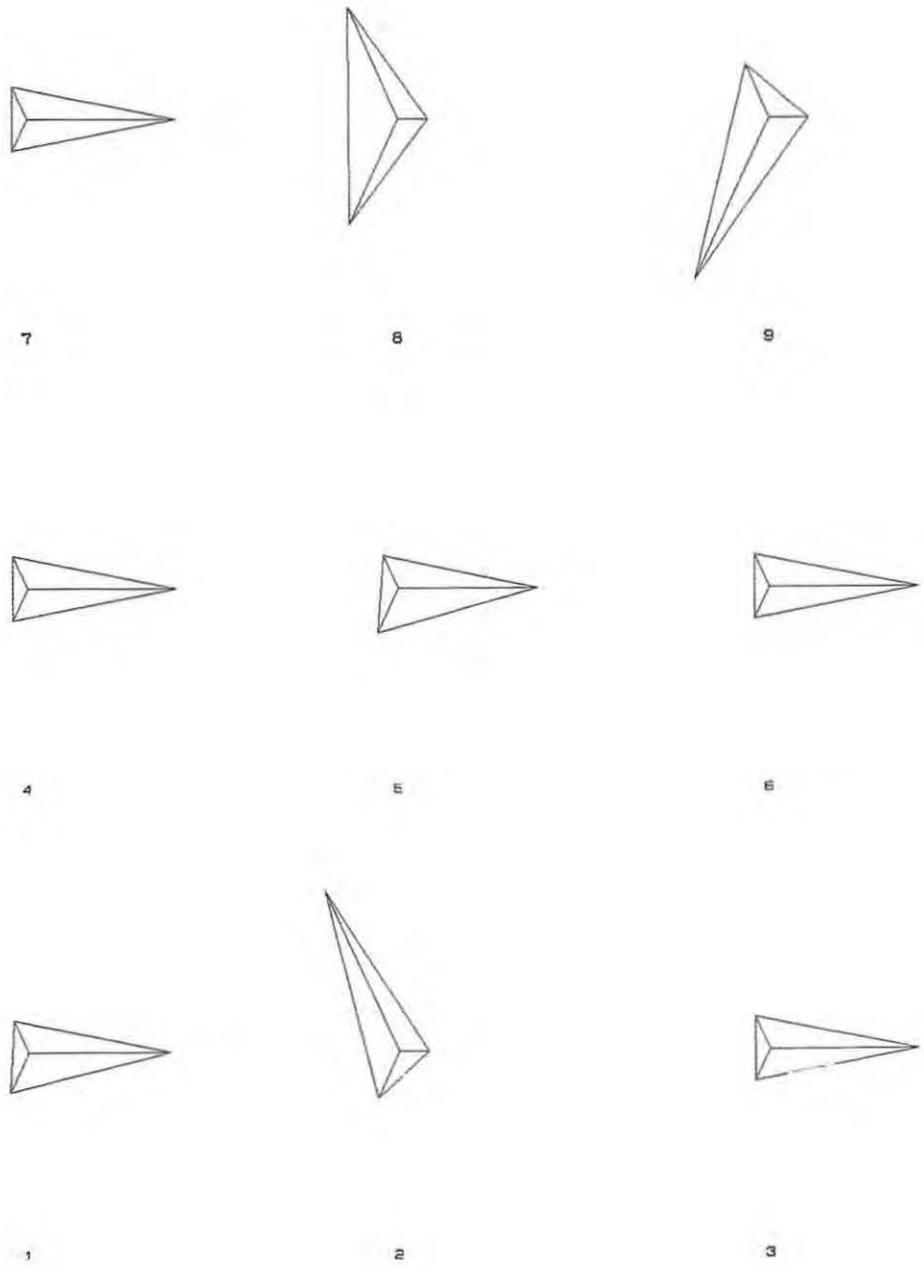
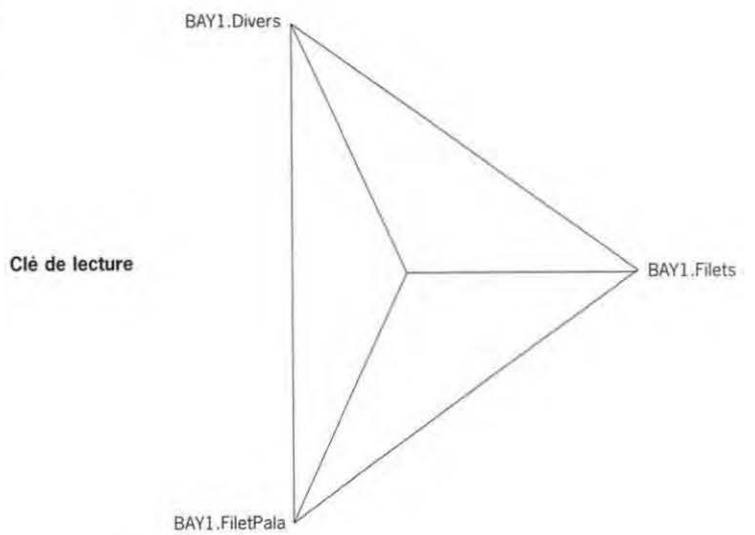


Figure 36
Représentation « star plot symbol »
de l'activité des navires rattachés
au port de Bayonne en 1995.



Le tableau 56 illustre la répartition mensuelle des captures pour les principales espèces.

Comportements individuels des navires

Les volumes annuels capturés sont compris entre 1,3 et 21 t (voir note de bas de page n° 48). La répartition des apports par navire est présentée sur la figure 38, l'analyse par unité ne peut être menée plus avant en raison du manque d'informations sur la répartition exacte des captures par engin.

Les autres navires rattachés au port de Bayonne

Dans cette partie figurent les trois derniers navires rattachés au port de Bayonne. Présentant des comportements différents, leurs activités⁴⁹ sont néanmoins analysées simultanément pour des raisons de confidentialité (au maximum deux navires de comportements analogues). Les engins utilisés sont la palangre, le filet (droit le plus souvent) et le casier (à bouquet); les débarquements sont entièrement effectués à Bayonne. Le tableau 57 présente les caractéristiques techniques de ces navires.

• **Principales espèces débarquées**

En 1995, ces navires ont capturé 8,4 tonnes de produits de la mer, principalement du maquereau (4,2 t, soit 49,7 % de la production), de la dorade royale (0,8 t, 9,6 %) et du bouquet (0,8 t, 9,5 %).

• **Zones de pêche**

Le rectangle statistique est renseigné pour 100 % des captures (fig. 39, p. 119). Il s'agit du 16E8 (85 %) et du 15E8 (15 %).

• **Principales périodes d'activité.**

Étant donné la faiblesse des volumes considérés, voici uniquement les grandes tendances :

- maquereau : 100 % en février;
- dorade royale : de juin à septembre;
- bouquet : de février à mai et de septembre à décembre.

Figure 38 Répartition des captures des fileyeurs stricts en 1995.

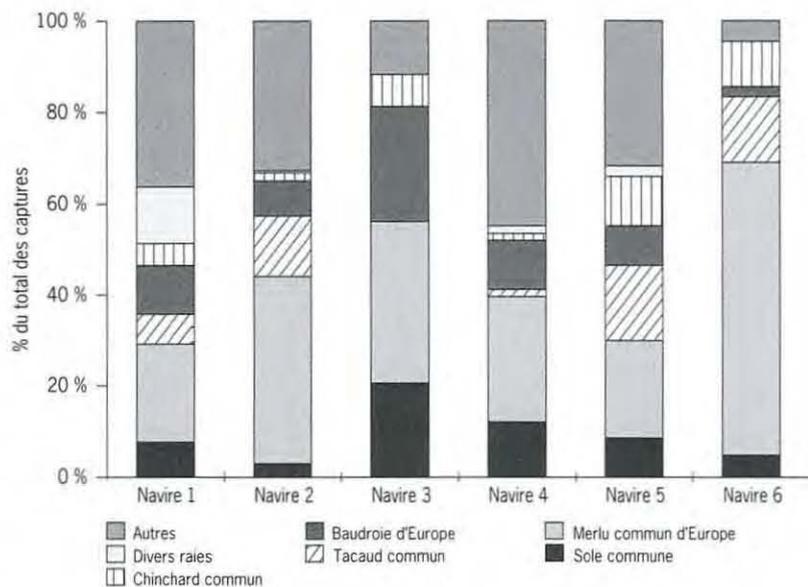


Tableau 56 - Répartition mensuelle des captures pour les espèces principales des fileyeurs en 1995.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Merlu	1	2	1	0	1	2	1	2	1	2	1	2
Baudroie	0	0	0	1	1	0	0	2	2	1	3	3
Sole	0	2	2	1	1	1	2	0	0	2	1	1
Tacaud	3	1	1	0	2	3	3	0	0	0	2	0
Divers raies	0	0	0	3	3	0	3	0	0	0	0	0
Chinchard	0	0	2	1	2	1	3	3	1	1	1	0

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus

Tableau 57 - Caractéristiques techniques des autres navires rattachés au port de Bayonne (extrêmes entre parenthèses).

Effectif	Année de construction	Longueur (m)	Tonnage jauge brute	Puissance (kW)
3	1987 (1979 à 1994)	8,5 (7,7 à 9,8)	6 (4 à 8)	87 (39 à 150)

49. Pour des raisons de confidentialité vis-à-vis des activités individuelles de ces navires (productions réalisées, zones fréquentées, etc.), seule une partie des informations est présentée.

Évolution des activités de pêche par catégorie et examen de leurs chiffres d'affaires en 1995

Méthodologie

La typologie des navires du quartier maritime de Bayonne s'appuie, comme en 1993, sur les déclarations de captures portées sur les journaux de bord communautaires. L'analyse précédente s'était heurtée aux contraintes liées à la préparation manuelle des données et aux limites d'interprétation des résultats issus de l'analyse factorielle des correspondances multiples. Il s'agissait en particulier de :

- la limitation des engins étudiés (pas de prise en compte des engins multiples) et du regroupement nécessaire des divers engins appartenant aux petits métiers ;
 - du choix nécessaire des sept mêmes espèces principales pour tous les navires ;
 - de la limite des poids des contributions relatives des variables explicatives et des indications apportées par les variables supplémentaires mois et rectangles statistiques.
- L'utilisation du logiciel Statpêche a permis de passer de cette analyse qualitative par engin (qui impliquait un retour important aux données d'origine) à une analyse quantitative par groupe de navires de comportement homogène. Pour 1995, chaque catégorie est caractérisée par une répartition des captures par engin propre et est identifiée par les numéros d'immatriculation des navires qui la composent. Elle fait ensuite l'objet d'une description précise de son activité en termes d'espèces principales, de zones fréquentées, de saisons de pêche et d'utilisations successives, voire simultanées des engins de pêche.

Le gain de temps apporté par ce logiciel a permis d'étendre l'analyse aux navires du port de Bayonne et d'intégrer les débarquements récents sur le port de Pasajes en Espagne.

Qualité de l'information portée sur les journaux de bord

Deux niveaux d'imprécision ont gêné l'analyse des résultats de la typologie 1995 : les regroupements d'engins et les lacunes d'in-

formation sur les rectangles statistiques exploités (l'information disponible étant alors la zone Ciem).

Le premier point provient soit du remplissage par l'enquêteur du minimum d'informations fiables sur l'engin lorsque le patron de pêche ne le renseigne pas sur le journal de bord, soit de la difficulté, pour les patrons de pêche, de dissocier les captures par engin lorsque ceux-ci sont utilisés de façon très rapprochée au cours de la marée. Il s'agit par exemple des marées où le navire est armé au chalut pélagique de nuit et au chalut classique ou à la ligne de traîne le jour, ou bien lorsque le navire utilise plusieurs types de filets. La prise en compte des apports effectués par les divers engins constitue néanmoins une amélioration par rapport à l'analyse de 1993 ; elle représente une indication qualitative sur la diversité des engins utilisés et permet, de plus, de quantifier l'ensemble des débarquements pour une catégorie de navire.

Le second point, qui concerne les lacunes dans l'information sur le rectangle statistique exploité, limite les données disponibles à l'indication de la zone Ciem (VIIIa, VIIIb, VIIIc, VIIk). En 1995 et pour les apports réalisés dans les ports du quartier maritime de Bayonne et à Pasajes, le taux de remplissage du secteur est compris entre 33 et 100 % des captures, avec une perte moyenne d'information de 43 % sur l'ensemble des navires du quartier. La qualité de l'information sur le secteur s'est par conséquent fortement dégradée en deux ans puisque, en 1993, la perte d'information touchait en moyenne 21 % des prises⁵⁰.

Résultats : évolution des activités de pêche par catégorie de navires

Les chalutiers pélagiques mixtes

L'examen des activités en 1993 et 1995 met en évidence trois types de changements :

- en termes d'espèces et de calendrier, les captures de bar et d'anchois entre octobre et décembre sont remplacées par un prolongement des apports de thon blanc et par le développement d'une pêcherie de merlu le long des côtes. De fortes prises de maquereau apparaissent entre mars et mai, et les captures d'anchois en début d'année semblent être réalisées un peu plus tardivement ;

50. Malgré un travail de plus en plus important de l'enquêteur dans le rattrapage du manque d'information.

- en terme d'engins, les chalutiers pélagiques mixtes ont intensifié l'utilisation du chalut classique tracté par deux navires et indiquent utiliser également la ligne de traîne. Le terme de chalut classique deux navires englobe les nouveaux chaluts de fond à grande ouverture de type « Naberan ». La principale espèce cible est le merlu (les captures de merlu au chalut classique, à un ou deux navires, représentent 36 % des prises de merlu des chalutiers polyvalents d'Hendaye). La seconde évolution concerne l'utilisation de la ligne de traîne pour la capture de thon rouge et de thon blanc. Cette technique est pratiquée le jour et alterne avec l'emploi du chalut pélagique de nuit. Elle permet d'optimiser le temps de recherche du poisson et de proposer des poissons de ligne à la vente;

- en terme de points de débarquement, la typologie de 1995 décrit les apports de cinq paires de chalutiers pélagiques mixtes sur le port de Pasajes en Espagne. Ces débarquements représentent 4,9 % des apports annuels en volume des navires considérés et concernent essentiellement le merlu et la baudroie.

Parmi ces évolutions, les chalutiers pélagiques mixtes de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye présentent des comportements légèrement différents. Les chalutiers d'Hendaye semblent s'être davantage diversifiés puisque ces derniers sont les seuls à déclarer⁵¹ des captures de thons à la ligne de traîne (3,6 % des apports globaux et 15,4 % des apports agrégés divers chaluts/association chalut et ligne). Ils utilisent également plus fortement le chalut classique tracté par deux navires, puisque cet engin assure 6,8 % des captures pour les navires d'Hendaye alors qu'il participe pour 2 % des apports des chalutiers de Saint-Jean-de-Luz. En ce qui concerne les débarquements sur Pasajes, trois paires sont rattachées au port d'Hendaye et deux au port de Saint-Jean-de-Luz. Ces apports représentent respectivement 5,3 et 4,4 % des débarquements en volume de ces navires.

En revanche, les zones de pêche déclarées par les chalutiers pélagiques ont très peu changé entre 1993 et 1995. L'éloignement maximal correspond aux captures de thons

et de merlu (plateau de Rochebonne) alors que, pour l'anchois et le maquereau, la zone exploitée est la zone côtière (à l'est de la longitude 3° W). Les seules zones lointaines (30D7 et 32D7) sont seulement rapportées pour la pêche du thon blanc, elles représentent 22 et 19 t.

Les chalutiers classiques stricts

La description de l'activité des chalutiers classiques en 1995 est plus complète que celle effectuée sur l'année 1993 puisqu'elle prend en compte la spécificité des espèces principales de cette catégorie et permet de différencier très nettement les comportements des navires de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye.

Dans le premier port, les chalutiers de fond mesurent en moyenne 15,9 m et présentent une zone de pêche comprenant uniquement trois rectangles statistiques : le 15E8, le 16E8 et 17E8. Ils sont caractérisés par des pêches plurispécifiques (neuf espèces participent pour 72 % des captures : baudroie, seiche, encornet, chinchard, grande vive, céteau, merlu, rouget barbet et aiguillat) et par une répartition relativement homogène de leurs apports tout au long de l'année.

Les chalutiers classiques rattachés au port d'Hendaye sont des unités plus importantes (26,2 m de longueur en moyenne) et prospectent une plus vaste zone (au-delà de la latitude 46° N). Ils présentent une gamme de production plus restreinte puisque cinq espèces représentent 76 % des apports (merlu, baudroie, seiche, tacaud et sole), avec notamment des captures de merlu qui participent pour 47 % des apports en volume. Pour les productions réalisées dans les ports du quartier et à Pasajes, le calendrier de pêche est marqué par des saisons de pêche des espèces principales plus courtes que celles des navires rattachés à Saint-Jean-de-Luz et, surtout, par la concentration des apports en fin d'année alors que les mois de mai et de juin correspondent à des captures plus faibles en volume.

Dans les deux cas, les captures de bar décrites en 1993 sont absentes en 1995 alors que celles de sole restent significatives pour les chalutiers de fond d'Hendaye.

51. D'après des entretiens effectués sur Saint-Jean-de-Luz, des chalutiers auraient également été équipés avec ces lignes de traîne en 1995.

Les thoniers bolincheurs stricts

Les débarquements des thoniers bolincheurs stricts sont caractérisés par un nombre d'espèces exploitées réduit : l'anchois, le chinchar, le maquereau espagnol et le thon rouge. Ces espèces font l'objet de pêches ciblées très saisonnières. Les différences notables entre 1993 et 1995 sont l'absence de captures d'anchois en septembre et en octobre, la prise en compte des captures de maquereau espagnol dans les principaux apports et la mise en évidence d'une répartition spatiale des captures plus étendue pour les thoniers bolincheurs d'Hendaye que pour ceux de Saint-Jean-de-Luz (longueurs moyennes respectives de 21,7 et 19,3 m). Ces zones éloignées correspondent aux zones de captures de thon rouge.

Les fileyeurs stricts

La catégorie des fileyeurs est caractérisée par l'apparition d'un nouveau type de fileyeurs rattachés aux ports basques. Ils sont exploités à partir d'autres ports de l'Union européenne, essentiellement Pasajes en Espagne, et sont immatriculés au quartier maritime de Bayonne⁵². D'après les données disponibles, leurs débarquements en 1995 sont exclusivement déclarés en Espagne. Ces unités sont de longueur importante (entre 16,5 et 33,3 m), elles travaillent au filet droit et ciblent le merlu (plus de 75 % des apports), avec des apports de tacaud (9 %). Leur zone de pêche est vaste puisque les zones Ciem prospectées sont le VIIIa, le VIIIb, le VIIIc, le VIIk et le VIIj et leur activité est relativement homogène tout au long de l'année.

La seconde composante de cette catégorie est constituée par les fileyeurs proches de ceux décrits dans la typologie de 1993. Ces navires, de caractéristiques techniques très variables, travaillent au filet dérivant, au filet droit et au filet tramail. La part des captures par engin est variable suivant les ports :

- les navires de Saint-Jean-de-Luz utilisent principalement le filet dérivant (captures de thons et de sélaciens), le filet droit (pour le merlu) et le filet tramail (pour la sole) ;
- les fileyeurs de Capbreton s'arment en premier lieu au filet droit (captures de merlu et de bar), au filet dérivant (captures de divers thons pélamides) et au filet tramail ;

- les fileyeurs de Bayonne présentent 72 % de leurs captures déclarées⁵³ en divers filets. Parmi les engins renseignés (soit les 28 % restants), le filet droit participe pour 75 % des captures et le filet tramail pour 25 %. Par rapport à l'activité de 1993, les captures de merlu en début d'année sont plus réduites et seuls les fileyeurs de Capbreton capturent du bar. En terme de zones exploitées, les fileyeurs de Saint-Jean-de-Luz ont travaillé sur une zone plus étendue que celle décrite en 1993. Cet éloignement correspond à l'utilisation du filet dérivant (limite nord : 46°30' N) et du filet droit (limite nord : 47°30' N), il demeure néanmoins à l'est du 4° de longitude ouest.

Les ligneurs

Les ligneurs stricts de Saint-Jean-de-Luz

Les ligneurs stricts sont caractérisés par l'utilisation principale de la palangre de fond (77 % des captures), par une zone prospectée réduite au 16E8 et au 15E8 pour sept unités sur huit que compte cette catégorie de navires (pour la huitième unité, il convient d'ajouter la zone 22E7 correspondant aux apports sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie) et par une pêche dirigée sur le merlu (56 % des apports). Par rapport à la description des saisons de pêche de 1993, la répartition des prises de merlu est passée d'apports relativement homogènes entre janvier et décembre (avec un fléchissement entre juin et août) à une période de pêche plus réduite et comprise entre mars et août. La fin d'année est comblée par des captures de bar (*idem* 1993) et de congre ; en revanche, le début d'année est une période creuse en terme de captures (en volume).

Les ligneurs dragueurs de Saint-Jean-de-Luz

Cette catégorie de navires est apparue entre 1993 et 1995. Les navires pratiquent la palangre de fond et, récemment, la drague à algues. Les captures de poissons sont proches de celles effectuées par les ligneurs stricts, la seule différence provient des captures d'aiguillat et d'anchois (divers engins) alors que les ligneurs stricts ciblent également le maquereau (divers palangres) et le bar (palangre flottante). La pêche de l'algue traduit l'évolution majeure du comportement de ces navires. Elle représente

52. Ils sont communément appelés « armements mixtes franco-espagnols ».

53. Le « divers filets » participe respectivement pour 5 et 41 % des captures des fileyeurs des ports de Saint-Jean-de-Luz et de Capbreton.

331 t en 1995, se déroule en septembre et en octobre (plus une légère activité en janvier) et est localisée dans le 15E8.

Les autres ligneurs polyvalents du quartier maritime

Ces navires sont rattachés au port de Capbreton. Ils sont armés à la ligne et au filet (filet droit spécifié), et capturent du merlu, du maquereau, de la sole, du thon rouge et du congre. Ils opèrent dans une zone restreinte (le 16E8 participe pour 82 % des captures) et sont caractérisés par un calendrier des pêches particulièrement dense en apports entre les mois de février et de juillet.

Les autres navires rattachés au quartier maritime de Bayonne

Cette catégorie regroupe les autres navires rattachés aux petits métiers tels que les bolincheurs dragueurs polyvalents, les bolincheurs canneurs ligneurs, les fileyeurs caseyeurs... La principale évolution observée entre 1993 et 1995 concerne l'utilisation de la drague à algues pour les navires de Saint-Jean-de-Luz. Cet engin est armé entre septembre et octobre (avec quelques débarquements en janvier) et est pratiqué dans le 15E8. Dès 1995, cette pêcherie constitue une saison de pêche à part entière puisque les débarquements d'algues représentent pour les bolincheurs dragueurs polyvalents 554 t alors que les apports de poissons s'élèvent à 610 t pour la même année.

Chiffres d'affaires réalisés par les différentes catégories de navires en 1995

La présentation du chiffre d'affaires apporté par les différentes espèces pour chaque comportement de pêche (déterminés par la typologie) fait l'objet d'une partie distincte de la typologie. Deux raisons motivent cette séparation :

- la typologie décrit l'activité des navires en termes d'engins utilisés, de zones fréquentées, de périodes de pêche. La donnée disponible et décrivant le mieux les apports est le poids capturé (produit « brut » après l'opération de pêche). La description des

produits mis en vente est relative au produit débarqué. Par rapport à la capture, ce dernier a subi des pertes d'eau et peut avoir été travaillé à bord (vidé, étêté...). La valeur des débarquements est par conséquent accompagnée du poids débarqué;

- la précision diffère entre le volume et la valeur pour les ventes réalisées à Pasajes. En effet, la valeur des ventes dans ce port espagnol n'est pas totalement renseignée. Ce point impose un retour aux fichiers résultats et le repérage manuel des lignes décrivant les ventes incomplètes. La distinction entre les ventes renseignées et celles non renseignées complètement est effectuée dans les tableaux « Pasajes ».

L'objectif est de mettre à disposition les informations de 1995 sur les valeurs des débarquements par catégorie et par espèce. L'ensemble de ces tableaux figure à l'annexe 1. Il s'agit d'un complément qui permet de rechercher des données sur les valeurs, telles que la part des ventes effectuées par comportement sur le port de Pasajes. Les données ne seront pas commentées ici. Les grandes tendances de 1996 sont discutées à la fin de ce document.

Second segment : les navires opérant dans l'estuaire de l'Adour

Les navires de pêche maritime professionnelle présentant une activité sur le bassin de l'Adour appartiennent à des marins pêcheurs. L'accession au statut de marin pêcheur professionnel correspond à la détention d'une formation initiale (au minimum un CAP maritime) et à l'adhésion à l'Établissement national des invalides de la marine (Énim). L'autorisation d'activité est soumise (Cuende, com. pers.) :

- sur la zone maritime, à l'attribution d'une licence annuelle, la licence Cipe (Commission des poissons migrateurs et des estuaires). Le renouvellement de cette licence⁵⁴ est effectué si le marin pêcheur présente au minimum neuf mois de navigation (d'après inscription au rôle d'équipage) au cours des douze mois qui précèdent la demande et si ce dernier s'engage à remplir les carnets de pêche Cipe ;

- sur la zone mixte de l'Adour et des gaves, à l'obtention d'une licence⁵⁵ par lot (bail de pêche quinquennal pour la civelle ou la grande pêche). Elle requiert l'adhésion à l'association agréée interdépartementale de pêche professionnelle en eau douce des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées et l'acceptation de la candidature par le service représentant l'État (Ddaf) sur avis de la commission départementale des structures de la pêche professionnelle.

Ces carnets Cipe comportent les informations relatives à la sortie : engins utilisés, espèces capturées (en volume), zones de pêche fréquentées. Les données sont saisies au laboratoire de l'Ifremer de Saint-Pée-sur-Nivelle et sont utilisées pour le suivi de l'activité de pêche des marins pêcheurs dans l'estuaire de l'Adour (estimation de l'effort de pêche, des captures, des chiffres d'affaires par espèce et par zone) et la caractérisation démographique des populations exploitées. En 1995, 56 marins pêcheurs possèdent la licence Cipe, dont 53 renseignent effecti-

vement les carnets de pêche et les transmettent au laboratoire de l'Ifremer.

L'élaboration de la typologie de cette flottille utilise cette base de données. L'objectif est de décrire l'activité en terme de comportements de pêche, c'est-à-dire en prenant en compte les métiers pratiqués, les espèces cibles, les calendriers d'activité... La période étudiée est l'année 1995, sauf pour la pêche à la civelle qui est examinée sur la campagne de pêche réglementairement définie (d'octobre 1994 à mars 1995). Par rapport à la pêche maritime en mer qui est essentiellement une monoactivité, la pêche sur le bassin de l'Adour peut être couplée avec une autre profession du secteur primaire (agriculture en particulier). Le paragraphe suivant expose rapidement la place de l'activité de pêche en eau douce dans l'activité professionnelle totale du marin pêcheur.

Cette répartition du travail est décrite par Cuende (com. pers.). Elle met en évidence trois profils d'activité correspondant à différentes implantations géographiques sur l'estuaire :

- les pêcheurs de mer et de bas-estuaire. Deux cas se présentent : ils exercent principalement la pêche en mer et développent une pêche fluvio-estuarienne complémentaire ou ils travaillent essentiellement en bas de l'estuaire et accessoirement en zone mixte. Ils ne pratiquent que la pêche ;

- les pêcheurs de moyen estuaire. De par leur situation géographique, ces pêcheurs partagent leur activité environ pour moitié en zone maritime et pour moitié en zone mixte. Le plus souvent, ils exercent uniquement le métier de pêcheur ;

- les pêcheurs du haut de l'estuaire. Ils travaillent essentiellement en zone mixte et peuvent gérer en complément une exploitation agricole riveraine.

54. Le nombre de licences Cipe disponibles sur l'Adour est contingenté à 70 licences en 1996.

55. Un contingent de licences est fixé à l'avance par lot.

Identification des métiers pratiqués par les marins pêcheurs

À la différence des pêcheurs en mer, l'activité des pêcheurs de l'Adour est relative à un pêcheur et non à une unité de pêche⁵⁶.

La majorité des professionnels possède un bateau (42), dix pêcheurs disposent de deux bateaux et un de trois. Les unités ne sont jamais utilisées en même temps et deux cas se présentent : les deux navires sont employés sur l'Adour, dont un spécifiquement pour la pêche de la pibale⁵⁷ ; un navire est destiné à la pêche en estuaire et un à la pêche en mer (dans ce cas, les apports décrits par les carnets de pêche ne sont relatifs qu'au navire sur l'Adour).

La représentation des captures en volume par engin et par pêcheur par l'analyse multivariée « star plot symbol » (fig. 40) met en évidence quatre comportements différents :

- 14 pêcheurs au tamis quasiment strict (n^{os} 3, 13, 17, 18, 23, 28, 30, 31, 32, 33, 36, 38, 39, 46) ;

- 19 pêcheurs présentant une activité de filet maillant et de tamis (ou pibalour), avec prédominance du filet (voire un cas de monovalence). Il s'agit des n^{os} 1, 2, 4, 5, 7, 10, 11, 12, 14, 16, 19, 22, 24, 25, 34, 35, 40, 51, 53 ;

- 14 professionnels polyvalents utilisant le filet maillant, le tamis (ou pibalour) et la nasse et/ou le cordeau (ligne de fond munie d'hameçons généralement tendue la nuit).

Ils sont représentés par les n^{os} 6, 21, 26, 27, 29, 37, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48 et 52 ; - 6 pêcheurs autres. Ils pratiquent le tamis, le filet, la nasse, le cordeau, voire la balance dans des rapports autres que ceux des catégories précitées (n^{os} 8, 9, 15, 20, 49, 50).

Remarques :

1. *suivant les espèces, la répartition des prises par zone de pêche ne présente pas la même précision. Les salmonidés (saumon et truite de mer) et l'aloise sont effectivement capturés sur la zone indiquée sur les carnets de pêche. Pour la lamproie et l'anguille, les pêcheries sont fortement tributaires de la marée, si bien que les localisations Urt amont et Urt aval signifient que les pêcheries se situent en zone mixte ou en zone maritime (amont ou aval du pont d'Urt) ;*

2. *de faible valeur commerciale, les captures de mulets sont sous-estimées.*

Les pêcheurs au tamis quasiment strict

Au nombre de 14, les pêcheurs au tamis quasiment strict ont capturé 1 275 kg en 1995. Leurs caractéristiques techniques⁵⁸ moyennes sont présentées dans le tableau 58.

Le tamis représente 91 % des apports, les 9 % restants étant attribués au pibalour (7 %) et au filet maillant (2 %). Les espèces principales sont la civelle avec 98 % des apports et très accessoirement le saumon, l'aloise et la truite de mer (tab. 59).

Tableau 58 - Caractéristiques techniques moyennes (écart-type) des navires utilisés pour la pêche au tamis.

Effectif	Année de construction	Puissance (kW)	Tonnage (tjb)	Longueur (m)
14	1980 (12)	24 (10)	1,4 (0,5)	5,2 (0,4)

Tableau 59 - Répartition des captures par espèce des pêcheurs au tamis en 1995.

	Poids (en kg)	Part dans les captures (en %)	Engin principal* (en %)
Civelle	1 249	98	93 % Tam
Autres	26	2	100 % Fml
Total	1 275	100	91 % Tam

* Tam : tamis ; Fml : filet maillant.

56. L'activité exige l'obtention d'un permis de mise en exploitation (PME) pour le navire et d'une ou de licence(s) pour le pêcheur.

57. Il s'agit généralement de l'unité la plus petite.

58. Une décision professionnelle fixe la puissance motrice maximale sur l'Adour à 100 CV (tout engin).

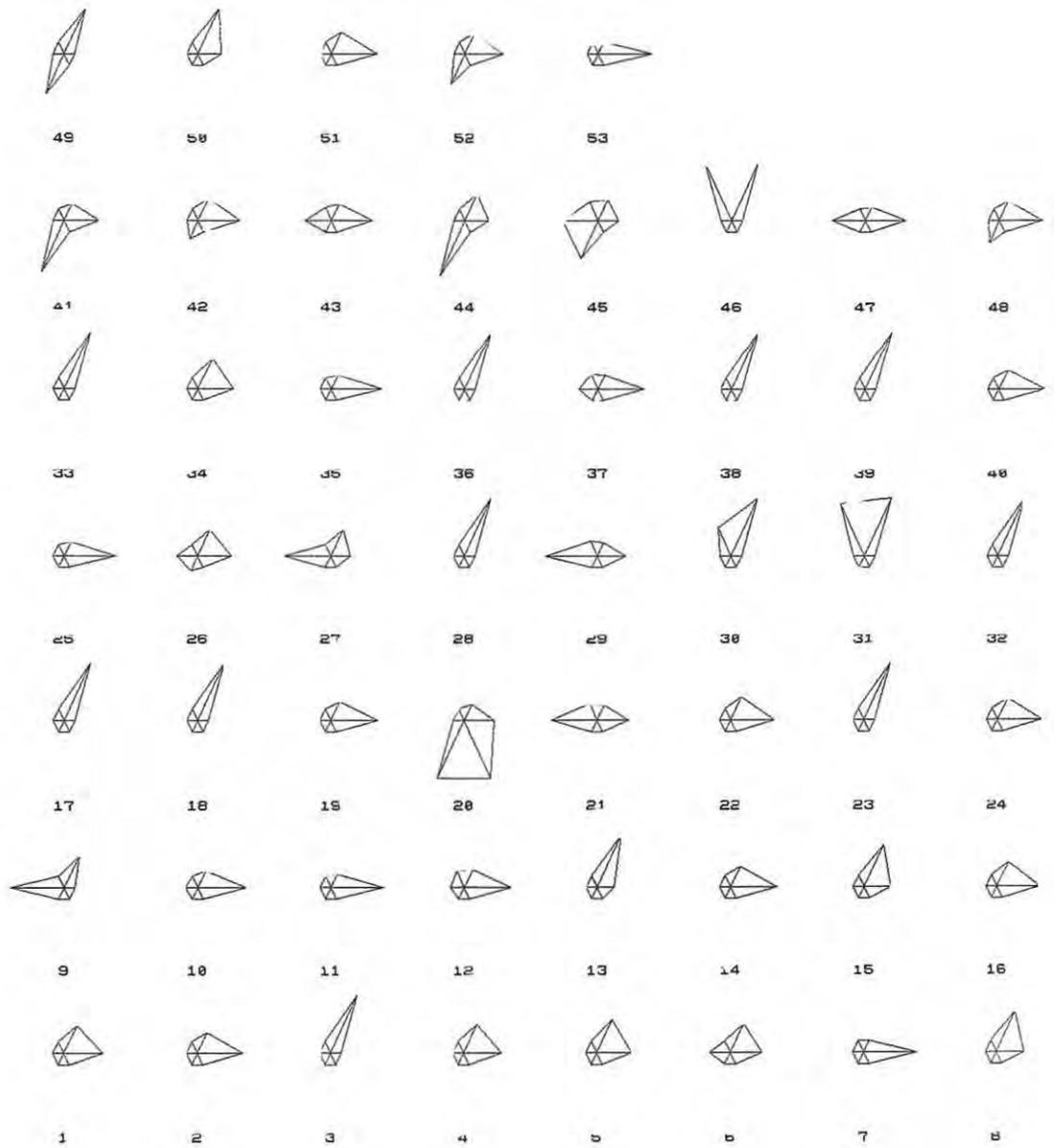
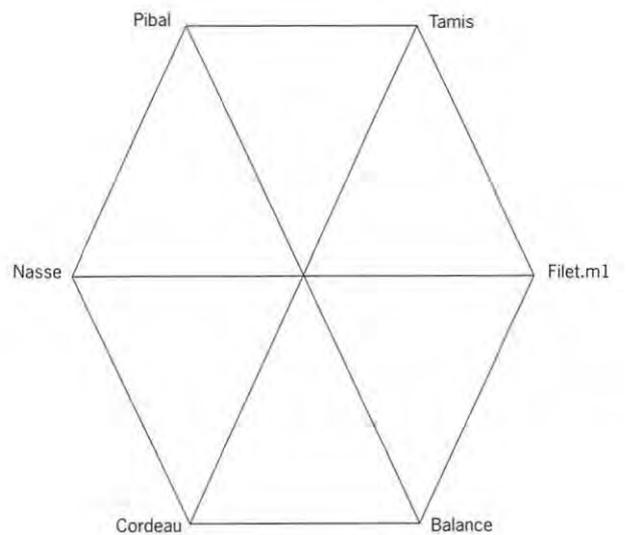


Figure 40
Représentation des captures
en volumes par pêcheur de l'Adour
et par engin par l'analyse
multivariée « star plot symbol »
en 1995.

Clé de lecture



La période d'activité, décrite dans le tableau 60, met en évidence une saisonnalité particulièrement marquée puisque 94 % des apports de civelles sont concentrés sur 3 mois.

En terme de zones fréquentées, le tamis à civelle⁵⁹ est utilisé en amont du pont d'Urt (99 % des apports de civelles par cet engin) et le pibalour, en aval du pont d'Urt (fig. 41, p. 120).

Les pêcheurs au filet maillant et au tamis (prédominance filet)

Au nombre de 19 en 1995, ces pêcheurs ont capturé 15 553 kg de produits. Ils ont utilisé principalement le filet maillant (82 %), le tamis (17 %) et très accessoirement les nasses et le pibalour (moins de 1 %). Les caractéristiques techniques sont données dans le tableau 61.

Les principaux produits déclarés par ces pêcheurs sont, en volume, l'aloise, la civelle, le saumon et la lamproie (tab. 62). Les zones fréquentées sont présentées figure 42, page 120.

Le calendrier des pêches met en évidence une activité ciblée sur un grand nombre de produits (tab. 63).

Tableau 60 - Répartition mensuelle des captures des espèces principales des pêcheurs au tamis en 1995.

	1994		1995												
	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Civelle	3	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NC	NC
Autres*	NC	NC	0	0	0	0	3	1	3	0	0	0	0	0	0

* Représente moins de 5 % des captures en volume.

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus NC Non Considérée

Tableau 61 - Caractéristiques moyennes (écart-type) des navires utilisés pour la pêche au filet et au tamis en 1995.

Effectif	Année de construction	Puissance (kW)	Tonnage (tjb)	Longueur (m)
19	1978 (11)	25 (19)	1,5 (0,7)	5,4 (0,5)

Tableau 62 - Répartition des captures par espèce des pêcheurs au filet maillant et au tamis en 1995.

	Poids (en kg)	Part dans les captures (en %)	Engin principal* (en %)
Alose	10 423	67	100 % Fml
Civelle	2 628	17	97 % Tam
Saumon	891	6	100 % Fml
Lamproie	713	5	100 % Fml
Mulet	353	2	100 % Fml
Truite de mer	331	2	100 % Fml
Anguille	137	1	92 % Nas
Total**	15 553	100	82 % Fml

* Tam : tamis ; Fml : filet maillant ; Nas : nasses.

** Espèces citées + autres.

59. Le filet maillant est utilisé sur la zone du Couste, les volumes restent anecdotiques.

Tableau 63 - Répartition mensuelle des captures des espèces principales des pêcheurs au filet et au tamis en 1995.

	1994		1995											
	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Alose	NC	NC	0	0	1	3	3	1	0	0	0	0	0	0
Civelle	3	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	NC	NC
Saumon	NC	NC	0	0	0	3	3	3	3	0	0	0	0	0
Lamproie	NC	NC	0	0	3	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Mulet *	NC	NC	0	0	3	1	0	0	0	3	3	0	0	0
Truite de mer *	NC	NC	0	0	0	0	3	3	3	0	0	0	0	0
Anguille *	NC	NC	3	2	3	3	0	0	0	0	0	2	0	0

* Représente moins de 5 % des captures en volume.

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus NC Non Considérée

Les pêcheurs polyvalents utilisant le filet maillant, le tamis et les nasses et/ou le cordeau

Cette catégorie de pêcheurs compte 14 individus en 1995 et l'activité repose sur quatre engins, voire cinq. Les caractéristiques techniques moyennes sont présentées dans le tableau 64.

En 1995, leurs captures s'élèvent à 16 573 kg et la répartition des apports par engin attribue 60 % au filet maillant, 22 % aux nasses, 10 % au tamis, 6 % au cordeau et 2 % au pibalour.

Les principaux produits sont : l'aloise, l'anguille, la civelle, le saumon, la crevette (tab. 65). Les zones fréquentées et le calendrier des pêches sont décrits respectivement figure 43, page 121 et tableau 66.

Tableau 64 - Caractéristiques techniques moyennes (écart-type) des navires utilisés par les pêcheurs polyvalents en 1995.

Effectif	Année de construction	Puissance (kW)	Tonnage (tjb)	Longueur (m)
14	1980 (8)	28 (15)	1,5 (0,6)	5,3 (0,6)

Tableau 65 - Répartition des captures par espèce des pêcheurs polyvalents en 1995.

	Poids (en kg)	Part des captures (en %)	Engin principal* (en %)
Alose	7 133	43	100 % Fml
Anguille	3 955	24	76 % Nas
Civelle	1 975	12	82 % Tam
Saumon	1 144	7	100 % Fml
Crevette	664	4	100 % Nas
Mulet	604	3	100 % Fml
Truite de mer	379	2	100 % Fml
Total**	16 573	100	61 % Fml

* Tam : tamis ; Fml : filet maillant ; Nas : nasses.

** Espèces citées + autres.

Tableau 66 - Répartition mensuelle des captures des espèces principales des pêcheurs polyvalents en 1995.

	1994		1995											
	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Alose	NC	NC	0	0	2	3	3	1	0	0	0	0	0	0
Anguille	NC	NC	1	0	3	3	3	2	1	0	0	1	0	0
Civelle	3	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	NC	NC
Saumon	NC	NC	0	0	1	2	3	3	3	0	0	0	0	0
Crevette *	NC	NC	0	0	0	0	0	0	3	3	3	3	0	0
Mulet *	NC	NC	0	2	3	0	0	0	0	0	3	0	0	0
Truite de mer *	NC	NC	0	0	0	0	3	3	1	0	0	0	0	0

* Représente moins de 5 % des captures en volume.

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus NC Non Considérée

Autres pêcheurs

Au nombre de 6, les pêcheurs classés dans cette catégorie présentent les comportements suivants :

- tamis et filet maillant;
- nasses et tamis;
- filet maillant, cordeau, tamis et balance;
- tamis et cordeau.

Les caractéristiques techniques moyennes sont présentées dans le tableau 67.

Le filet maillant représente 40 %, le cordeau 36 %, le tamis 19 %, les nasses 4 % et la balance 1 %.

Les principales espèces capturées sont : l'anguille, l'alose, la civelle et la lamproie (tab. 68). Les zones fréquentées et le calendrier des pêches sont donnés figure 44, page 121 et tableau 69.

Tableau 67 - Caractéristiques techniques moyennes (extrêmes) des navires utilisés par les autres pêcheurs.

Effectif	Année de construction	Puissance (kW)	Tonnage (tjb)	Longueur (m)
6	1983 (1968 à 1990)	26 (17 à 36)	1,8 (1 à 2,4)	5,9 (5,2 à 7,0)

Tableau 68 - Répartition des captures par espèce des autres pêcheurs en 1995.

	Poids (en kg)	Part des captures (en %)	Engin principal* (en %)
Anguille	1 085	39	90 % Cor
Alose	710	26	100 % Fml
Civelle	521	19	100 % Tam
Lamproie	311	11	100 % Fml
Saumon	47	2	100 % Fml
Truite de mer	37	1	100 % Fml
Total**	2 748	100	40 % Fml

* Tam : tamis ; Fml : filet maillant ; Cor : cordeau.

** Espèces citées + autres.

Tableau 69 - Répartition mensuelle des captures des espèces principales des autres pêcheurs en 1995.

	1994		1995											
	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Anguille	NC	NC	0	0	0	0	3	0	2	0	3	3	2	0
Alose	NC	NC	0	0	1	3	3	1	0	0	0	0	0	0
Civelle	3	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	NC	NC
Lamproie	NC	NC	0	0	1	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Saumon *	NC	NC	0	0	0	2	3	2	3	0	0	0	0	0
Truite de mer *	NC	NC	0	0	0	0	3	3	1	0	0	0	0	0

* Représente moins de 5 % des captures en volume.

0 0-5 % 1 5-10 % 2 10-15 % 3 15 % et plus NC Non Considérée

Conclusion

La typologie des navires des marins pêcheurs de l'estuaire de l'Adour met en évidence quatre comportements de pêche, de l'activité monospécifique du tamis à l'activité plurispécifique travaillant au filet maillant, au tamis, au cordeau, à la nasse et/ou à la balance. Les points suivants se dégagent de cette analyse :

- le tamis est pratiqué par tous les pêcheurs recensés sauf trois. Cet engin, uniquement destiné à la pêche de la civelle, est un élément essentiel dans l'activité de la pêche estuarienne. Ce point est confirmé par la part de la civelle dans l'établissement du chiffre d'affaires puisqu'elle s'élève à 73 % en 1995 (et 59 % en 1996), d'après Prouzet *et al.*, 1996, 1997. Par catégorie de pêcheurs, le tableau 70 précise l'importance de cette espèce. Le prix au kilo⁶⁰ est estimé d'après Prouzet *et al.*, 1996;
- le caractère très saisonnier du calendrier des pêches reflète les migrations saisonnières des espèces exploitées. La sélectivité des engins étant très marquée, surtout pour le tamis, le pibalour, la nasse, le cordeau et

la balance, l'utilisation des engins est également très saisonnière (d'octobre à janvier pour le tamis, de mars à septembre pour le filet maillant, de janvier à avril pour les nasses, de mai à novembre pour les cordeaux);

- en terme de zones fréquentées, les différentes techniques de pêche ne sont pas employées de façon homogène. La pêche au filet maillant se réalise sur toute la portion de l'Adour, depuis la ligne transversale de la mer jusqu'au bec du gave. Le tamis est utilisé en amont (surtout) et en aval du pont d'Urt, le pibalour est uniquement employé en aval de ce pont. Les nasses sont principalement posées en aval du pont d'Urt.

Remarque :

la pêche au pibalour est également utilisée pour la civelle. Elle apparaît en 1995 sur l'Adour et est pratiquée par 9 pêcheurs. Ces derniers pêchent également au tamis à main dans huit cas sur neuf. En 1995, cet engin participe pour 9 % des captures de civelle.

Tableau 70 - Répartition des captures en valeur selon les catégories de pêcheurs identifiées précédemment.

	Tamis quasiment strict		Filet + tamis		Polyvalents		Autres	
	Valeur (en 10 ³ F)	En % du CA	Valeur (en 10 ³ F)	En % du CA	Valeur (en 10 ³ F)	En % du CA	Valeur (en 10 ³ F)	En % du CA
Civelle	500	~ 100	1 051	75	790	55	208	62
Alose	~ 0	0	156	11	107	8	11	3
Saumon	2	~ 0	98	7	126	9	5	2
Lamproie	0	0	64	5	22	2	28	8
Truite de mer	~ 0	0	23	2	27	2	3	1
Anguille	0	0	10	~ 0	277	19	76	23
Crevette	0	0	0	0	46	3	2	1
Mulet	0	0	2	~ 0	3	~ 0	0	0
Divers marins	0	0	4	~ 0	26	2	~ 0	~ 0
Total	502	100	1 408	100	1 424	100	333	100

60. Prix au kilo estimés : saumon : 110 F, truite de mer : 70 F, alose : 15 F, lamproie marine : 90 F, mulet : 5 F, divers marins : 55 F, civelle : 400 F, anguille : 70 F, crevette : 70 F.

Chapitre III

Étude économique de la flottille basque

Le but de cette étude est d'effectuer une mise à jour de l'analyse des comptabilités d'armement de navires basques réalisée jusqu'en 1993 (Caill, 1995) et d'affiner le bilan de cette situation économique par métier. L'utilisation du logiciel Statpêche (Cazaubon, 1997) et les contacts développés auprès des centres de gestion ou des armements depuis 1994 permettent de travailler sur des comportements de pêche mieux définis et de disposer d'un nombre important de comptes d'exploitation. L'analyse de ces comptabilités met en évidence l'utilisation des moyens de production, l'impact sur l'économie locale et la rentabilité des entreprises de pêche.

Informations comptables utilisées

Origine des données

Les données économiques sont collectées à partir des liasses fiscales mises à disposition ou données par les structures suivantes : le centre de gestion du syndicat CGT des marins, la Société luzienne de comptabilité, le centre de gestion d'Hendaye, l'armement coopératif Gure Lana, le groupement des Pêcheurs basques et la société Pronaval.

Les postes comptables utilisés s'inscrivent dans les comptes de résultat et le bilan. La publication dans ce document de toute valeur comptable respecte les règles de confidentialité. Elle est la valeur moyenne d'au moins trois comptabilités individuelles.

Échantillonnage

Réalisation et qualité de l'échantillonnage

Au total, l'étude économique s'appuie sur l'analyse comptable de 38 navires immatriculés au quartier maritime de Bayonne, ce qui représente 32 % de la flottille répertoriée en 1995. Six comportements de pêche ou types de pêche sont étudiés : les chalutiers pélagiques, les chalutiers classiques, les fileyeurs, les thoniers bolincheurs stricts, les ligneurs et les bolincheurs dragueurs polyvalents. Les navires sont choisis en accord avec les centres de gestion et/ou les armateurs (directement) et en fonction de leur appartenance aux différents comportements de pêche déterminés au cours de la typologie présentée dans la seconde partie. Le taux de couverture de cet échantillonnage par type de pêche est donné dans le tableau 71.

La représentativité des navires sélectionnés est satisfaisante car les unités appartiennent aux profils moyens des principaux comportements de pêche des navires immatriculés au quartier maritime de Bayonne. Par rapport au travail de 1990 à 1993 (Caill, 1995), l'amélioration de l'échantillonnage porte sur l'augmentation du nombre de navires considérés et sur la prise en compte de catégories nouvelles. Il s'agit en particulier de l'introduction du comportement des fileyeurs⁶¹, du découpage de l'ancienne catégorie « ligneurs » en ligneurs avec ou sans drague et en bolincheurs dragueurs polyvalents et de la prise en compte des armements dits « franco-espagnols ». Ces derniers sont gérés par la société Pronaval qui a été créée en 1993. Les navires appartiennent à la catégorie des chalutiers classiques et des fileyeurs.

Tableau 71 - Taux de couverture des comptabilités échantillonnées par type de pêche entre 1990 et 1995.

Comportement	Effectif sondé	Effectif total	% échantillonné
Chalutiers pélagiques	15	31	48
Chalutiers classiques	6	9	67
Fileyeurs	3	19*	16
Thoniers bolincheurs stricts	4	6	67
Ligneurs	6	16	38
Bolincheurs dragueurs polyvalents	4	9	44
Autres	0	29	0
Total	38	119	32

* Hors fileyeurs quasiment stricts de Capbreton, rattachés dans le comportement « autres ».

61. Pour la catégorie des fileyeurs, trois comptabilités au réel et une au forfait ont été obtenues. Tous les postes n'étant pas renseignés pour au moins trois navires, les informations présentées sont les valeurs moyennes ou les tendances.

Les valeurs présentées dans ce document peuvent différer légèrement de celles données dans le document précédent (Caill, 1995) pour la période 1990 à 1993. Ces modifications sont liées aux caractéristiques du nouvel échantillonnage⁶².

Choix du matériel d'étude

Les éléments comptables retenus n'existent pas pour tous les navires entre 1990 et 1995. Pendant les six années que couvre la période d'étude, les événements suivants ont été recensés : changements d'activité, passage du système de comptabilité au forfait au système de comptabilité au réel pour les petites unités, passage de la comptabilité fusionnée pour les navires opérant toujours en paires à la comptabilité individuelle (cas de chalutiers pélagiques), casse des navires et achat de nouvelles unités.

L'objectif de cette partie étant de donner une image de l'activité comptable en 1995 et de comprendre comment cette situation s'est construite par type de pêche, la démarche retenue est la suivante :

- la présentation de la situation pour l'année 1995 s'appuie sur l'ensemble des comptabilités disponibles pour cette année ;
- l'analyse chronologique entre 1990 et 1995 porte sur les navires pour lesquels nous disposons des données comptables complètes. L'utilisation de ces informations, regroupées par type de pêche, permet de calculer des valeurs moyennes et les coefficients de dispersion (coefficient de variation exprimé en pourcentage et donné à l'annexe II) pour les indicateurs économiques retenus. Un retour aux données de base peut être opéré pour distinguer plus finement certains comportements à l'intérieur des six catégories étudiées. Il s'agit en particulier de la distinction des chalutiers classiques en chalutiers côtiers et en chalutiers opérant en mer d'Irlande, des ligneurs équipés ou non d'une drague à algues.

Remarque : les résultats obtenus sur l'échantillon révèlent les grandes tendances actuelles et permettent d'évaluer l'état de santé du secteur de la pêche. La qualité des informations présentées dépend du taux de couverture atteint.

62. Les données moyennes étant très voisines de celles de la première étude réalisée sur 1990-1993, elles indiquent que la représentativité de l'échantillonnage n'a pas été améliorée par l'accroissement de l'effectif.

63. Pour plus de précision, se reporter au document « Bilan des pêches basques : mise en évidence des atouts et des contraintes », 1995.

Difficultés rencontrées

L'obtention des informations nécessaires à cette étude était facilitée par les contacts existants depuis 1994. Cependant, on peut constater que les centres de gestion locaux sont de plus en plus sollicités. Ils font part d'une certaine lassitude à communiquer plusieurs fois les mêmes éléments sans retombées suffisamment visibles selon eux.

Choix des données collectées

L'étude des comptes d'exploitation des armements reprend le découpage opéré en 1995⁶³ (Caill, 1995). Elle est effectuée suivant trois critères d'appréciation de l'activité.

La ventilation des charges liées au cycle d'exploitation en sept postes

Le coût d'utilisation des facteurs de production s'exprime dans la répartition des charges engagées pour la réalisation des marées. Elles se décomposent en consommations intermédiaires : entretien, matériel, carburant, services, assurances et en frais de personnel : charges sociales et rémunération. Leur examen met en évidence la structure d'exploitation, c'est-à-dire l'utilisation de l'outil de production et du facteur travail mis en jeu dans le cycle de production. Dans la suite de cette partie, ces charges sont dénommées charges de fonctionnement.

La création de richesses et le résultat d'exploitation

La valeur ajoutée quantifie les retombées économiques de l'activité de pêche par le biais des salaires et du profit. L'excédent brut d'exploitation (EBE) permet dans un second temps d'évaluer l'efficacité d'utilisation des moyens de production. Ces deux grandeurs renseignent sur la rentabilité de l'entreprise par le biais de l'analyse de la structure du compte de résultat.

La situation financière

Elle est appréhendée par l'utilisation de données issues du bilan. L'actif circulant, les dettes à court, moyen et long termes servent à déterminer des indicateurs de la solidité financière de l'entreprise à différentes échéances. Cette approche est complétée par le calcul de la marge brute d'autofinancement (MBA) qui précise le surplus de capital propre et l'indépendance de l'entreprise vis-à-vis des tiers en matière d'emprunts.

Mesure de l'activité de la flottille basque

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement se décomposent en charges fixes et en charges variables directement tributaires du chiffre d'affaires. Les charges fixes regroupent habituellement les consommations intermédiaires (entretien, matériel, carburant,

Figure 45
Charges de fonctionnement moyennes pour les six comportements de pêche en 1995.
Sources : données comptables collectées.

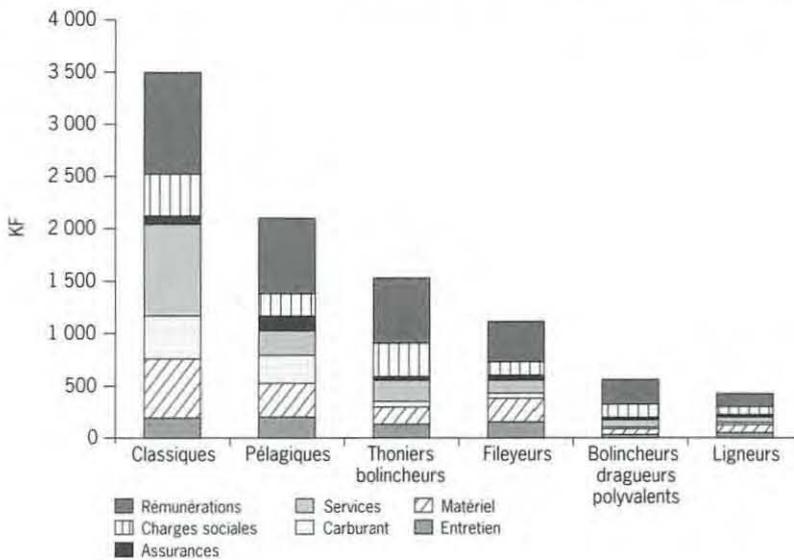
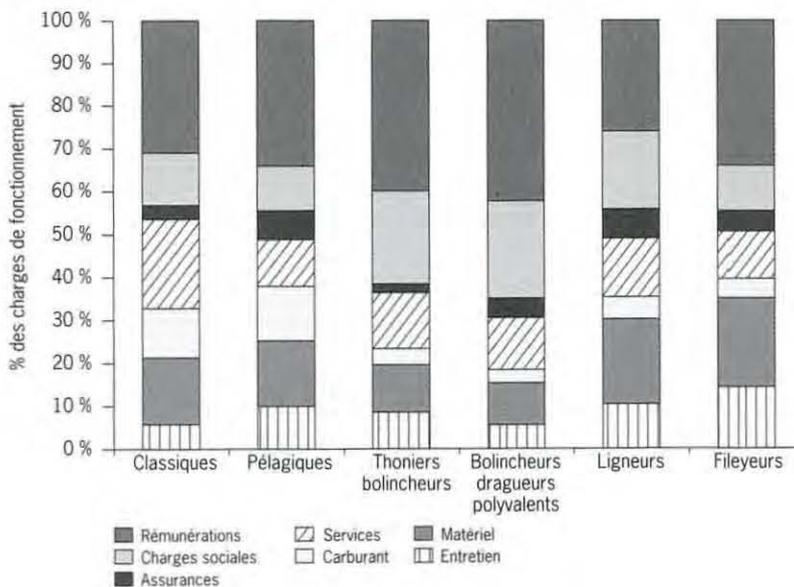


Figure 46
Répartition moyenne des charges de fonctionnement pour les six comportements de pêche en 1995.
Sources : données comptables collectées.



services et assurances) et les charges sociales; les charges variables sont constituées par les rémunérations.

Ce découpage comptabilise les services dans les charges fixes. Ce poste regroupe essentiellement les frais de prestation comptable, de gestion, les frais de coopérative, les taxes professionnelles (taxes OP, taxes Fiom...), les frais de communication. Certaines de ces charges sont calculées *ad valorem* des apports bruts débarqués en criée⁶⁴ et devraient plus rigoureusement être considérées comme des charges variables. Dans la pratique, la grille comptable utilisée ne permet pas cette différenciation car leur affectation diffère suivant les centres de gestion. Pour les répartitions particulières, le poste services sera néanmoins rapproché de la valeur des ventes.

La distinction opérée sur ces charges permet d'isoler l'utilisation des outils de production et des services extérieurs du facteur travail. L'analyse de la part de la rémunération est effectuée par rapport à l'ensemble des charges de fonctionnement alors que l'examen des autres charges est rapporté au total des charges fixes.

Bilan 1995

En 1995, la valeur et la structure de ces coûts d'exploitation diffèrent largement d'un comportement à un autre (fig. 45, 46). En terme de répartition de ces coûts, quatre groupes se distinguent : les chalutiers (pélagiques et classiques), les métiers pratiquant la bolinche (thoniers bolincheurs stricts et bolincheurs dragueurs polyvalents), les ligneurs et les fileyeurs.

Pour des raisons d'échantillonnage, la catégorie chalutiers classiques regroupe les chalutiers classiques côtiers et les chalutiers classiques de plus grande taille (une trentaine de mètres de long). Un retour aux données de base précise l'établissement de ces coûts pour chacun des deux types de chalutiers classiques. La structure de ces charges est voisine pour les deux sous-catégories; en absolu, les chalutiers classiques côtiers ont un total de charges de fonctionnement de l'ordre du million de francs alors que les chalutiers opérant en mer d'Irlande présentent des charges de fonctionnement voisines de 5-6 millions de francs en 1995.

64. Cas des taxes de criées, des taxes OP et des taxes des comités locaux et régionaux (jusqu'en 1992 pour ces derniers).

Les chalutiers

Les chalutiers présentent les charges les plus élevées en valeur. Les fortes dépenses pour les chalutiers classiques sont à attribuer essentiellement à la mise en exploitation des grandes unités d'une trentaine de mètres en mer d'Irlande. Le paragraphe suivant précise leur structure.

Les chalutiers consacrent un peu moins de 45 % de leurs charges de fonctionnement à la rémunération et aux charges sociales (dont 31 % pour les rémunérations sur les chalutiers classiques et 34 % sur les chalutiers pélagiques). Leurs frais de carburant sont élevés (17-19 % des charges fixes). Cette forte consommation de gas-oil s'explique par l'éloignement des zones de pêche prospectées depuis les ports de rattachement ou de débarquement et par la traction constante de l'engin de pêche. La différenciation de comportement des chalutiers a été mise en évidence dans la typologie des navires. L'activité des chalutiers peut être côtière ou lointaine (cas des chalutiers classiques opérant en mer d'Irlande et de quelques chalutiers pélagiques).

Cet éloignement participe également à l'établissement de coûts de services élevés pour les chalutiers classiques des armements mixtes. Ces navires effectuent des marées de 45 jours environ en 1995⁶⁵ depuis le port espagnol d'Ondarroa et travaillent en Ouest Irlande (bancs de Porcupine, Rockall, Hurd). Les débarquements se déroulent tous les huit jours sur les bases avancées irlandaises de Killibergs ou de Castletown. Les opérations de réception, de ravitaillement, d'avitaillement, de transport sont gérées par un agent en Irlande. Inclus dans les services, le fonctionnement de cette logistique participe fortement à la part élevée des services dans les charges. Ce poste s'élève à environ 30-40 % des charges fixes selon les navires alors qu'il s'établit à 19 % pour les chalutiers classiques côtiers. Il est également déterminé par la forte valeur de la production vendue sur laquelle sont calculées les taxes *ad valorem* (voir partie « Évolution du chiffre d'affaires »).

La part des frais d'assurance est particulièrement faible pour les chalutiers classiques franco-espagnols (2 à 3 % des charges fixes contre 7 à 13 % pour les autres chalutiers).

D'après les informations transmises par un armateur, les assurances contractées auprès d'établissements espagnols sont meilleur marché (l'économie serait de l'ordre de 20 % pour des garanties similaires).

Proportionnellement au total de leurs charges de fonctionnement, les chalutiers pélagiques ont consacré quasiment deux fois plus de dépenses à l'entretien de leur outil de production que les chalutiers classiques (voir partie suivante « Les charges fixes »).

Les bolincheurs

Les bolincheurs (thoniers bolincheurs et bolincheurs dragueurs polyvalents) sont caractérisés par des frais de personnel très élevés puisque ces derniers atteignent respectivement 62 et 65 % des charges de fonctionnement (dont environ un tiers pour les charges sociales). La technique de la bolinche exige l'emploi d'effectifs nombreux : entre 10 et 12 marins sur les thoniers bolincheurs stricts et entre 5 et 6 hommes d'équipage sur les bolincheurs dragueurs polyvalents. L'importance de cet effectif se traduit par une répartition part équipage/part armement de 50/50, contre 45/55 habituellement.

Leurs frais de carburant sont réduits, ces navires opèrent en zone côtière et la manipulation de la bolinche (ainsi que celle de la canne et/ou de la drague...) est peu consommatrice de carburant. Ce poste représente entre 5 et 6 % des charges fixes. La part de l'assurance des thoniers bolincheurs stricts est faible puisqu'elle s'élève à 3-4 % des charges fixes.

Les ligneurs (avec ou sans drague à algues)

En valeur, les ligneurs sont les unités de pêche qui ont les charges de fonctionnement les plus faibles (autour de 425 kF/an). Les frais de personnel des ligneurs représentent 44 % des charges de fonctionnement. Ils sont caractérisés par des frais de rémunération faibles puisque ces derniers s'établissent à 26 % des charges. Sur ce type de navire, les effectifs embarqués sont limités à 2-3 marins.

Par rapport aux autres comportements de pêche, une forte part des consommations intermédiaires est occupée par les frais de matériel (27 % des charges fixes). Le poids

65. En 1996 et 1997, la durée de la marée augmente et atteint entre 55 et 60 jours.

de ce poste s'explique par l'achat des appâts, par le renouvellement de certaines composantes de leur engin de pêche (changement d'hameçons, d'avançons) et, pour certains, par l'acquisition (ou la construction) de drague à algues. Pour les ligneurs stricts, le coût d'achat des appâts représente entre 50 et 58 % des frais de matériel en 1995.

Les fileyeurs

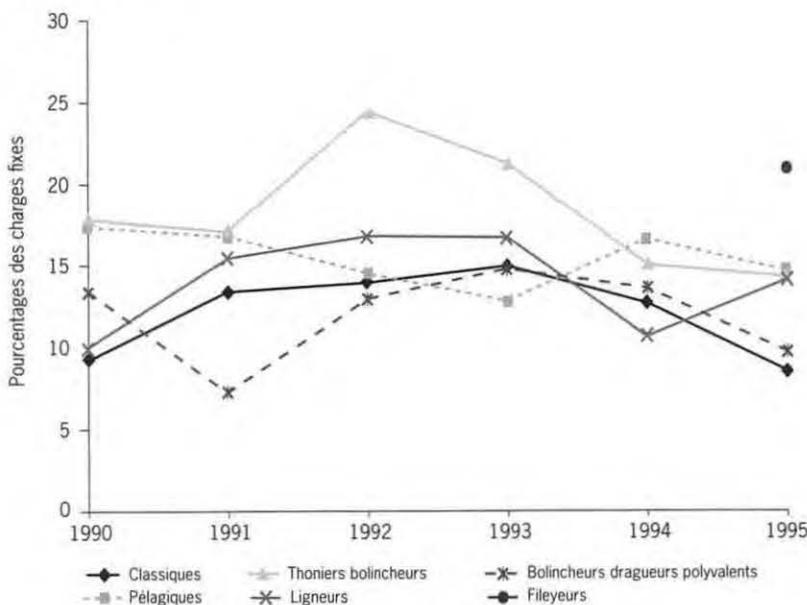
Les fileyeurs sont caractérisés par des parts de frais d'entretien et de matériel très élevées en 1995. Les besoins en consommables s'expliquent par l'usure rapide de l'engin de pêche. La part du poste carburant demeure réduite, de même que celle du poste services (respectivement 7 et 17 % des charges fixes). Les frais de personnel représentent 45 % des charges de fonctionnement, dont 34 % sont destinés à la rémunération.

Évolution des charges de fonctionnement depuis 1990

Les charges fixes

L'évolution de la structure de ces charges présente des écarts sensibles selon les métiers pratiqués⁶⁶. Les figures 47 à 52 illustrent ces modifications par poste de charges fixes.

Figure 47
Évolution de la part moyenne du poste entretien entre 1990 et 1995.
Sources : données comptables collectées.



66. Cette évolution est menée d'après des données exprimées en francs courants. Il n'a pas semblé judicieux de déflater par les indices de prix les plus adéquats (de l'Insee) car les navires et les fournisseurs peuvent acheter du matériel et des services de part et d'autre de la frontière. Les évolutions de prix sont donc également liées à l'évolution des prix outre Bidassoa.

• L'entretien

Jusqu'en 1993, les thoniers bolincheurs stricts étaient les navires qui consacraient le plus de leurs charges fixes à l'entretien de leur outil de production. Mis en évidence dans le précédent document (Caill, 1995), ce comportement peut s'expliquer par l'âge élevé de ces unités (une quarantaine d'années). Depuis cette date, la part de l'entretien régresse et s'établit à 14 % des charges fixes en 1995 (alors qu'il représentait 21 % de ces charges en 1993). Cette diminution des frais d'entretien de ces bateaux est concomitante d'une baisse de 20 % en moyenne du nombre d'heures de marée entre 1993 et 1995 et d'une réduction du chiffre d'affaires de ces unités (voir partie « Évolution du chiffre d'affaires »).

Les autres modifications notables intervenues entre 1990 et 1995 concernent les chalutiers et les fileyeurs :

- les chalutiers classiques consacrent une part décroissante de leurs charges fixes à l'entretien depuis 1993 ;
- les chalutiers pélagiques opèrent une légère reprise de leur entretien en 1994. Ce dernier permet de limiter l'usure du facteur de production pour des unités dont l'âge moyen est de 17 ans en 1995. Ces travaux se confirment en 1996 et 1997 puisque certains chalutiers pélagiques ont subi ou subissent actuellement de grosses transformations telles que la réfection des enrouleurs, le remplacement de moteur... ;
- les fileyeurs sont les unités qui, désormais, présentent la part du poste entretien sur le total des charges fixes la plus élevée, avec près de 21 %. Cet entretien est effectué à une période où les navires sont fortement sollicités (le nombre d'heures de marée a fortement augmenté entre 1993 et 1995). Dans le même temps, le chiffre d'affaires des fileyeurs est en hausse, ce qui peut expliquer la prise de décision d'effectuer un entretien important de leurs unités (voir partie « Évolution du chiffre d'affaires »). La légère reprise des frais d'entretien observée en 1994 pour les chalutiers pélagiques s'observe de manière générale pour la flotte française à partir de 1996 principalement.

Des patrons de pêche opèrent d'importants travaux de modernisation et de transformation sur leur outil de production, rendus possibles par une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE). Dans un contexte difficile de renouvellement de la flottille du fait des contraintes imposées par le POP III et des prix élevés des unités à l'achat (neuves et d'occasion), la tendance actuelle est au développement des actions visant à pérenniser l'outil de production.

• **Le matériel**

Le poste matériel représente une part particulièrement élevée pour les ligneurs⁶⁷ (entre 1990 et 1995) et les fileyeurs (depuis leur prise en compte en 1995), avec respectivement 27 et 32 % des charges fixes. Elle traduit le renouvellement fréquent de l'engin de pêche et l'utilisation d'appâts pour les lignes. D'une durée de vie d'un an, une nappe de filet (à sole ou à merlu) a un coût de renouvellement de 150 kF environ. Les éléments constituant l'armement du filet sont renouvelés tous les deux à trois ans.

Depuis 1993, les chalutiers consacrent une part de plus en plus importante de leurs charges fixes au matériel (+ 20 % pour les chalutiers pélagiques et + 47 % pour les chalutiers classiques). Pour les chalutiers pélagiques, cette augmentation coïncide avec une certaine reprise des achats et avec les premières acquisitions de chalut « Naberan » sur les ports basques. En terme de valeur, le poste matériel est un poste important pour les chalutiers classiques. L'usure et la casse du matériel sont fréquentes de par la manipulation de l'engin. Cette sollicitation du matériel est d'autant plus forte que certains navires ont augmenté jusqu'à un tiers leur nombre d'heures de marée entre 1993 et 1995.

Les thoniers bolincheurs stricts présentent une part du poste matériel en forte augmentation. Cette dernière évolution peut être attribuée à la reprise des dépenses en filets tournants (permise par de meilleurs résultats des ventes) et à l'achat de caissons ou de viviers réfrigérés destinés à améliorer le conditionnement des petits poissons pélagiques. Le coût total de cette acquisition est de 333 370 F par navire en 1995.

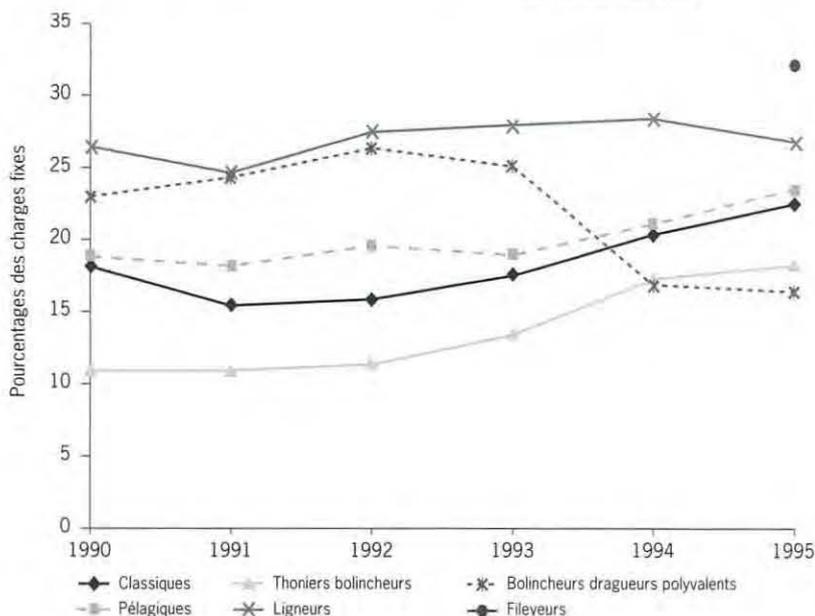
Les bolincheurs dragueurs polyvalents sont les seules unités à enregistrer une forte diminution de leur part du poste matériel dans les charges fixes (- 63 % en 3 ans). Cette réduction s'explique notamment par le changement d'activité opéré par ces navires. Depuis 1994, ils développent la pêche du *Gélidium* à la drague à algues. L'engin est fabriqué par les pêcheurs eux-mêmes et demande peu de matériel⁶⁸, à la différence de leur ancienne activité de pêche à la bolinche sur le chincharde à la même époque (un changement d'alaise de filet tournant coûte entre 40 et 50 kF).

• **Le carburant**

Le poste carburant s'individualise nettement entre les chalutiers et les autres métiers en raison des zones de pêche prospectées et surtout de l'effort de traction demandé par le chalut. Entre 1990 et 1995, il représente au moins 17 % du montant des charges fixes pour les chalutiers et moins de 13 % pour les autres comportements.

La principale évolution enregistrée ces dernières années est une légère diminution de la part de ce poste pour les chalutiers classiques. Pour les armements dont les navires travaillent en mer d'Irlande, ces économies peuvent s'expliquer en partie de la manière suivante : les informations transmises indiquent que le prix du gas-oil en Espagne est 7-8 centimes moins cher que celui pratiqué

Figure 48
Évolution de la part moyenne du poste matériel entre 1990 et 1995.
Sources : données comptables collectées.



67. En valeur, elle demeure plus réduite.

68. Ce métier est pratiqué pendant quatre à cinq mois de l'année.

Figure 49
Évolution de la part moyenne
du poste carburant entre 1990
et 1995.
Sources : données
comptables collectées.

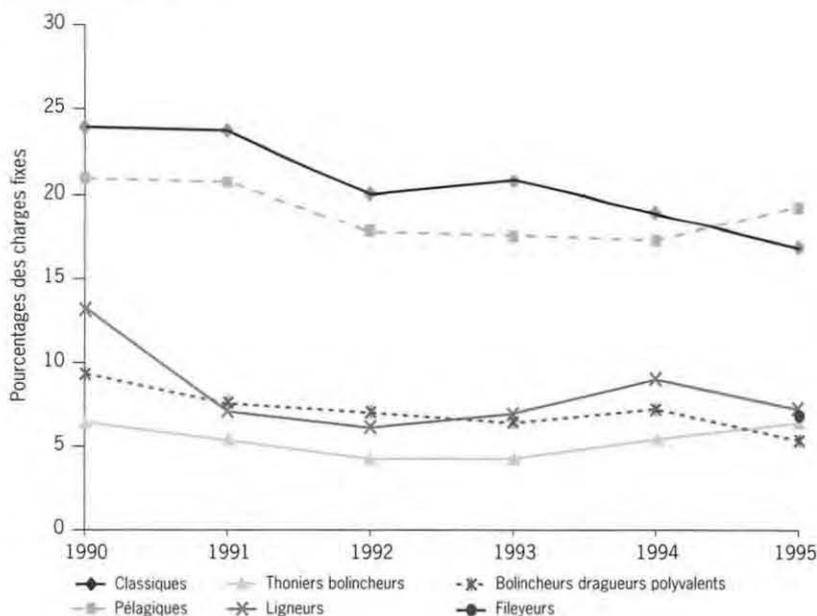
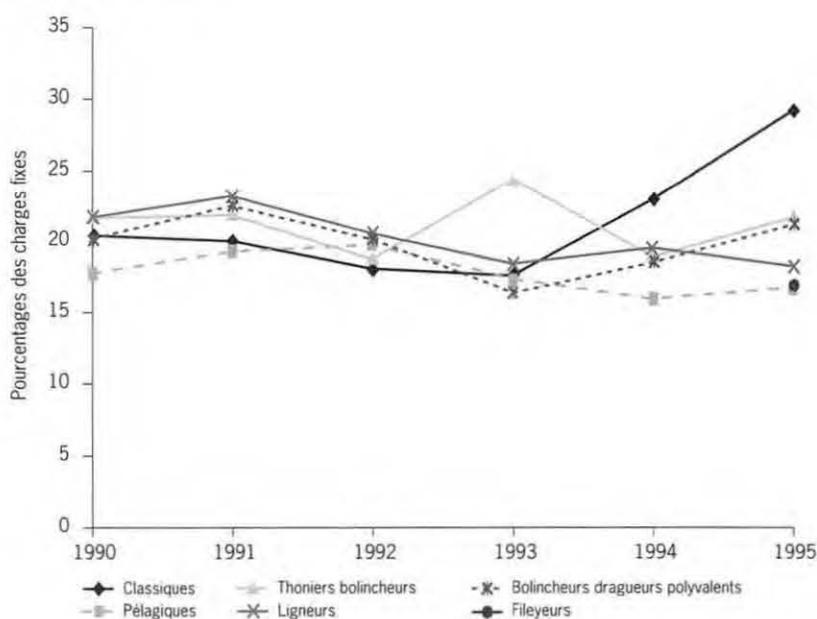


Figure 50
Évolution de la part moyenne
du poste services entre 1990
et 1995.
Sources : données
comptables collectées.



en France, alors qu'en Irlande le carburant est plus coûteux d'une douzaine de centimes par litre (par rapport au prix pratiqué en France). De ce fait, les navires partent à plein de l'Espagne et n'effectuent qu'un à deux ravitaillements en Irlande pour terminer la marée. Pour les navires ravitaillés en France, l'évolution de ce coût résulte de l'action de deux effets contraires : la diminution du prix du gas-oil a compensé l'augmentation de la consommation résultant de l'accroissement du nombre d'heures de marée entre 1990 et 1995.

Dans le même temps, les ligneurs et les thoniers bolincheurs dragueurs polyvalents consacrent une part décroissante à cette dépense (en 1995). Cette réduction provient vraisemblablement du développement de l'activité de la drague à algues. Opérée à proximité des ports de débarquement (dans la baie de Saint-Jean-de-Luz et à proximité de la côte), cette dernière est très peu consommatrice de carburant. Elle s'accompagne d'une réduction du nombre d'heures de marée pour ces deux catégories.

• Les services

La part des services était très comparable d'un type de navire à un autre entre 1990 et 1992 (autour de 20 % des charges fixes)⁶⁹. Depuis cette date, les thoniers bolincheurs stricts et les chalutiers classiques présentent de fortes différences avec les autres unités. Avec l'arrivée des chalutiers dits « franco-espagnols », le groupe des chalutiers classiques consacre désormais près de 30 % de ses coûts fixes aux services (voir partie « Les charges de fonctionnement - Bilan 1995 »). Ce coût traduit une intensification de l'utilisation de personnel externe.

Remarque : sur les exercices postérieurs à 1995 pour ces navires, le poste des services peut comprendre une rubrique « personnel intérimaire ». Cette dénomination représente les salaires et les charges (dont l'ISM, équivalent de l'Énim en Espagne) payés pour les marins souhaitant être affiliés au régime espagnol. Approximativement, ces charges versées à l'ISM représentent entre 10 et 30 %⁷⁰ de la somme des charges versées à l'Énim et à l'ISM.

69. Pour plus de précisions, se reporter au rapport précédent (Caill, 1995).

70. Ces proportions concernent les chalutiers. Pour les fileyeurs, cette cotisation à l'ISM représenterait une part plus importante en raison de la présence de deux marins français cotisant à l'Énim par navire, le reste étant constitué de marins espagnols et portugais affiliés à l'ISM.

Les thoniers bolincheurs stricts ont connu une très bonne année 1993 en terme de chiffre d'affaires. Cette forte valeur de la production s'est répercutée sur le poste services. Après cette embellie, le niveau actuel de la part de ce poste en 1995 s'établit à celui de 1990 pour un chiffre d'affaires en baisse.

• *Les assurances*

Intégré au poste services dans la précédente analyse, l'examen séparé de ce poste précise l'élaboration de ce coût par comportement de pêche et donne une indication sur l'influence des caractéristiques techniques.

En France, l'assurance d'un navire de pêche peut être souscrite auprès d'un assureur capitaliste (PFA, GAL, UAP...), d'un courtier (le cabinet BC...) ou d'une mutuelle (Samap...). Les règles d'assurance sont fixées par la police française d'assurance maritime sur corps de navires de pêche. Les garanties concernent la coque, les annexes, le moteur et les appareils de navigation⁷¹. Les principales garanties proposées sont :

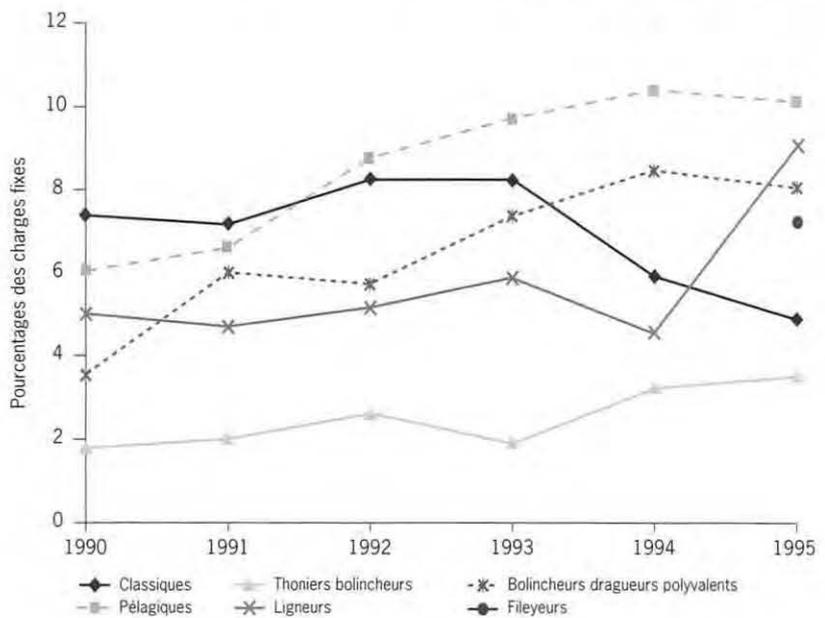
- le « tous risques » dont les erreurs professionnelles. Cette prestation est applicable aux unités neuves et demeure rare ;
- les « événements de mer ». Il s'agit de la garantie la plus fréquente ;
- la « perte totale ». Cette dernière ne couvre que les frais d'assistance, la perte totale et le délaissement. Elle est peu souscrite.

Le calcul de la cotisation d'assurance est fonction de la garantie choisie, de la valeur du navire (valeur fixée forfaitairement entre l'assureur et l'armateur), du tonnage jauge brute du bateau et de son âge, sachant que les risques d'avaries vont croissant avec le vieillissement du bateau⁷². Pour la principale mutuelle présente sur la côte basque, le paiement s'effectue au trimestre pour les trois quarts des navires.

La cotisation annuelle représente entre 2 et 10 % des charges fixes entre 1990 et 1995. Les thoniers bolincheurs stricts sont les unités qui consacrent proportionnellement le moins de frais à ce poste avec un maximum de 4 % en 1995. Cette situation peut

s'expliquer par la faible valeur forfaitaire du navire (dont l'influence est supérieure à celle des risques d'avaries liés à l'âge du navire). À l'inverse, les chalutiers pélagiques et les chalutiers classiques (jusqu'en 1993) réservent entre 8 et 10 % de leurs charges fixes à l'assurance. Une des principales composantes de la fixation du prix de l'assurance étant le tonnage jauge brute, la position décrite pour ces navires peut s'expliquer par ce tonnage (entre 30 et 90 de moyenne pour ces catégories sur les ports de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye).

Figure 51
Évolution de la part moyenne du poste assurances entre 1990 et 1995.
Sources : données comptables collectées.



Depuis 1994, les chalutiers classiques enregistrent une forte diminution de la part consacrée à l'assurance. Cette baisse coïncide avec l'arrivée de chalutiers dits « franco-espagnols » qui font appel à des assureurs espagnols⁷³ dont les prestations sont meilleur marché (pour des garanties similaires à condition que le navire soit classé par le bureau Véritas). Pour les ligneurs, l'augmentation récente de la part du poste assurance correspond à l'entrée d'une unité de pêche neuve dans l'échantillon.

71. L'engin de pêche n'est jamais couvert par les garanties sauf pour les sennes océaniques et en cas de perte totale du navire.

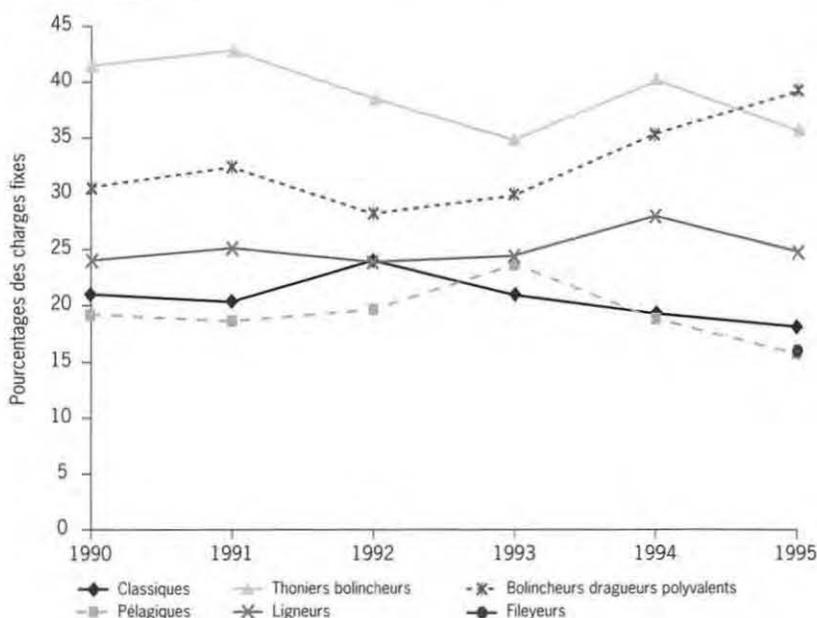
72. Chez l'assureur rencontré, le métier pratiqué n'intervient pas dans la détermination de la cotisation. Dans le nord de la France, certains assureurs appliquent une tarification distincte suivant le métier pratiqué. Pour deux navires de même âge, ils distinguent les métiers par le nombre d'heures de navigation effectuées par an.

73. Il s'agit plus précisément de courtiers espagnols travaillant avec des assureurs britanniques.

• Les charges sociales

Entre 1990 et 1995, la part du poste charges sociales dans les charges fixes est toujours plus élevée pour les thoniers bolincheurs stricts et les bolincheurs dragueurs polyvalents (de 28 à 43 % des charges fixes). Calculée sur la base du salaire forfaitaire Énim, elle reflète le besoin élevé de marins embarqués par rapport aux autres unités. Ces dernières ne présentent pas de fortes variations de la part de ces coûts sur la période d'étude. Seule la baisse de la part de cette charge pour les thoniers bolincheurs stricts et les ligneurs en 1995 peut être rapprochée de la diminution du nombre d'heures de marée. En effet, cette

Figure 52
Évolution de la part moyenne
du poste charges sociales
entre 1990 et 1995.
Sources : données
comptables collectées.



forte diminution reflète une réduction du nombre de jours de mer. Les cotisations Énim étant également calculées d'après ce nombre de jours effectués (Anonyme, 1990) et enregistrés au niveau du rôle, ces cotisations décroissent.

Les salaires

• Rappel sur le système de rémunération

Les salaires sont calculés suivant le système de la part. Le montant des ventes nettes restant après déduction des frais communs (gasoil, huile, glace, vivres, appareils et charges sociales) est partagé entre l'armement et l'équipage. La répartition est fonction notamment des caractéristiques techniques des navires, du port d'attache, du travail du poisson effectué à bord ou au déchargement. Les proportions les plus fréquentes varient entre 50 % armement/50 % équipage et 55 % armement/45 % équipage. Les navires appartenant aux sociétés mixtes présentent une légère différence puisque la répartition est de 60 % armement/40 % équipage⁷⁴. Elle s'explique par l'arrêt du travail du marin dès que le navire touche quai. Le débarquement de la production, le ravitaillement du navire en carburant et en glace, les réparations, sont effectués par des tiers (sous-traitances comptabilisées dans les services). La somme attribuée à l'équipage est ensuite divisée en parts de pêche. Le nombre de parts reçues par chaque marin est fonction de ses tâches et de ses responsabilités (définies par le diplôme) à bord du navire⁷⁵.

• Évolution des taux de croissance annuels des salaires de 1990 à 1995

Les tableaux 72 et 73 mettent en relation l'évolution des salaires et celle des chiffres

Tableau 72 - Évolution du taux de croissance annuel des salaires par comportement entre 1990 et 1995.

Salaires	1991/1990	1992/1991	1993/1992	1994/1993	1995/1994
Chalutiers pélagiques	↗↗	→	→	↘	↗
Chalutiers classiques	→	→	→	↘↘	↗↗
Thoniers bolincheurs stricts	→	↗	↗↗	↘↘	↘
Bolincheurs dragueurs poly.	↗	→	↘↘	↗	↗
Ligneurs	↗↗	↗	↘	↘↘	↘↘

* Évolution d'après uniquement deux comptabilités.

Légende : ↘↘ : < - 20 % ; ↘ : - 20 % à - 5 % ; → : - 5 % à + 5 % ; ↗ : + 5 % à + 20 % ; ↗↗ : > + 20 %.

Sources : données comptables collectées.

74. Pour des armements similaires en Bretagne Sud, la répartition part armement/part équipage est de 65/35.

75. 1,5 à 2 parts pour le patron ; 1,5 part pour le mécanicien ; 1 part pour le matelot ; 0,75 part pour le novice.

d'affaires et des frais communs approchés⁷⁶ par comportement. Les fileyeurs ne sont pas pris en compte par manque d'échantillons de comptabilité. De plus, il n'y a pas de tendance qui se dégage pour les unités considérées. En 1995⁷⁷, les chalutiers et les bolincheurs dragueurs polyvalents enregistrent une augmentation du montant de leurs salaires. Cette croissance intervient après une année de baisse pour les chalutiers (forte pour les chalutiers classiques côtiers) alors que les bolincheurs dragueurs polyvalents ont amorcé leur reprise dès 1994. L'amélioration de la situation des chalutiers classiques s'explique par une augmentation du chiffre d'affaires plus forte que celle des frais communs approchés. Cette situation est valable tant pour les chalutiers classiques côtiers (+ 20 % pour le chiffre d'affaires en moyenne entre 1994 et 1995) que pour ceux opérant en mer d'Irlande (+ 65 % en moyenne pour la même période). Pour les chalutiers pélagiques et les bolincheurs dragueurs polyvalents, la réduction des frais communs en 1994 et leur stabilisation en 1995 ont été suffisantes pour contrebalancer des chiffres d'affaires globalement stables en 1995. Les salaires dégagés sur les thoniers bolincheurs stricts et sur les ligneurs diminuent fortement entre 1994 et 1995. Cette situation provient d'une dégradation très forte des chiffres d'affaires depuis 1994 (la baisse est supérieure à 20 % en moyenne sur chacune des deux années). Elle n'est pas compensée par la réduction du montant des frais communs approchés pour les thoniers bolincheurs stricts.

• *Évolution du pouvoir d'achat des pêcheurs*
 La comparaison du taux de croissance des salaires avec celui de l'indice des prix à la consommation (c'est-à-dire le taux d'inflation) situe l'évolution du pouvoir d'achat des marins dans le contexte économique national. Les marins travaillant sur les navires du quartier maritime de Bayonne étant à 38 % des marins étrangers (essentiellement de nationalité espagnole résidant en Espagne), il convient d'effectuer la comparaison avec le taux d'inflation français et le taux d'inflation espagnol.
 En France et sur les deux dernières années de la période d'étude, les taux d'inflation s'élèvent à respectivement 1,8 et 2 %. Dans ce contexte, les marins des bolincheurs dragueurs polyvalents et des chalutiers classiques disposent d'un potentiel de consommation supérieur à la moyenne de la population française. Le pouvoir d'achat des marins enrôlés sur les thoniers bolincheurs stricts ou sur les ligneurs évolue plus lentement que celui de la moyenne nationale.
 En Espagne, les taux d'inflation de 1994/1993 et 1995/1994 prennent la valeur de 4,7 % pour les deux périodes (source : BFCE). Dans ce contexte, ce sont les marins espagnols (résidant en Espagne) et travaillant sur les chalutiers classiques qui bénéficient d'un pouvoir d'achat évoluant plus rapidement que le coût de la vie. Les retombées économiques par le biais de ces foyers sont bénéfiques à l'économie espagnole, d'autant plus que la part de l'effectif de marins espagnols sur ces bateaux est d'environ 75 % (sur 170 marins, 10 % sont français et 15 % portugais) pour la plus importante société d'armements mixtes (qui a accepté de nous donner accès à ces informations).

Tableau 73 - Évolution du taux de croissance annuel des chiffres d'affaires (CA) et des frais communs approchés (FC) par comportement entre 1990 et 1995.

Chiffres d'affaires et frais communs approchés	1991/1990		1992/1991		1993/1992		1994/1993		1995/1994	
	CA	FC								
Chalutiers pélagiques	↗↗	→	↘	↘	→	→	↘	↘	→	→
Chalutiers classiques	↘	↘	↘	↘	→	→	↘↘	↘	↗↗	↗
Thoniers bolincheurs stricts	→	→	→	↘	↗↗	↗	↘↘	↘	↘↘	↘
Bolincheurs dragueurs poly.	↗	↘	→	↗↗	↘↘	→	↗	↘	↘	→
Ligneurs	↗	↗↗	→	→	↘	→	↘↘	↘↘	↘↘	↗

* Évolution d'après uniquement deux comptabilités.
 Légende : ↘↘ : < - 20 % ; ↘ : - 20 % à - 5 % ; → : - 5 % à + 5 % ; ↗ : + 5 % à + 20 % ; ↗↗ : > + 20 %.
 Sources : données comptables collectées.

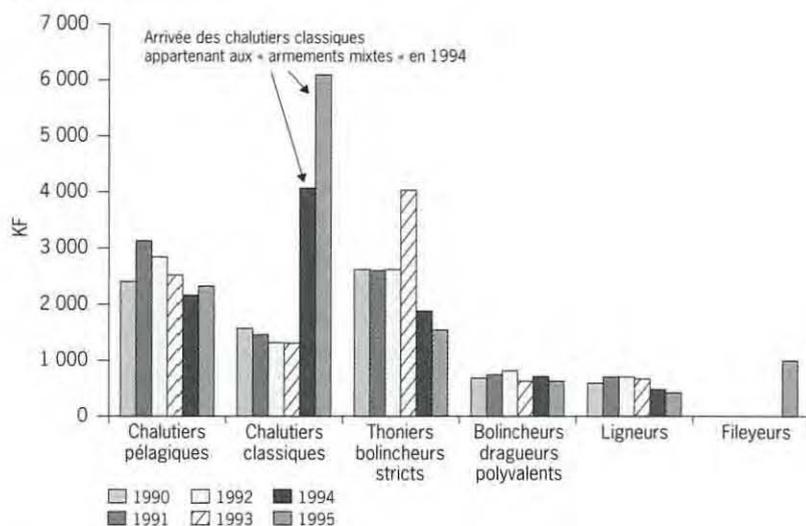
76. Ne pouvant calculer directement la valeur des frais communs, ces derniers sont approchés par le montant du matériel, du carburant et des charges sociales.
 77. Pour la période 1990-1993, se reporter au document de Caill, 1995.

Mesure de la création de richesses

Évolution du chiffre d'affaires

La figure 53 met en évidence l'évolution du chiffre d'affaires moyen par comportement. Les chalutiers classiques comprennent les chalutiers classiques côtiers et les chalutiers classiques opérant en mer d'Irlande. Il convient d'effectuer un retour aux données d'origine car les valeurs des chiffres d'affaires moyens pour ces deux sous-groupes sont très différentes (alors que la structure des coûts est relativement proche). Les chalutiers classiques côtiers enregistrent une forte diminution de leur chiffre d'affaires en 1994 et présentent une reprise en 1995. Ne disposant pas d'un nombre suffisant de comptabilités pour cette sous-catégorie, nous indiquerons uniquement que les chiffres d'affaires sont compris dans une fourchette de 1 000-1 500 kF annuels en 1995. Les chalutiers classiques opérant en mer d'Irlande sont pris en compte à partir de 1994 (représentés sur

Figure 53
Évolution du chiffre d'affaires moyen par comportement de pêche entre 1990 et 1995.
Sources : données comptables collectées.



la figure ci-dessous). En deux ans, ils présentent une très forte augmentation de leur chiffre d'affaires puisque ce dernier passe d'une moyenne de 4,1 millions en 1994 à 6,1 millions de francs en 1995.

En 1995, le chiffre d'affaires moyen d'un chalutier pélagique s'établit à 2 300 kF. Après une très bonne année 1993, les thoniers bolincheurs stricts voient leur chiffre d'affaires décroître fortement ; il s'établit en moyenne à 1,5 million de francs en 1995. Les ligneurs accusent également une baisse sensible de ce montant, il s'élève à 420 kF en 1995.

Les bolincheurs dragueurs polyvalents et les fileyeurs ont des chiffres d'affaires moyens de respectivement 630 kF et 990 kF en 1995. Les évolutions de ces chiffres d'affaires moyens sont déterminées par les quantités débarquées et par les prix obtenus à la première vente en criée. L'examen des prix moyens et des volumes débarqués par engin et par navire entre 1993 et 1995 permet de préciser l'importance de ces deux facteurs (tab. 74). Disponibles au moment du traitement de ces données, les données de 1996 sont également présentées.

Attention : les informations présentées ci-dessous sont issues du traitement des fichiers CRTS, la segmentation est opérée par engin de pêche⁷⁸ et le volume débarqué représente la moyenne des apports d'un bateau réalisés avec cet engin.

Cette présentation a deux limites principales :
- elle ne prend pas en compte les navires vendant en dehors des ports de Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Bayonne, Capbreton et Pasajes (voir ci-dessous) ;

- elle ne doit pas faire oublier le développement très important de la pêche du *Gélidium* avec la drague à algues dès 1995. Pratiquée

Tableau 74 - Évolution des prix moyens (Pm) et des volumes débarqués (Vd) par engin et par navire entre 1993 et 1996.

Prix moyens (en F/kg) et volumes débarqués par bateau (en tonnes)*	1993		1994		1995		1996	
	Pm	Vd	Pm	Vd	Pm	Vd	Pm	Vd
Chaluts pélagiques et classiques deux navires (codes 94*)	13,8	115	14,2	132	11,8	163	10,3	208
Chaluts classiques un navire (codes 93*)	22,7	32	19,4	26	20,7	28	21,7	24
Canne (code 224)	18,9	23	20,8	15	13,9	14	13,8	19
Bolinche (code 725)	8,4	107	5	110	5,3	104	6	87
Lignes (codes 3**)	29,4	8	35,3	4	23	6	27,1	6
Filets (codes 5**)	28,2	12	22,3	9	26,6	9	27,8	18
Total des apports pour l'ensemble des navires	13,3	8 239	12,1	8 352	9,8	9 546	8,1	13 081

* Apports dont la vente a été effectuée sur les ports de Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Bayonne, Capbreton et Pasajes, et pour lesquels la valeur de la vente est connue. Sources : fichiers CRTS.

78. Les combinaisons de ces engins définissent les comportements de pêche. Pour des raisons de temps, il est impossible d'effectuer la typologie pour chaque année entre 1993 et 1996.

au début par quelques navires, elle est aujourd'hui exercée par quasiment l'ensemble des petites unités. En 1996 et pour le port de Saint-Jean-de-Luz, ce produit est la deuxième production en poids et la septième en valeur.

La décroissance globale des prix enregistrée dès 1993 se poursuit jusqu'en 1996 pour l'ensemble de la flottille; elle est contrebalancée par une hausse des apports, principalement en 1996. Leurs effets combinés conduisent à une reprise de la somme des ventes en 1996.

Par engin, les navires qui utilisent le chalut pélagique présentent une baisse du prix moyen et une augmentation des volumes débarqués. Cette évolution est à rapprocher d'une modification des espèces principales capturées avec cet engin. En 1993, les quatre premières espèces en poids sont l'anchois, le thon blanc, le merlu et le thon rouge; en 1996, ce sont le maquereau, le thon blanc, le chinchard et le merlu.

Pour les chaluts classiques, les prix moyens ont tendance à croître à nouveau dès 1995, alors que le poids moyen des captures est très variable. Ces informations concernent les chalutiers classiques vendant sur les ports de Saint-Jean-de-Luz, Hendaye et Pasajes. Les chalutiers des armements mixtes utilisent très peu ces circuits, aussi ne sont-ils pas considérés dans cette partie⁷⁹.

Les apports moyens par bateau à partir de la canne ont un prix moyen en diminution depuis 1994, ce dernier est stable en 1995-1996. Dans le même temps, les apports par bateau décroissent puis augmentent à nouveau en 1996. Les captures par navire à la bolinche diminuent en poids jusqu'en 1996; en prix moyen, elles enregistrent une forte diminution dès 1994 et une légère reprise en 1996.

Le poids moyen des apports aux lignes est relativement stable alors que le prix moyen présente de fortes variations. Première espèce en poids dans ces captures en 1993, le merlu est remplacé par le thon blanc en 1995 et par le congre en 1996.

Les apports moyens par bateau aux filets ont fortement augmenté en 1996. Cette hausse s'accompagne d'une reprise du prix moyen depuis 1995. Les modifications sont conco-

mitantes d'un changement d'espèces principales. Ces espèces sont le congre, le thon rouge, la bonite et la sole en 1993, ce sont le merlu, la sole et les thons rouge et blanc en 1996.

Le taux de valeur ajoutée

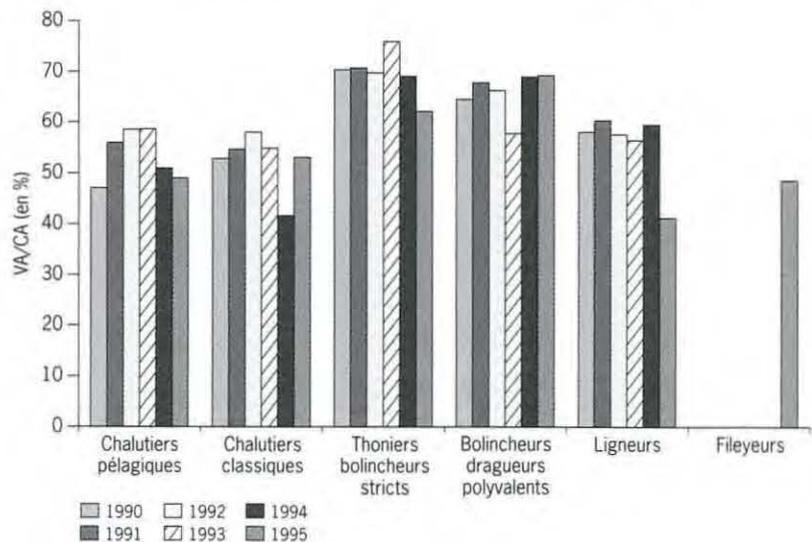
Le taux de valeur ajoutée est défini par la capacité de l'entreprise à générer de la valeur ajoutée par rapport au chiffre d'affaires réalisé. Il précise le poids des consommations intermédiaires dans le cycle de production (Bonnebouche & Dizière, 1993).

Évolution de ce taux par comportement entre 1990 et 1995

L'examen du taux de valeur ajoutée, défini comme le rapport de la valeur ajoutée (soit la valeur nouvelle créée au cours du processus de production) sur le chiffre d'affaires, permet de quantifier la création de richesses par comportement de pêche. Son taux de croissance est comparé à celui du PIB (Produit intérieur brut), ce qui permet d'apprécier la situation économique de ce secteur vis-à-vis de l'ensemble des agents qui participent au développement du système productif (Morvan, 1991).

La figure 54 précise les résultats obtenus en 1993 (Caill, 1995), à savoir : les thoniers bolincheurs stricts et les bolincheurs dragueurs polyvalents sont les unités qui créent le plus de richesses par franc de chiffre d'affaires. Ce taux s'établit respectivement à 62 et 69 % en 1995.

Figure 54
Taux de valeur ajoutée par comportement entre 1990 et 1995.
Sources : données comptables collectées.



79. Les données de vente nous ont été transmises pour une partie de cette flottille. Elles seront traitées dans le document final sur les circuits de commercialisation au nord de l'Espagne.

En 1995, les ligneurs ne font plus partie des unités qui génèrent le plus de richesses par rapport au chiffre d'affaires. Cette modification s'attribue principalement à une diminution du chiffre d'affaires.

Les chalutiers enregistrent un ralentissement de cette création de richesses depuis 1994. Cette dernière croît à nouveau en 1995 pour les chalutiers classiques alors qu'elle continue de décroître pour les chalutiers pélagiques (essentiellement par une diminution du chiffre d'affaires).

Positionnement de cette évolution de création de richesses dans l'économie locale
La comparaison du taux de croissance de la valeur ajoutée avec le taux d'inflation (exprimé par le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation) indique la croissance économique du secteur des pêches maritimes du Pays basque. Le tableau 75 met en évidence de très grandes variations d'une technique à une autre.

Depuis 1993, le taux d'inflation annuel s'établit respectivement à 1,8 et à 2 % entre 1994/1993 et 1995/1994. Les thoniers bolincheurs et les ligneurs se situent très en retrait de ces valeurs alors que les chalutiers (principalement les chalutiers classiques) et les fileyeurs sont des éléments dynamiques de l'économie. La situation des bolincheurs dragueurs polyvalents est plus aléatoire ; selon les années, leur taux de croissance de la valeur ajoutée est supérieur ou non à celui du coût de la vie.

Tableau 75 - Taux de croissance de la valeur ajoutée par comportement de pêche et taux d'inflation depuis 1993 (en %).

	1994/1993	1995/1994
Chalutiers pélagiques	20	6
Chalutiers classiques	-32	236*
Thoniers bolincheurs stricts	-51	-26
Bolincheurs dragueurs polyvalents	38	-11
Ligneurs	< -20**	< -20**
Fileyeurs	ND	137
Taux d'inflation	1,8	2

* Arrivée des chalutiers classiques appartenant aux armements mixtes.

** Évolution d'après uniquement deux comptabilités de ligneurs.

ND : Non défini.

Sources : données comptables collectées et Insee.

Cette situation est confirmée par la mise en parallèle du taux de croissance de la valeur ajoutée (en francs constants base 1990) et du taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB). La déflation du taux de croissance de la valeur ajoutée en francs constants permet de raisonner en termes réels, elle « dépollue » le calcul du taux d'inflation (Bonnebouche & Dizière, 1993). Le tableau 76 met en évidence l'effet moteur des chalutiers classiques et des fileyeurs en 1995 alors que les thoniers bolincheurs et les ligneurs présentent un taux de contribution à l'établissement du PIB en forte diminution depuis 1993. Cette situation existe depuis 1991 pour les ligneurs, elle est plus récente pour les thoniers bolincheurs stricts. Ces derniers avaient bénéficié d'une forte création de richesses en 1993 grâce à des apports élevés.

Tableau 76 - Évolution du taux de croissance de la valeur ajoutée (exprimé en francs constants base 1990) et du taux de croissance du PIB depuis 1993.

	1994/1993	1995/1994
Chalutiers pélagiques	-12	-2
Chalutiers classiques	-14	96
Thoniers bolincheurs stricts	-8	-9
Bolincheurs dragueurs polyvalents	17	1
Ligneurs	< -5	< -5
Taux de croissance PIB	2,8	2

Sources : données comptables collectées et Insee.

Retour sur le cas des navires appartenant aux armements mixtes

Le taux de création de richesses des chalutiers classiques est supérieur à celui du coût de la vie. Cette activité constitue par conséquent un élément dynamique de l'activité locale.

Une fois les consommations intermédiaires réglées, les retombées se partagent entre le pouvoir d'achat des marins et la capacité de l'armement à renouveler son outil de production. Sur les navires des armements mixtes, la plupart des marins étant de nationalité espagnole (et domiciliés en Espagne), les retombées par le biais des foyers sont essentiellement effectives outre Bidassoa. En revanche, les retombées via l'armement sont directement tributaires de la capacité locale à attirer les investissements. Dans la pratique, ces sociétés ont fait le choix d'accroître leur outil de production par

l'acquisition de navires d'occasion. Lorsque ces navires sont issus du quartier maritime de Bayonne, cela engendre localement un apport de richesses à court terme mais généralement non réinvesti dans le secteur de la pêche en raison de l'âge élevé des patrons⁸⁰. À plus long terme, il contribue à un report de la richesse créée sur l'Espagne (via une substitution de marins français par les marins espagnols) et à une diminution de la production débarquée et vendue dans les ports basques français. Il profite en revanche aux infrastructures situées sur les bases avancées et sur les points de débarquement et/ou de vente de ces navires.

En France, La Rochelle est le port qui bénéficie le plus des retombées monétaires de cette activité par le biais des taxes perçues sur la vente d'une partie des captures de ces bateaux et par l'adhésion de ces navires au From Sud-Ouest. En 1997, les quantités vendues sur ce port représentent environ 30 % des apports (en poids) réalisés par un chalutier classique, ce qui correspond à environ 1,5 million de francs de vente. Sur le quartier maritime de Bayonne, les seules retombées financières sont constituées par les cotisations Énim, les frais d'expert-comptable et de services juridiques.

Il convient ici de noter que ces navires ne sont pas les seules unités à employer des marins étrangers. La part des marins étrangers dans la population totale de marins donnée par l'Administration locale est de 38 % en 1995. Ces marins sont essentiellement enrôlés sur les unités pratiquant le métier du chalutage classique ou pélagique et sur les grandes unités armées au filet.

Mesure de la rentabilité des unités de pêche

La rentabilité opérationnelle est définie comme la capacité de l'entreprise à créer de la richesse en regard des facteurs de production mis en œuvre, à savoir les consommations intermédiaires et le travail⁸¹.

La création de richesses utilisables par l'entreprise est appréhendée par le taux de profitabilité, c'est-à-dire le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur le chiffre d'affaires (Perraudeau *et al.*, 1994).

Cette approche est complétée par l'examen du potentiel d'autofinancement de l'entreprise de pêche. Ce dernier donne une indication sur les capacités d'investissement réelles des entreprises de pêche. Elles sont mises en relation avec les dotations aux amortissements qui représentent ce que l'entreprise réserve à la dépréciation de ses biens acquis.

La représentativité de cette dépréciation du capital fixe par la dotation aux amortissements est discutée par Boncoeur *et al.* (1996). Fondée sur des considérations fiscales⁸², cette représentation comptable ne reflète pas réellement la dépréciation subie par le capital fixe par l'usure et l'obsolescence. L'ampleur de cette dotation dépend du propriétaire et de l'expert-comptable chargé d'effectuer le bilan annuel. Pour des raisons de temps et vu le type d'information recherchée (évolution qualitative, comparaison d'un comportement à un autre), nous ne développons pas la méthode de détermination de la consommation de capital fixe (Boncoeur *et al.*, 1996).

Nous retenons la grandeur « dotations aux amortissements » en tant qu'indicateur de l'évolution de la dépréciation du matériel, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une valeur fiscale.

Rentabilité opérationnelle des unités de pêche par comportement

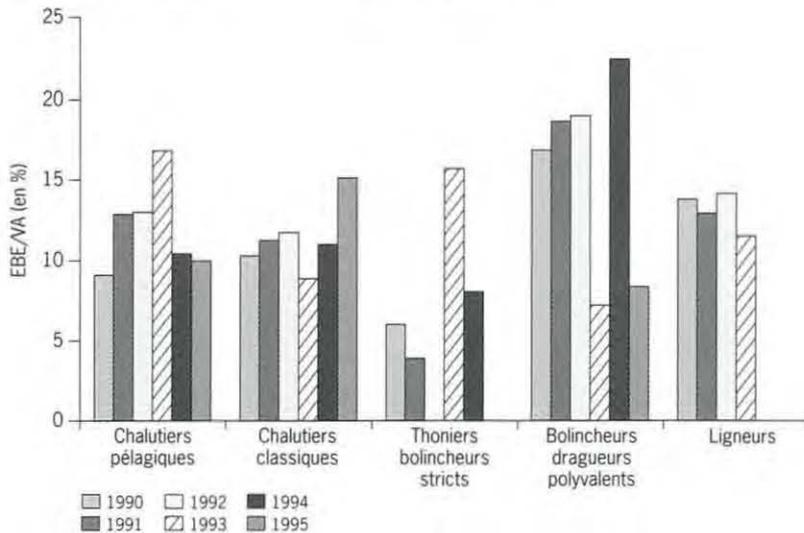
Le taux de profitabilité n'est pas construit pour les navires qui présentent un EBE négatif, d'où quelques lacunes dans les séries de données présentées sur la figure 55. Tous les comportements sont concernés sauf celui des bolincheurs dragueurs polyvalents. Proportionnellement au nombre de navires échantillonnés par type, les catégories des thoniers bolincheurs stricts et des fileyeurs sont les plus touchées (en terme de nombre de navires entre 1990 et 1995). Cela traduit l'incapacité de l'entreprise à dégager une trésorerie pour rembourser les échéances annuelles d'emprunt en capital et

80. Estimé à 50-55 ans lors d'une réunion interprofessionnelle à Saint-Jean-de-Luz le 18 novembre 1997. Ce phénomène se double d'un manque de jeunes armateurs français pouvant reprendre ces exploitations en raison de la montée des prix de l'occasion et, semble-t-il, du manque de jeunes motivés (d'après cette même réunion interprofessionnelle).

81. Plus le poste « Impôts et taxes ». Les subventions d'exploitation ne sont pas intégrées dans l'EBE car elles ne se rattachent pas directement à l'utilisation des facteurs de production. Elles sont en revanche utilisées dans le calcul de la marge brute d'autofinancement.

82. La législation fiscale fixe à 6 ans la durée d'amortissement comptable des navires de pêche. Dans la pratique, les navires ont une vie économique réelle bien plus élevée.

Figure 55
Taux de profitabilité
par comportement de pêche
entre 1990 et 1995.
Sources : données
comptables collectées.



les intérêts, et de constituer des réserves (en vue d'investissements futurs ou de prévisions face aux mauvaises années).

Depuis 1993, les taux de profitabilité par comportement présentent de fortes variations (fig. 55).

Les chalutiers pélagiques

En forte décroissance en 1994, la valeur du taux moyen de profitabilité des chalutiers pélagiques s'explique par la diminution du chiffre d'affaires et par l'augmentation de l'indice de prélèvement (rapport entre le coût total des consommations intermédiaires et des rémunérations sur le chiffre d'affaires) de 5 points environ. En 1995, le chiffre d'affaires moyen croît à nouveau mais pas suffisamment pour contrebalancer l'augmentation de 3 points de l'indice de prélèvement (de 93 à 96 %), d'où une légère baisse de la rentabilité opérationnelle.

Notons que deux chalutiers pélagiques (définissant une paire inchangée) n'enregistrent cette diminution qu'à partir de 1995. D'après les armateurs concernés, ce décalage peut s'expliquer par de très bonnes pêches de thons blancs (de l'ordre de 150 t en 1994 alors que la production habituelle se situe aux alentours de 80 t pour ce type de navire).

Les chalutiers classiques

En 1994, deux chalutiers classiques sur cinq présentent un taux de profitabilité négatif. Cette situation est à rapprocher des débuts de la mise en exploitation des chalutiers appartenant aux armements mixtes.

Ces unités travaillaient à cette époque essentiellement dans le golfe de Gascogne. Depuis, cette catégorie enregistre la plus forte valeur de ce taux pour les comportements retenus (taux moyen de 15 %). Cette amélioration est attribuée à un accroissement de la valeur du chiffre d'affaires et à une diminution de l'indice de prélèvement de 15 % entre 1994 et 1995. Ces navires ont reporté une partie de leur exploitation du golfe de Gascogne vers la zone Ouest Irlande. En 1995, ce temps d'activité hors golfe représente neuf mois par an. Ce report s'accroît en 1996. Avec des aménagements opérés après leur achat (d'occasion), ces navires présentent des performances économiques (au sens de la profitabilité définie ci-dessus) au moins égales à celles des autres chalutiers, et ce dès leur deuxième année d'exploitation.

Les thoniers bolincheurs stricts

Après une excellente année 1993, la rentabilité opérationnelle de ces navires enregistre une très forte baisse sur les deux années suivantes (16 % en 1993, 8 % en 1994, ratios essentiellement négatifs en 1995). Le chiffre d'affaires en baisse et un taux de prélèvement à la hausse expliquent cette situation.

Notons qu'un navire présente un taux positif et croissant entre 1994 et 1995. Ce bateau a débarqué près de deux fois plus de produits que les autres navires échantillonnés (dont surtout du chinchard, du maquereau espagnol et du thon rouge). Il travaille habituellement avec la flottille de canneurs espagnols et a pu vraisemblablement bénéficier de la recherche du poisson par une flottille importante (gain de temps de prospection). Il a de plus obtenu des prix au kilo légèrement supérieurs pour le maquereau espagnol et pour le thon en débarquant sur Hendaye (les autres débarquent à Saint-Jean-de-Luz).

Les bolincheurs dragueurs polyvalents

Après trois années autour de 18 %, le taux de profitabilité des bolincheurs dragueurs polyvalents est très variable depuis 1993. Il atteint son maximum en 1994 avec 22 %. Cette situation particulière peut être attribuée à une baisse des consommations intermédiaires et à une augmentation du chiffre d'affaires.

Les ligneurs

Malgré une baisse de la valeur des charges, la diminution du chiffre d'affaires conduit à une très forte décroissance de la rentabilité opérationnelle. La moyenne de ce taux ne peut être déterminée en 1994 et 1995 alors que sur les quatre années précédentes, elle avait une valeur de 13 %.

Remarques : cas des fileyeurs.

Inclus à partir de 1994, ces navires ont souvent un EBE négatif sur 1994 et 1995. Cette activité est caractérisée par des indices de prélèvement élevés (104 % en moyenne), il s'agit de plus de navires qui sont en début d'exploitation (acquis neufs ou d'occasion) pour deux navires sur trois. Étant donné l'échantillonnage réduit, il est difficile d'aller plus avant.

Les ligneurs et les bolincheurs dragueurs polyvalents ont, de par leur activité, les coûts de consommations intermédiaires les plus réduits. Ils disposent par conséquent d'un avantage structurel qui devrait leur permettre de dégager, proportionnellement au chiffre d'affaires réalisé, le plus d'argent utilisable pour la rémunération du facteur travail et pour le maintien ou le développement de leur activité. Cette possibilité d'envisager ou d'effectuer des investissements et de faire face au remboursement d'emprunts s'est vérifiée jusqu'en 1993. Elle est plus préoccupante depuis, surtout pour les ligneurs. Âgés de 21-22 ans en moyenne, ces navires ne présentent pas, sur les trois dernières années, les mêmes garanties.

Le potentiel d'autofinancement de l'entreprise de pêche

La marge brute d'autofinancement La capacité d'investissement de l'entreprise peut être appréhendée par l'examen de la marge brute d'autofinancement⁸³ (MBA). Ce montant par comportement est présenté sur la figure 56.

Le surplus monétaire issu de l'exploitation est le plus élevé pour les chalutiers pélagiques⁸⁴, les chalutiers classiques (principalement les chalutiers des « armements

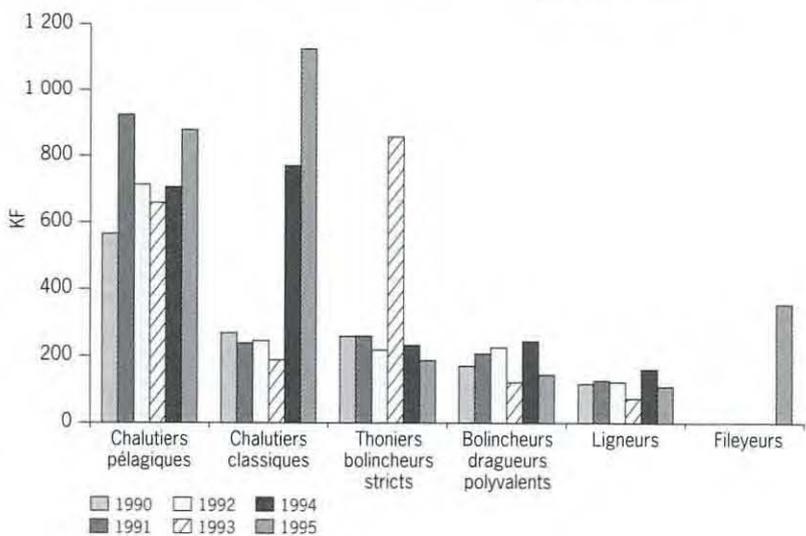
mixtes ») et pour les fileyeurs. Par rapport à 1993, les chalutiers classiques côtiers ont amélioré leur MBA, ce qui est un élément positif vu l'âge élevé des navires (22 ans en moyenne).

Cette source de financement est en revanche faible et en régression en 1995 pour les trois autres catégories (seuls les thoniers bolincheurs stricts ont eu une excellente année en 1993). L'âge au sein de ces catégories étant très variable (entre 4 et 44 ans), la diminution de la capacité d'autofinancement est d'autant plus préoccupante que le navire est âgé et que le patron souhaite réinvestir dans la pêche. D'après l'enquête menée en Bretagne Nord et dans le golfe normand-breton auprès de patrons pêcheurs travaillant en zone côtière, la durée de vie jugée normale pour un navire est de 28 ans (Boncoeur et al., 1996).

Place de la dotation aux amortissements

L'examen de la part de la dotation aux amortissements dans la MBA renseigne de l'importance accordée par l'armateur à la dépréciation de son bien (fig. 57). Les navires présentant une MBA négative ne sont pas pris en compte pour le calcul de ce taux. Les unités concernées sont deux chalutiers pélagiques, deux chalutiers classiques et deux thoniers bolincheurs stricts.

Figure 56
Marge brute d'autofinancement par comportement entre 1990 et 1995.
Sources : données comptables collectées.



83. MBA = somme des produits (tous y compris les subventions d'exploitation), du résultat financier, des dotations aux amortissements, des valeurs de cession, des provisions à caractère de réserve et des investissements.

84. La valeur de 1995 est cependant surestimée car elle inclut un navire ayant eu une MBA très élevée (par des produits « autres » importants).

Depuis 1993, les chalutiers pélagiques ne sont plus les navires qui consacrent la plus grande partie (de l'ordre de 50 %) de leur MBA à la dotation aux amortissements. Le retour à la valeur de cette dotation montre que son montant décroît (l'amortissement étant dégressif et aucun navire récent n'étant à recenser depuis 1993). La diminution de cette charge est favorable à un accroissement de l'autonomie de l'armement en matière d'investissement; son effet positif est néanmoins contrebalancé par une marge brute d'autofinancement de croissance insuffisante.

L'acquisition récente des chalutiers classiques des armements mixtes conduit à une

augmentation légère de la part de la dotation aux amortissements dans la MBA. Ce taux revient rapidement à un niveau proche de celui des chalutiers pélagiques. La valeur de ce ratio peut être rapprochée du type de navires achetés et du mode d'exploitation : les unités sont achetées d'occasion et sont, dans un cas, exploitées en LOA (Location avec option d'achat⁸⁵).

Les thoniers bolincheurs stricts présentent un taux favorable au financement d'investissements par les propres ressources de l'entreprise. Ces investissements sont quantitativement limités par une faible valeur de la MBA, voire par une valeur négative en 1995 (et en 1992). Les valeurs atteintes par les ligneurs sont également préoccupantes. Les entreprises ne produisent pas suffisamment de richesses pour intégrer la dépréciation de leur capital fixe.

Figure 57
Part de la dotation aux amortissements dans la marge brute d'autofinancement par comportement entre 1990 et 1995.
Sources : données comptables collectées.

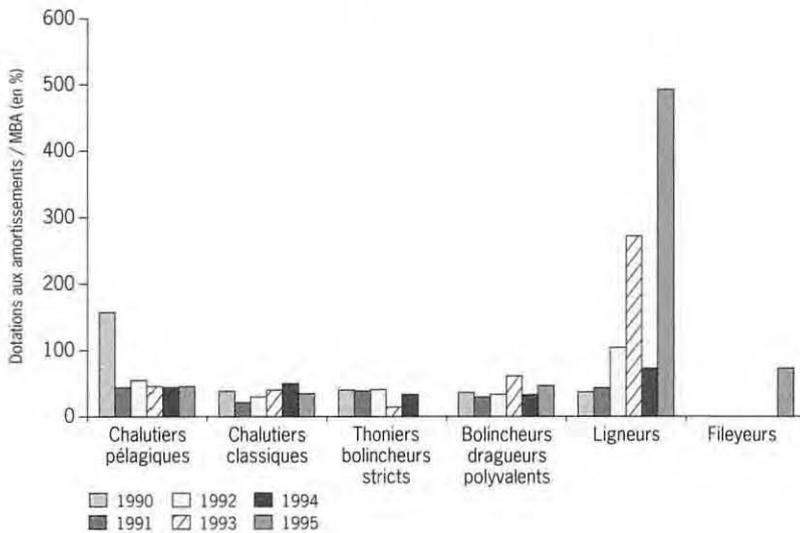
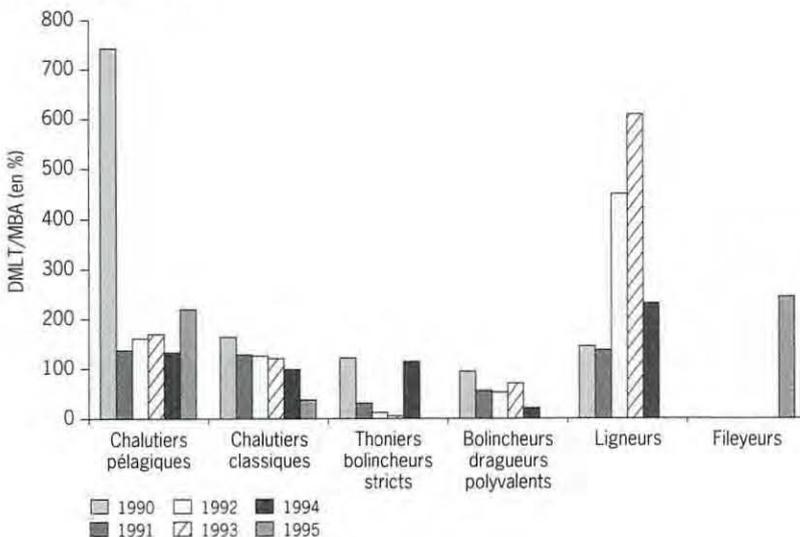


Figure 58
Taux d'endettement (DMLT/MBA) par comportement entre 1990 et 1995.
Sources : données comptables collectées.



Structure financière

L'analyse de la structure financière⁸⁶ des navires comprend la construction du taux d'endettement⁸⁷, l'examen de la solvabilité à court terme et la durée moyenne de remboursement des dettes fournisseurs. Par rapport au document de 1995, le rapport des capitaux permanents sur l'actif stable n'est pas pris en compte. Ce dernier est directement tributaire des décisions de gestion de l'entreprise et son interprétation n'est pas suffisante pour examiner l'impact de l'activité sur la situation économique du navire. Les indices conservés sont ceux qui permettent de préciser l'état des relations des entreprises de pêche avec des tiers (fournisseurs, établissements de crédit).

Taux d'endettement des entreprises

Le taux d'endettement, défini comme le rapport de la somme des dettes à moyen et long termes (DMLT) sur la MBA, permet d'estimer l'importance du recours aux financements externes, générateurs de charges financières. La figure 58 met en évidence la très forte dépendance des ligneurs, des fileyeurs et des chalutiers pélagiques vis-à-vis des tiers en matière de financement.

85. Dans ce cas, la dotation aux amortissements concerne uniquement le matériel installé.

86. La rentabilité financière est définie par la rentabilisation économique des actifs économiques. Ces actifs ont été financés par des capitaux qui sont d'origines diverses et qui ont un coût (Bonnebouche & Dizièrè, 1993).

87. Construit pour les navires qui ont une MBA positive.

La position des chalutiers et des fileyeurs peut s'expliquer par les dettes contractées auprès d'établissements de crédit pour financer l'acquisition des nouvelles unités ou le maintien de l'outil de production. Pour les ligneurs, le niveau élevé du taux d'endettement provient plutôt d'une très faible valeur de la MBA.

Solvabilité à court terme

Le ratio de fonds de roulement est le rapport de l'actif circulant sur le montant des dettes à court terme. Cette mesure de la solvabilité à court terme renseigne sur la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers de court terme en cas de cessation brutale d'activité. Cette approche est complétée par la durée moyenne de remboursement des dettes fournisseurs (ce délai est défini comme le montant des dettes fournisseurs sur le chiffre d'affaires journalier de l'entreprise).

La solvabilité est vérifiée pour les chalutiers pélagiques et les chalutiers classiques (tab. 77). Les fileyeurs ont un taux de 0,4 qui peut s'expliquer par la mise en exploitation récente d'une partie de ces navires et par la forte demande de consommables exigés par cette technique.

La tendance observée pour les bolincheurs est une légère diminution de ce taux en 1995 avec, pour les bolincheurs dragueurs polyvalents, une valeur un peu inférieure à un. Pour les ligneurs, la baisse de ce ratio enregistrée dès 1993 se confirme sur les comptabilités disponibles.

Tableau 77 - Rapport de l'actif circulant (AC) sur le montant des dettes à court terme (DCT) par comportement en 1994 et 1995.

	1994	1995
Chalutiers pélagiques	2,6	1,9
Chalutiers classiques	0,6	1,4
Thoniers bolincheurs stricts	2,3	ND
Bolincheurs dragueurs polyvalents	1,7	ND
Fileyeurs	ND	0,4

ND : Non défini.

Sources : données comptables collectées.

Sur les deux dernières années d'observation, le délai moyen de remboursement des dettes fournisseurs a tendance à augmenter pour la plupart des catégories (tab. 78). La très forte valeur enregistrée pour les chalutiers classiques en 1994 et, dans une moindre mesure, pour celle des fileyeurs en 1995 peuvent être attribuées à la mise en exploitation de nouvelles unités et aux besoins élevés en consommables pour ces techniques. La durée moyenne de remboursement des chalutiers classiques diminuée à nouveau en 1995. Cela provient de l'augmentation du chiffre d'affaires et de la baisse des dettes fournisseurs.

Dans un contexte de diminution du chiffre d'affaires, la gestion des dettes fournisseurs des ligneurs pèse de plus en plus lourd en regard du chiffre d'affaires réalisé.

Tableau 78 - Évolution de la durée moyenne de remboursement des dettes fournisseurs par comportement entre 1990 et 1995 (en jours).

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Chalutiers pélagiques	52	20	25	17	26	32
Chalutiers classiques	27	20	18	24	82	27
Thoniers bolincheurs stricts	8	5	12	7	9	ND
Bolincheurs dragueurs polyvalents	4	2	2	6	10	ND
Ligneurs	2	4	7	10	27	ND
Fileyeurs	ND	ND	ND	ND	ND	42

ND : Non défini.

Sources : données comptables collectées.

Chapitre IV

Les premiers éléments de commercialisation des produits de la mer dans le Sud-Ouest et les évolutions des apports depuis 1995

Activités aux ports de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye

Les produits commercialisés

Au port de Saint-Jean-de-Luz

Sur le port de Saint-Jean-de-Luz, l'évolution des ventes en criée est décroissante tant pour la valeur que pour le poids entre 1995 et 1996 (tab. 79). Cette perte est en partie compensée par la vente de deux produits en dehors de la criée de Saint-Jean-de-Luz :

- celle de *Gélidium*, gérée par la coopérative Hégokoa. En 1996, ce produit représente 2 299 t pour un chiffre d'affaires de 4 374 kF (prix de vente de 1,90 F/kg). Cette production s'élève à 761 t pour 1 324 kF en 1995 ;
- celle de maquereaux, dont les ventes de 1996 sont gérées directement par l'organisation de producteurs dans le cadre de contrats avec des industriels (le débouché final étant le marché de la conserve). En 1996, elles représentent 466 t pour 1 087 kF. Cette diminution des apports enregistrée sur la criée est de 10 % en volume et de 13 % en valeur. Cette évolution est essentiellement liée à la forte baisse des apports de merlu et d'anchois. Le merlu passe de la première espèce produite en 1995 à la troi-

sième en 1996, ce qui se traduit par une perte de 60 % en poids et de 54 % en valeur entre les deux années. Les débarquements d'anchois sont quant à eux en baisse de 38 % en poids et de 20 % en valeur.

Ces modifications entraînent une baisse du prix moyen de 2,9 % entre 1995 et 1996 sur l'ensemble de la production vendue. Cette diminution masque une augmentation du prix au kilo pour les principaux poissons hormis pour le chinchard (- 13 %) et pour le bar (- 10 %). Pour les quatre premières espèces en 1996, cette augmentation est de + 29 % pour l'anchois, + 3 % pour le thon blanc, + 16 % pour le merlu, et + 3 % pour le thon rouge.

Les dernières données communiquées par la criée de Saint-Jean-de-Luz concernent l'évolution des apports de produits dits « poissons bleus » et « poissons blancs » entre les dix premiers mois de l'année 1996 et ceux de l'année 1997 (tab. 80).

Ce tableau met en évidence une augmentation de la production tant en poids qu'en valeur sur la criée de Saint-Jean-de-Luz.

Tableau 79 - Répartition des ventes en criée par espèce principale en valeur sur le port de Saint-Jean-de-Luz en 1995 et en 1996.

Espèces principales	1995			Espèces principales	1996		
	Valeur (kF)	Poids (tonnes)	Prix moyen (F/kg)		Valeur (kF)	Poids (tonnes)	Prix moyen (F/kg)
Merlu	11 641	479	24,28	Anchois	8 053	866	9,30
Anchois	10 099	1 398	7,22	Thon blanc	7 357	568	12,96
Thon blanc	9 083	720	12,62	Merlu	5 389	192	28,12
Thon rouge	4 450	324	13,72	Thon rouge	5 022	357	14,07
Chinchard	2 432	577	4,22	Bar	2 877	61	46,87
Calmar	2 186	68	31,97	Dorade royale	2 232	65	34,52
Bar	1 821	35	52,10	Chinchard	2 151	582	3,69
Baudroie	1 331	55	24,37	Calmar	1 778	53	33,56
Total	56 330	5 168	10,90	Total	49 227	4 652	10,58

Sources : statistiques de la criée de Saint-Jean-de-Luz et de la coopérative Hégokoa.

Tableau 80 - Évolution des apports de produits dits « poissons bleus » et « poissons blancs » sur les dix premiers mois des années 1996 et 1997.

	1996			1997			Écart 1997/1996		
	Poids (tonnes)	Valeur (10 ³ F)	Prix (F/kg)	Poids (tonnes)	Valeur (10 ³ F)	Prix (F/kg)	Poids (tonnes)	Valeur (10 ³ F)	Prix (F/kg)
« Poissons bleus »	3 632	25 727	7,08	3 939	28 196	7,16	+ 307	+ 2 469	+ 0,08
« Poissons blancs »	701	16 369	23,35	728	19 236	26,44	+ 27	+ 2 867	+ 3,09
Total	4 333	42 096	9,71	4 667	47 432	10,16	+ 334	+ 5 336	+ 0,45

Source : criée de Saint-Jean-de-Luz.

Cette amélioration du montant des ventes se produit grâce :

- à l'augmentation des volumes des « poissons bleus » alors que le prix moyen au kilo reste globalement stable ;
- à l'augmentation du prix moyen au kilo des « poissons blancs »⁸⁸ alors que le volume augmente deux fois moins rapidement que celui des « poissons bleus »⁸⁹.

Au port d'Hendaye

Entre 1995 et 1996, les achats gérés par la coopérative Bidassoa augmentent en poids, avec + 29 % et diminuent en valeur, avec - 21 % (tab. 81).

Ces évolutions sont principalement dues :

- à la forte baisse des apports d'anchois (- 65 % en poids et en valeur) qui passe de la première à la cinquième place ;
- à l'augmentation des apports de chinchard (+ 227 %) et de maquereau (+ 118 %) ;
- à l'arrivée du maquereau espagnol parmi les sept premières espèces.

En terme de prix moyen au kilo pour l'ensemble des productions vendues en criée, l'intensification des apports d'espèces de faible valeur entraîne une forte diminution de ce prix, avec - 39 % entre 1995 et 1996. Parmi les cinq espèces principales en 1996, seul le merlu présente un prix moyen au kilo en hausse (+ 21 %). Les autres produits enregistrent respectivement une baisse de - 2 % pour le thon blanc, - 13 % pour le chinchard, - 9 % pour le maquereau et - 1 % pour l'anchois.

Les ports de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye proposent une offre de plus en plus spécialisée sur les « poissons bleus » (auxquels s'ajoute l'activité sur le *Gélidium*) alors que les apports de « poissons blancs » diminuent fortement ; ceci est particulièrement vrai pour le merlu alors que la sole, le bar, le calmar, la baudroie demeurent à des productions relativement constantes. En 1996, la répartition des principaux produits débarqués dans les ports de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye⁹⁰ (poids total : 9 816 tonnes hors *Gélidium*) est la suivante :

- 57 % de la production en poids est représentée par le maquereau, le maquereau espagnol et le chinchard ;
- 16 % de la production est attribuée au thon rouge et au thon blanc.

Ces orientations ont des répercussions très fortes sur l'organisation de la première vente, tant sur le fonctionnement des structures (niveau d'adaptation des navires et des structures à terre face aux apports élevés de « poissons bleus ») que sur les choix commerciaux des acheteurs à la première vente (voir partie « Les acheteurs »).

Les navires

Origine des navires vendant en criée

Depuis 1995, les volumes débarqués sur les ports de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye sont en progression. L'examen de l'origine des navires (en 1992, 1995 et 1996) montre que cette évolution est principalement due aux

Tableau 81 - Répartition des ventes en criée par espèce principale en valeur sur le port d'Hendaye en 1995 et en 1996.

Espèces principales	1995			1996			
	Valeur (kF)	Poids (tonnes)	Prix moyen (F/kg)	Espèces principales	Valeur (kF)	Poids (tonnes)	Prix moyen (F/kg)
Anchois	10 377	1 179	8,80	Thon blanc	5 915	471	12,56
Thon blanc	8 754	710	12,33	Merlu	5 329	251	21,25
Merlu	7 642	436	17,55	Chinchard	4 545	1 073	4,24
Thon rouge	3 107	242	12,85	Maquereau	4 177	2 455	1,70
Maquereau	2 106	1 128	1,87	Anchois	3 582	413	8,68
Chinchard	1 606	328	4,90	Thon rouge	1 648	130	12,62
Bar	1 313	28	47,74	Maq. espagnol	1 041	595	1,75
Dorade royale	889	26	34,32	Bar	674	14	50,13
Total	39 338	4 589	8,57	Total	31 187	5 929	5,26

Source : statistiques de la criée d'Hendaye.

88. Sont inclus : merlu, sole, dorade, rouget, bar, baudroie, cèteau, congre, raie, encornet et seiche.

89. Sont inclus : anchois, bonite, chinchard, espadon, germon, listao, maquereau, sardine et thon rouge.

90. Respectivement 83 et 80 % en 1995.

Tableau 82 - Évolution des apports (en tonnes) sur le port de Saint-Jean-de-Luz suivant l'origine des navires.

Quartiers maritimes	1992		1995		1996	
Bayonne	3 845	85 %	5 282	87 %	6 351	95 %
Autres	661	15 %	812	13 %	362	5 %
Total	4 506	100	6 094	100	6 713	100

Source : fichiers archives du CRTS de La Rochelle.

Tableau 83 - Évolution des apports (en tonnes) sur le port d'Hendaye suivant l'origine des navires.

Quartiers maritimes	1992		1995		1996	
Bayonne	3 949	81 %	3 805	83 %	5 664	95 %
Autres	939	19 %	791	17 %	301	5 %
Total	4 888	100	4 596	100	5 965	100

Source : fichiers archives du CRTS de La Rochelle.

apports des navires du quartier alors que l'on observe une baisse des apports des navires extérieurs, surtout en 1996 (tab. 82, 83). Ces unités débarquaient principalement de l'anchois (cette espèce représente 39 % de leurs apports en poids sur Hendaye et 97 % sur Saint-Jean-de-Luz en 1996⁹¹).

Les navires du quartier maritime de Bayonne

Le nombre d'unités du quartier vendant régulièrement dans les ports du Sud-Ouest est en baisse. Fin 1997, le port de Saint-Jean-de-Luz compte cinq paires de chalutiers pélagiques, six chalutiers classiques, onze navires pratiquant la canne et la bolinche, dix-huit pratiquant la petite pêche et trois fileyeurs (source : OP Basco-pêche). Sur Hendaye à la même époque, un peu moins d'une quinzaine de navires vendent en criée⁹², dont sept chalutiers pélagiques et trois thoniers bolincheurs.

Cette perte de navires pour les ports basques est attribuée :

- aux événements de mer ;
- aux sorties de flotte ;
- au rachat de ces unités par des armements ou par des sociétés mixtes dites « franco-espagnoles » (sociétés françaises dont une partie du capital est espagnol). Elles sont alors exploitées à partir de ports espagnols tout en demeurant immatriculées au quartier maritime de Bayonne. À la fin novembre 1997, le quartier compte 43 bateaux de ce type.

Lorsqu'ils sont exploités sur Pasajes, ils sont généralement armés au filet et ont pour espèces cibles le merlu et la baudroie. Ce phénomène, dénommé dans la presse le « quota-hopping », se développe sur le quartier maritime de Bayonne. Les éléments favorables sont la position transfrontalière des ports, l'opportunité de mise en vente de navires pour des patrons proches de l'âge de la retraite et le manque de candidats français au rachat de ces unités.

Cette évolution se double d'un fractionnement de la vente des apports de navires appartenant à des sociétés françaises entre les criées des ports de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye et celle de Pasajes en Espagne. Ce changement intervient d'abord fin 1995 avec le départ de chalutiers pélagiques, il se poursuit depuis et touche d'autres unités de pêche (chalutiers classiques, côtiers luziens dont les ligneurs). La motivation des patrons de pêche tient dans la recherche de prix moyens au kilo supérieurs. Les premiers éléments de l'activité sur le port de Pasajes sont présentés à la fin de cette quatrième partie.

Les acheteurs

Le nombre d'acheteurs sur les criées de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye s'élève à 46 pour la période 1996-1997. Parmi ces acheteurs, 16 sont des mareyeurs et 23 sont des poissonniers, ces derniers opérant principalement sur le port de Saint-Jean-de-Luz (tab. 84).

91. D'après le traitement des fichiers archives du CRTS de La Rochelle par le logiciel Statpêche.

92. Ne sont pas comptés les navires qui vendent en permanence en dehors de la criée d'Hendaye et de Saint-Jean-de-Luz (tels que les unités appartenant aux sociétés « mixtes »).

Tableau 84 - Répartition des acheteurs par activité sur les criées de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye (années 1996-1997).

Ports	Mareyeurs	Poissonniers	Transformateurs	O.P.	Restaurateurs	Total
Saint-Jean-de-Luz	14	22	2	1	1*	39
Hendaye (1996)	15	5	1	1	2	24
Total**	16	23	3	2	3*	46

* dont un inclus dans poissonniers; ** le total comptabilise une seule fois chaque acheteur.
Sources : données des criées de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye.

En termes de volumes et de valeurs (tab. 85), la répartition des achats⁹³ par activité (des acheteurs) met en évidence le poids des acquisitions des mareyeurs sur les deux ports (au moins 80 % en poids et en valeur). Cette prédominance est contrebalancée par les achats de poissonniers sur le port de Saint-Jean-de-Luz (avec 16 % de la valeur de la première vente). La participation des poissonniers est recherchée par les responsables de la criée de Saint-Jean-de-Luz. La prospection menée par ces derniers a conduit à l'augmentation de cet effectif : de 17 à 22 poissonniers en deux ans. Les premières informations disponibles pour l'année 1997 (sur les onze premiers mois) confirment cette hausse de la participation des détaillants dans les ventes de la criée de Saint-Jean-de-Luz. Leur part s'établirait à environ 17-18 % en valeur, avec un prix moyen en hausse de 20 %.

Face à l'augmentation des apports de « poissons bleus » (et du *Gélidium*) et à la baisse de « poissons blancs » (une très légère reprise

étant cependant constatée en 1997, avec + 26 tonnes), les réactions des mareyeurs sont de trois types :

- ils développent leur activité sur les ports espagnols avec l'acquisition de postes d'achat sur Pasajes (6 mareyeurs concernés), voire sur Fontarabie. Ils trouvent dans ces criées les volumes et la diversité nécessaires à l'approvisionnement de leur marché⁹⁴. Dans le cas de Fontarabie, ils satisfont leurs besoins en apports de thon rouge essentiellement ;
- ils adaptent leur activité au potentiel de production local, ce qui peut se traduire par une réduction du volume d'activité ;
- ils développent leur activité sur le poisson bleu. Quatre entreprises de mareyage, spécialisées dans le « poisson bleu », bénéficient de l'augmentation des apports de ce type de produit.

Tableau 85 - répartition des achats par activité des acheteurs sur les ports de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye en 1996 (exprimée en pourcentages du poids et de la valeur totaux).

Ports	Mareyeurs		Poissonniers + Restaurateurs		O.P.		Autres dont transformateurs	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
Saint-Jean-de-Luz*	80	80	~6	16	2	1	~12	3
Hendaye**	91	95	<1	1	5	3	4	1

* Calcul sur les onze premiers mois de l'année 1996.

** Hors débarquements à La Pallice (16 t, 84 kF).

Sources : données des criées de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye.

93. Ne sont comptés que les ventes effectuées en criée (les algues ne sont pas comprises ici).

94. Alors que la plupart de cette offre vient de navires français, dont un peu moins de la moitié sont des navires immatriculés au quartier maritime de Bayonne.

Développement de l'activité sur le port de Pasajes

Avec près de 10 000 tonnes en 1995, le port de Pasajes participe pour un sixième de la production des ports de la communauté autonome basque (source : gouvernement autonome basque). Depuis deux ans, une part importante de son fonctionnement se base sur l'activité de navires français et, notamment, sur celle des unités du quartier maritime de Bayonne.

Les paragraphes qui suivent présentent les premiers éléments sur ce circuit de commercialisation. Ces informations sont plus largement développées dans le rapport final sur la filière pêche en Aquitaine et au nord de l'Espagne. Ce dernier intégrera également l'activité du port d'Ondarroa, second port basque espagnol qui attire les navires du quartier. Ce port concerne principalement les navires appartenant aux armements mixtes et, en particulier, les chalutiers classiques.

Navires rattachés au port de Pasajes

Le port de Pasajes comporte deux flottilles de pêche propres : une flottille de *bajura* (pêche artisanale) qui comprend 21 navires en 1997 et une flottille d'*altura* (pêche hauturière) qui compte une quarantaine d'unités.

La production de la pêche de *bajura* est vendue sur la criée de San Pedro de Pasajes. Cette vente est organisée par la Cofradia de San Pedro. Les apports de la flotte d'*altura* sont vendus sur la criée industrielle de Pasajes (vente organisée directement par les armateurs et par des sociétés privées telles que Fishing Company pour les navires français) ou font l'objet de contrats directs avec les acheteurs.

Évolution des apports en criée

Le port de Pasajes était un grand port de pêche jusqu'au début des années soixante-dix, avec environ 100 000 t (toutes productions confondues). Sa production décline et, entre 1982 et 1987, les débarquements à la criée de San Pedro de Pasajes se stabilisent entre 2 000 et 3 000 tonnes.

Le dynamisme du port réapparaît dès 1990 avec l'arrivée des navires français. La production vendue sur la criée de San Pedro passe de 4 000 t environ en 1990 à 5 000 t (environ) en 1991 et 1992, 5 488 t en 1993, 4 525 t en 1994. Pour la criée industrielle, les apports sont de l'ordre de 5 000 t par an.

En 1995, le volume vendu sur la criée de San Pedro de Pasajes s'élève à 5 208 t pour une valeur de 2 464 millions de pesetas (soit environ 103 500 kF). Les principales espèces vendues sont le merlu, le chinchard, le maquereau, l'anchois, le thon blanc, le thon rouge et le pageot rose (tab. 86).

Tableau 86 - Débarquements des espèces principales en volume et en valeur à la criée de San Pedro de Pasajes en 1995.

	Volume (tonnes)	Valeur (milliers de pesetas)
Merlu	1 027	820 120
Chinchard	520	84 137
Maquereau	504	25 706
Anchois	242	61 448
Thon blanc	80	31 134
Thon rouge	11	4 277
Pageot rose	7	10 257
Total	5 208	2 464 156

Source : statistiques du gouvernement autonome basque.

Place des navires français dans ces apports

Le premier débarquement d'un navire français à Pasajes date du mois de novembre 1989 ; en 1990, une trentaine de navires sont concernés. Depuis novembre 1995, dix paires de chalutiers pélagiques se sont jointes aux navires français déjà sur place. En 1995 et 1996, les unités françaises débarquant à Pasajes sont surtout originaires de La Rochelle, d'Arcachon et du quartier maritime de Bayonne (d'après les fichiers CRTS de La Rochelle traités par le logiciel Statpêche). En 1997, il semble se produire une redistribution de l'origine des navires. Un certain nombre d'unités opérant plus au nord (mer d'Irlande) ne vendent plus sur

Tableau 87 - Effectifs et types d'activité des navires français des quartiers de Bayonne, Lorient et La Rochelle en 1995 et 1996.

Quartiers maritimes	Nombres de navires concernés*		Types d'activité
	1995	1996	
Bayonne	27 (3 à 107 t)	44 (3 à 91 t)	Chalutage en bœuf et à un navire**, filets
Lorient	13	12	Chalutage en bœuf et à un navire
La Rochelle	17	16	Chalutage à un navire

* Seuil minimum d'activité : 3 tonnes/an; ** Le chalutage à un navire est principalement du chalutage classique.
Sources : fichiers archives du CRTS.

Pasajes et des navires de La Rochelle sont partis vendre dans leur port de rattachement⁹⁵. Leurs apports sont compensés par ceux des navires franco-espagnols dont une part importante est immatriculée au quartier maritime de Bayonne.

Les débarquements des navires français sur le port de Pasajes apportent une diversité d'espèces. D'après la Cofradia de San Pedro, ils représentent 61 % des ventes gérées par elle. À l'intérieur de la communauté de pêcheurs, l'acceptation de ces unités étrangères peut s'expliquer par le fait que les navires français ne débarquent ni l'anchois, ni le thon (ces deux produits étant les deux principales espèces ciblées par la flottille des bolincheurs canneurs basques).

L'activité globale des navires français sur ce port (criée de San Pedro et criée industrielle) s'élève à 3 045 t en 1996⁹⁶ (source : données CRTS de La Rochelle). Sur ces apports, les navires immatriculés au quartier maritime de Bayonne fournissent 1 414 t, ceux de Lorient 903 t et ceux de La Rochelle 612 tonnes. En termes d'effectifs et d'engins, les tendances pour les trois principaux quartiers maritimes sont présentées dans le tableau 87.

Ce tableau met en évidence l'augmentation du nombre de navires du quartier maritime de Bayonne qui vendent sur le port de Pasajes. En 1997, des bateaux côtiers luziens viennent compléter ces navires. Les produits apportés par les bateaux français sont essentiellement du merlu, du chinchard, de la baudroie, de la sole et des céphalopodes⁹⁷ (76 % des volumes en poids).

Le tableau 88 présente la répartition de ces apports et la précise pour les navires du quartier maritime de Bayonne.

Tableau 88 - Répartition des principales productions pour les navires vendant à Pasajes en 1996.

Poids navires français	Poids navires du quartier maritime de Bayonne
Merlu : 1 232 t	Merlu : 790 t
Chinchard : 461 t	Baudroie : 118 t
Baudroie : 227 t	Chinchard : 101 t
Sole : 148 t	Tacaud : 53 t
Calmar : 132 t	Calmar : 34 t

Sources : fichiers archives du CRTS.

La vente et les acheteurs

La vente en criée se déroule dès 6 h 15 pour les petits moteurs et à 7 h 00 pour les bolincheurs. Elle se termine vers 8 h 30-9 h 00. La surface de la criée s'établit à 1 500 m² (avec la chambre froide). Ces locaux ne correspondent pas totalement aux normes sanitaires européennes, malgré une partie des travaux engagés. En 1997, le reste des travaux est freiné par l'incertitude sur la désignation du responsable de la gestion du port. Actuellement sous la direction du gouvernement de Madrid, la gestion pourrait être transférée au gouvernement basque. La Cofradia organise le calendrier des ventes de la semaine par un contact permanent avec les navires en mer. Entre deux et quatre navires sont à la vente par jour avec, pour le vendredi, une priorité pour les apports de produits nobles. La criée de San Pedro dispose, à chaque vente, de 88 postes d'acheteurs opérationnels.

En 1996, 403 acheteurs sont autorisés à acquérir des produits en criée (163 mareyeurs et grossistes, 240 poissonniers). Ces entreprises sont, pour la plupart, localisées à Pasajes, Renteria, Guetaria, Irun, Fuentarabia et San Sebastian. Entre 150 et 200 acheteurs (dont 90 mareyeurs) achètent régulièrement sur la criée. Vu le nombre de postes d'acheteurs disponibles, certaines sociétés se regroupent au moment de la vente.

95. Depuis 1998, un certain nombre de navires de La Rochelle reviennent débarquer à Pasajes.

96. D'après l'enquêteur chargé de collecter ces informations, le taux de couverture de ces données représente environ 75 % des volumes globaux (il sera de 90-95 % en 1997 grâce aux contacts développés par ce dernier).

97. Calmar et seiche.

Conclusion

Dans le golfe de Gascogne, les deux principales zones de production sont la Bretagne (130 000 tonnes pour une valeur de 1,882 milliard de francs en 1997) et la Galice (398 000 tonnes pour 3,974 milliards de francs en 1995). Entre ces pôles d'activité halieutique prédominants, le littoral aquitain et *a fortiori* les ports du quartier maritime de Bayonne occupent une place modeste avec, pour ces derniers, un peu moins de 9 000 tonnes pour une valeur de 92 millions de francs en 1997. La flottille de ce quartier se caractérise par un nombre élevé de comportements de pêche, allant de l'activité des thoniers bolincheurs aux métiers du chalut en passant par le filet, la palangre. Jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, les zones de pêche prospectées étaient essentiellement côtières à proximité des ports de rattachement pour les unités appartenant aux petits métiers et dépassaient rarement la latitude 46° N pour les métiers du chalut (pêche du merlu et des thons principalement). L'ensemble de la production des navires du quartier était dans le même temps principalement vendu dans les ports de ce même quartier.

Vers le milieu de la décennie et à l'instar de l'ensemble du secteur de la pêche française, les pêches basques sont confrontées à la « crise de la pêche ». Les raisons principales sont la diminution de la ressource (disponibilité biologique ou réglementaire) et celle des prix sous l'effet de l'internationalisation des échanges en matière de produits de la mer. L'analyse des éléments présentés dans ce document permet de comprendre au niveau local les répercussions de cette crise et les premières réactions des producteurs. Pour les unités en place, cela a conduit à une gestion plus fine des charges de fonctionnement (principaux postes touchés : entretien-réparation, matériel...), à la recherche d'autres ports proposant des prix et des services plus attractifs (cas du port de Pasajes en Espagne dont la reprise récente repose sur une démarche dynamique de récupération de productions de navires de ports extérieurs et en particulier français) et à la diversification des métiers pratiqués. Pour les petits métiers inféodés à la bande côtière, cette diversification consiste principalement en le développement d'une pêche de l'algue à la drague effectuée à la côte. Pour les unités de

taille supérieure, cela peut consister en la prospection un peu plus large des zones de pêche mais, surtout, en l'apparition d'une pêche dirigée sur le maquereau au mois de mars-avril et localisée dans le rectangle statistique 17E8 principalement (pour tenter de pallier l'interdiction de la pêche de l'anchois au chalut pélagique au printemps) et, plus accessoirement, en l'apparition d'une pêche au chalut de fond à grande ouverture (dit chalut « Naberan »).

Parallèlement à ces réactions des unités en place, les difficultés économiques d'armements français et l'âge élevé de certains patrons ont favorisé le développement de nouveaux comportements de pêche usuellement regroupés sous le nom d'unités mixtes « franco-espagnoles ». Le quartier maritime de Bayonne est particulièrement concerné par ce phénomène puisqu'il compte 44 unités de ce type en 1997. Ces navires sont armés au chalut ou au filet (baudroie, merlu) et travaillent régulièrement jusqu'en mer d'Irlande. Mais, surtout, leur mode de fonctionnement ne repose pas, à la différence de la majorité des autres unités du quartier, sur l'appartenance à un port de rattachement. Jusqu'en 1997, leur activité économique ne profite pas aux structures locales puisque leurs productions sont vendues en Espagne (Pasajes, Ondarroa, Santander...) ou sur La Rochelle, les marins sont majoritairement de nationalité espagnole et résident outre Bidassoa et les services sont effectués au niveau des bases avancées en Irlande ou dans les ports espagnols.

Ces comportements ont de fortes répercussions sur l'activité des structures locales à terre (telles que les criées) et des entreprises de mareyage et remettent en question le fonctionnement actuel de la filière pêche basque. Pour aider au maintien de cette activité localement, il apparaît alors nécessaire d'analyser les structures de commercialisation en place et les comportements et stratégies développés par les acteurs de la filière. Cette démarche doit être menée sur les ports aquitains mais, également, prendre en compte les stratégies adoptées par les autres sites de production dont l'activité est liée à celle des navires du quartier. Ce travail fait l'objet d'une étude plus large sur la filière pêche en Aquitaine et au nord de l'Espagne et le document est sorti en janvier 1999.

Références bibliographiques

- Alcazar J. *et al.*, 1983 in Guichet, 1996. Biología, dinámica y pesca de la merluza en Asturias. Recursos pesqueros de Asturias 3, 135 p.
- Anonyme, 1998. Report of the Working Group on the Assessment of Mackerel, Horse Mackerel, Sardine and Anchovy. Copenhagen, 9-18 September 1993. C.M. 1998, Assess 6. Ices, 383 p.
- Anonyme, 1997. Rapport du comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS). Madrid, 20-24 octobre 1997. COM/97/17, 183 p.
- Anonyme, 1996. ACFM/Working Group SSD95/Final. 95, 236-249.
- Anonyme, 1996. Report of the Working Group on the Assessment of Mackerel, Horse Mackerel, Sardine and Anchovy. Copenhagen, 13-22 August 1996. C.M. 1997, Assess 3. Ices, 384 p.
- Anonyme, 1995. Rapport de la période biennale 1994-1995, 1^{re} partie (1994), vol. 2. Iccat, 35-70.
- Anonyme, 1993. Report of the Working Group on the Assessment of Mackerel, Horse Mackerel, Sardine and Anchovy. Copenhagen, 22 June-2 July 1993. C.M. 1993, Assess 19. Ices, 274 p.
- Anonyme, 1990. Les comptes du pêcheur artisan. Ceasm, 53 p.
- Antoine L. *et al.*, 1995. Importance économique de la pêche du germon (*Thunnus alalunga*) au filet dérivant pour la flottille artisanale française. CSTEP Bruxelles, 1^{er}-3 février 1995, version révisée, 9 p. + annexe.
- Biseau A., Dupouy H., 1999. Communication personnelle.
- Boncoeur J., Bailly D., Le Floc'h P., 1996. Enquête économique sur la pêche côtière professionnelle en Bretagne Nord et dans le golfe normand-breton. Ifremer/Orstom/UBO, étude réalisée dans le cadre du programme Amure, 128 p.
- Bonnebouche J., Dizière M.A., 1993. Les ratios. Élaborer et utiliser son tableau de bord. Éditions comptables Malesherbes et Foucher, Paris, 143 p.
- Caill N., 1995. Bilan des pêches basques : Mise en évidence des atouts et des contraintes. Rapport Ensar-CLPM-Ifremer/DRV/RH, 78 p. + annexes.
- Caill N., Prouzet P., 1997. Les pêches basques : ressources exploitées - Typologie des flottilles - Étude économique d'armements - Premiers éléments de la commercialisation des produits de la mer dans le Sud-Ouest. Rapport Ifremer/Mapa-DPM, 112 p. + annexes.
- Cuende F.X., 1996 et 1997. Communication personnelle.
- Dupouy H., 1999. Communication personnelle.
- Dupouy H., Meillat M., Kergoat B., 1997. Une solution à la mésexploitation des espèces benthiques : le chalut à grille. Troisième forum d'halieumétrie, Montpellier (France), juin 1997.
- Dupouy H., Pajot R., Kergoat B., 1986. Étude de la croissance des baudroies, *Lophius piscatorius* et *L. budegassa*, de l'Atlantique nord-est obtenue à partir de *l'illicium*. Rev. Trav. Inst. Pêches Marit., 48 (3 et 4), 107-131.
- Guichet R., 1996. Le merlu européen (*Merluccius merluccius* L.). Rapport Ifremer DRV. 96 - 04 RH/L'Houmeau, 55 p.
- Guichet R., 1995. The Diet of European Hake (*Merluccius merluccius* L.) in the Northern Part of the Biscay. Cons. Int. Explor. Mer, J. Mar Sci, 52, 21-31.
- Guillou A., Knjock J.-C., 1978. Analyse des structures de la pêche dans les ports de la côte atlantique française de 1961 à 1975 et des incidences du chalutage sur les stocks des principales espèces concernées par cette activité dans les mers adjacentes. Rev. Trav. Inst. Pêches Marit., 42 (1 et 2), 17-164.
- Hester F., 1995. Time-Area Coincidence of Year-Classes for Atlantic Bluefin Tuna. Rec. Doc. Sci., Iccat, 44 (I), 349 à 352.
- Kaas R., Barbaroux O., 1998. Exploitation de la ressource en algue rouge *Gelidium sesquipedale* de la Bidassoa à l'Adour. Étude de l'impact d'une récolte industrielle par plongeur sur la ressource et sur les autres formes actuelles de ramassage. Actes des X^e rencontres interrégionales de l'Aglià, 20 et 21 novembre 1997, document Aglià-Ifremer-Ima, 71-75.

- Lozano Rey L., 1928. Fauna iberica : Peces. Tomo primero. Instituto nacional de Ciencias.
- Morvan Y., 1991. Fondements d'économie industrielle. 2^e édition. Economica, 639 p.
- Motos L. *et al.*, 1996. Évaluation de la biomasse d'anchois (*Engraulis encrasicolus*) dans le golfe de Gascogne. Campagne Bioman 95. Rapport Azti-Ima-Ifremer, Biarritz et San Sébastien, 12 p.
- Perraudeau Y. *et al.*, 1994. Suivi de la pêche et de l'aquaculture en pays de Loire. Années 1993-1994, vol. I et II. C3E Littoral, Nantes, 189 p. + annexes.
- Prouzet P., Martinet J.-P., Cuende F.-X., 1997. Rapport sur la pêche des marins pêcheurs dans l'estuaire de l'Adour en 1996. Rapport Ifremer/DRV/RH/Saint-Pée station hydrobiologie Inra Saint-Pée-sur-Nivelle, 27 p.
- Prouzet P., Martinet J.-P., Cuende F.-X., 1996. Rapport sur la pêche des marins pêcheurs dans l'estuaire de l'Adour en 1995. Rapport Ifremer/DRV/RH/Saint-Pée station hydrobiologie Inra Saint-Pée-sur-Nivelle, 25 p.
- Prouzet P., Meruzals-Sebedio K., Caboche C., 1994. L'anchois du golfe de Gascogne : caractéristiques biologiques et campagnes de pêche françaises en 1992. Rapport Ifremer-Ima-CNPM, Saint-Pée-sur-Nivelle, 28 p.
- Quéro J.-C., Vayne J.-J., 1997. Les poissons de mer des pêches françaises. Les encyclopédies du naturaliste. Éditions Delachaux et Niestlé, Paris, 304 p.
- Uriarte A., 1997. Communication personnelle.

Sources utilisées

Fichiers d'archives des CRTS pour les ports de Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Capbreton, Bayonne et Pasajes (pour les navires français) :
 - origines : Ifremer Hendaye et CRTS La Rochelle ;
 - traitement par le logiciel Statpêche (Cazaubon E., 1997).

Informations contenues dans les fiches Cipe :
 - origine : Ifremer Saint-Pée-sur-Nivelle.
 - traitement par le logiciel Adour (Cazaubon E., 1991).

Annexes

Annexe I

Chiffre d'affaires par catégorie de navires en 1995

Les navires rattachés au port de Saint-Jean-de-Luz

Les chalutiers classiques

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Encornet	1 018,7	18,9	29,1	10,9
Baudroie	755,5	14,0	27,6	10,3
Rouget barbet	515,6	9,5	14,0	5,3
Céteau	430,3	8,0	17,1	6,4
Sole	400,5	7,4	7,7	2,9
Seiche	342,2	6,3	29,2	10,9
Merlu	325,9	6,0	15,6	5,9
Marbré	311,8	5,8	8,4	3,1
Dorade royale	238,7	4,4	5,4	2,0
Total 9 espèces	4 339,2	80,3	154,1	57,7
Total	5 402,4	100	266,9	100

Les chalutiers polyvalents

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Merlu	8 405,3	31,0	390,2	16,8
Thon blanc	8 056,0	29,7	640,1	27,6
Thon rouge	1 352,3	5,0	113,2	4,9
Maquereau	1 340,6	4,9	515,0	22,2
Anchois	1 311,4	4,8	179,5	7,7
Encornet	1 156,3	4,3	38,7	1,7
Bar	833,9	3,1	18,5	0,8
Griset	734,7	2,7	55,2	2,4
Chinchard	650,7	2,4	124,5	5,4
Total 9 espèces	23 841,2	87,9	2 074,9	89,5
Total	27 114,1	100	2 318,9	100

Pasajes (Espagne)

Espèces	Valeur (kF)	Renseigné		Non renseigné	Total
		En % (val. rens.)	Pds (tonnes)	Pds (tonnes)	Pds (tonnes)
Merlu	118,1	60,8	7,0	17,7	24,7
Encornet	25,8	13,3	1,0	0,6	1,6
Griset	8,5	4,4	1,6	0	1,6
Bar	6,6	3,4	0,2	1,4	1,6
Total 4 espèces	159,0	81,9	9,8	19,7	29,5
Total	194,2	100	12,6	21,2	33,8

Les débarquements à Pasajes concernent quatre navires rattachés au port de Saint-Jean-de-Luz.

Les thoniers bolincheurs stricts

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Anchois	1 269,4	30,1	207,6	32,4
Thon rouge	1 218,1	28,9	85,3	13,3
Chinchard	663,2	15,7	165,5	25,8
Marbré	201,0	4,8	9,9	1,5
Dorade royale	179,1	4,2	4,2	0,7
Total 5 espèces	3 530,8	83,7	472,5	73,7
Total	4 214,1	100	640,6	100

Les petits métiers stricts : les ligneurs

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Merlu	652,4	61,5	15,6	39,2
Bar	236,8	22,3	3,2	8,1
Congre	55,6	5,2	3,8	9,6
Thon blanc	24,6	2,3	1,6	4,1
Maquereau	21,4	2,0	8,7	21,9
Total 5 espèces	990,8	93,3	32,9	82,9
Total	1 061,3	100	39,7	100

Les débarquements à Pasajes concernent une unité. Pour des raisons de confidentialité, seules les tendances sont données : les débarquements concernent essentiellement le merlu (89 %) et le merlan (3 %). De toute façon, la valeur des débarquements n'était pas renseignée pour ce navire.

Les petits métiers stricts : les fileyeurs

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Thon rouge	858,5	27,7	54,3	37,0
Sole	533,0	17,2	9,9	6,7
Bar	268,0	8,6	6,1	4,1
Requin taupe	178,4	5,8	10,5	7,2
Thon blanc	177,9	5,7	13,8	9,4
Turbot	150,9	4,9	2,0	1,4
Total 6 espèces	2 166,7	69,9	96,6	65,8
Total	3 100,9	100	146,7	100

Les débarquements à Pasajes concernent deux unités. Les espèces principales sont le merlu (85 %), le tacaud (4 %) et le merlan (3 %). La valeur de la production de ces navires n'est pas renseignée.

**Les petits métiers polyvalents :
les ligneurs**

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot. poissons)	Poids (tonnes)	En % (pds tot. poissons)
Algue rouge	576,4	/	331,0	-
Merlu	855,1	52,5	17,9	21,2
Congre	308,0	18,9	20,7	24,4
Anchois	146,7	9,0	21,6	25,5
Bar	79,5	4,9	1,0	1,2
Total 4 espèces poissons	1 389,3	85,3	61,2	72,3
Total poissons	1 627,9	100	84,7	100

**Les petits métiers polyvalents :
les bolincheurs dragueurs**

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot. poissons)	Poids (tonnes)	En % (pds tot. poissons)
Algue rouge	965,5	/	553,9	-
Anchois	1 682,3	42,5	259,9	39,4
Chincharde	761,6	19,2	214,6	32,5
Thon rouge	376,0	9,5	27,7	4,2
Merlu	362,9	9,2	7,3	1,1
Total 4 espèces poissons	3 182,8	80,4	509,5	77,2
Total poissons	3 959,4	100	660,2	100

**Autres navires rattachés au port
de Saint-Jean-de-Luz**

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Anchois	538,3	21,0	74,3	32,9
Thon rouge	507,9	19,9	36,1	16,0
Congre	452,7	17,7	31,2	13,8
Bouquet	165,1	6,5	2,0	0,9
Thon blanc	148,0	5,8	11,2	4,9
Total 5 espèces	1 812,0	70,9	154,8	68,5
Total	2 558,3	100	225,9	100

Les navires rattachés au port d'Hendaye

Les chalutiers classiques stricts

Les apports sur les ports basques français ne concernent qu'une seule unité, les quatre autres vendant la totalité de leurs produits à Pasajes. Ces apports sont constitués de merlu à plus de 90 % en valeur, puis vient le merlan.

Pasajes (Espagne)

Espèces	Valeur (kF)	Renseigné		Non renseigné		Total
		En % (val. rens.)	Pds (tonnes)	Pds (tonnes)	Pds (tonnes)	
Sole	581,7	24,3	13,3	0	13,3	13,3
Baudroie	301,0	12,6	12,0	5,6	17,6	17,6
Merlu	293,1	12,2	22,1	2,7	24,8	24,8
Seiche	252,5	10,5	18,5	0,8	19,3	19,3
Langoustine	239,8	10,0	4,1	0,2	4,3	4,3
Encornet	209,4	8,7	7,0	0,6	7,6	7,6
Total 6 espèces	1 877,5	78,3	77,0	9,9	86,9	86,9
Total	2 398,0	100	117,8	18,8	136,7	136,7

Les chalutiers polyvalents

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Thon blanc	8 425,2	31,6	683,5	22,4
Merlu	6 436,6	24,2	360,4	11,8
Anchois	3 193,0	12,0	339,7	11,1
Maquereau	2 077,1	7,8	1 118,5	36,6
Thon rouge	1 912,2	7,2	168,9	5,5
Bar	1 262,4	4,7	26,4	0,9
Total 6 espèces	23 306,5	87,5	2 697,4	88,3
Total	26 641,5	100	3 054,5	100

Les apports sur Pasajes concernent trois paires de chalutiers polyvalents.

Pasajes (Espagne)

Espèces	Valeur (kF)	Renseigné		Non renseigné		Total
		En % (val. rens.)	Pds (tonnes)	Pds (tonnes)	Pds (tonnes)	
Merlu	1 718,1	54,8	87,8	0	87,8	87,8
Baudroie	496,6	15,8	17,1	0	17,1	17,1
Encornet	161,8	5,2	4,9	0	4,9	4,9
Sole	153,5	4,9	2,5	0	2,5	2,5
Bar	113,9	3,6	2,0	0	2,0	2,0
Total 5 espèces	2 643,9	84,3	114,3	0	114,3	114,3
Total	3 137,2	100	166,8	0	166,8	166,8

Les thoniers bolincheurs

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Thon rouge	1 308,3	28,8	78,0	11,0
Anchois	1 198,7	26,3	187,6	26,6
Chinchard	711,9	15,6	184,0	26,0
Dorade royale	307,8	6,8	7,8	1,1
Marbré	296,1	6,5	16,5	2,3
Total 5 espèces	3 822,8	84,0	473,9	67,0
Total	4 549,3	100	706,4	100

Les apports sur Pasajes concernent une seule unité. L'espèce principale concernée est l'anchois.

Les fileyeurs stricts

Les apports sur les ports basques français concernent un seul navire (espèces principales en valeur : le rouget barbet, le merlu et le thon pélamide).

Pasajes (Espagne)

Espèces	Valeur (kF)	Renseigné		Non renseigné	Total
		En % (val. rens.)	Pds (tonnes)	Pds (tonnes)	Pds (tonnes)
Merlu	1 069,0	82,9	38,8	138,8	177,6
Baudroie	107,0	8,4	4,4	0,5	4,9
Divers poissons	55,9	4,3	2,9	12,7	15,6
Tacaud	0	-	0	20,7	20,7
Bar	0	-	0	4,0	4,0
Total 5 espèces	1 231,9	95,6	46,1	176,7	222,8
Total	1 288,9	100	52,8	184,9	237,7

Les navires rattachés au port de Capbreton

Les fileyeurs stricts

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Merlu	475,2	43,1	19,9	48,2
Sole	349,0	31,6	6,6	15,9
Bar	73,1	6,6	1,5	3,6
Div. thons pélamides	69,1	6,3	6,1	14,7
Total 4 espèces	966,4	87,6	34,1	82,4
Total	1 102,7	100	41,4	100

Les apports sur le port de Pasajes concernent un seul navire (merlu principalement).

Les fileyeurs ligneurs

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Merlu	1 297,4	27,6	54,8	26,2
Sole	1 209,3	25,6	21,8	10,4
Bar	318,2	6,7	6,2	3,0
Thon rouge	212,8	4,5	16,6	7,9
Dorade royale	199,0	4,2	4,5	2,2
Turbot	196,0	4,1	2,7	1,3
Total 6 espèces	3 432,7	72,7	106,6	51,0
Total	4 724,6	100	209,1	100

Les autres navires

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Bar	796,2	44,2	10,8	9,8
Anchois	494,3	27,5	79,1	71,8
Tourteau	64,8	3,6	2,7	2,5
Merlu	64,2	3,6	2,8	2,5
Sole	61,6	3,4	1,1	1,0
Total 5 espèces	1 481,1	82,3	96,5	87,6
Total	1 800	100	110,2	100

Les navires rattachés au port de Bayonne

Les fileyeurs

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Merlu	423,0	32,6	14,7	32,2
Sole	273,4	21,0	4,5	9,9
Baudroie	103,3	7,9	2,4	5,3
Bar	62,8	4,9	1,6	3,5
Total 4 espèces	862,5	66,4	23,2	50,9
Total	1 299,5	100	45,6	100

Les autres navires

Ports basques français

Espèces	Valeur (kF)	En % (val. tot.)	Poids (tonnes)	En % (pds tot.)
Bouquet	68,8	28,4	0,8	9,9
Dorade royale	54,6	22,6	0,8	9,9
Bar	36,1	14,9	0,5	6,1
Maquereau	22,4	9,3	4,0	49,4
Total 4 espèces	181,9	75,2	6,1	75,3
Total	241,9	100	8,1	100

Annexe II

Coefficients de variation des grandeurs utilisées dans l'analyse comptable

Chalutiers pélagiques

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Entretien	36	52	22	39	54	61
Matériel	11	27	30	15	16	18
Carburant	6	17	18	13	20	21
Services	29	30	36	18	18	17
Assurances	10	27	36	19	24	21
Charges sociales	14	17	15	8	22	21
CA	29	29	25	17	12	25
VA/CA	25	17	13	14	22	16
EBE/VA	96	45	46	37	61	51
Dettes fournisseurs	45	57	49	59	73	59
MBA	103	53	56	50	65	81
Dot/MBA	111	25	67	50	65	51
DMLT/MBA	161	45	51	59	73	66

Chalutiers classiques

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Entretien	26	63	27	47	56	42
Matériel	7	15	10	15	9	6
Carburant	6	21	18	26	14	10
Services	4	9	4	13	32	32
Assurances	16	27	27	24	39	59
Charges sociales	10	18	8	13	11	24
CA	11	8	10	10	32	16
VA/CA	17	6	11	10	41	13
EBE/VA	84	14	28	52	19	15
Dettes fournisseurs	55	37	47	41	66	58
MBA	23	12	25	39	192	87
Dot/MBA	62	53	67	77	39	29
DMLT/MBA	37	21	64	109	87	82

Thoniers bolincheurs stricts

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Entretien	19	19	15	21	13	17
Matériel	14	23	17	19	6	11
Carburant	8	22	28	24	45	26
Services	22	18	15	18	6	14
Assurances	36	72	24	55	39	36
Charges sociales	18	14	15	12	9	11
CA	17	14	32	25	16	51
VA/CA	3	5	6	4	6	7
EBE/VA	36	64	ND	44	51	ND
Dettes fournisseurs	79	65	105	88	112	ND
MBA	61	56	124	44	9	147
Dot/MBA	45	25	56	73	26	74
DMLT/MBA	110	72	119	173	96	141

Thoniers bolincheurs polyvalents

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Entretien	39	22	30	27	9	24
Matériel	18	28	27	29	35	41
Carburant	14	5	16	15	15	3
Services	10	14	6	15	3	12
Assurances	20	27	18	7	14	18
Charges sociales	10	19	9	5	8	17
CA	22	24	12	12	4	6
VA/CA	3	6	3	12	9	6
EBE/VA	15	17	11	60	45	46
Dettes fournisseurs	60	72	105	21	41	ND
MBA	30	39	16	22	29	40
Dot/MBA	32	23	34	39	38	18
DMLT/MBA	42	46	94	78	104	ND

Ligneurs

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Entretien	14	24	78	45	64	52
Matériel	27	21	18	13	15	32
Carburant	63	26	20	18	39	25
Services	16	12	14	16	8	13
Assurances	18	18	27	16	195	26
Charges sociales	41	36	32	27	44	21
CA	11	19	32	42	42	58
VA/CA	13	9	21	16	23	26
EBE/VA	112	59	71	25	73	ND
Dettes fournisseurs	112	59	71	25	73	ND
MBA	45	20	59	92	63	104
Dot/MBA	29	32	106	112	43	116
DMLT/MBA	78	60	140	94	58	82

Fileyeurs

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Entretien	ND	ND	ND	ND	ND	30
Matériel	ND	ND	ND	ND	ND	18
Carburant	ND	ND	ND	ND	ND	6
Services	ND	ND	ND	ND	ND	4
Assurances	ND	ND	ND	ND	ND	24
Charges sociales	ND	ND	ND	ND	ND	24
CA	ND	ND	ND	ND	ND	49
VA/CA	ND	ND	ND	ND	ND	19
EBE/VA	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Dettes fournisseurs	ND	ND	ND	ND	ND	56
MBA	ND	ND	ND	ND	ND	68
Dot/MBA	ND	ND	ND	ND	ND	12
DMLT/MBA	ND	ND	ND	ND	ND	25

Pourcentages de charges fixes en 1995

	Chalutiers classiques	Chalutiers pélagiques	Thoniers bol.	Bol. drag.	Ligneurs	Fileyeurs
Entretien	41	67	14	18	52	36
Matériel	10	15	16	49	37	10
Carburant	11	22	26	13	15	13
Services	39	15	9	4	21	7
Assurances	52	21	32	12	33	23
Charges sociales	15	20	17	19	23	28
Rémunérations	19	15	8	15	26	18

Réalisation, mise en page : XLC (0298 30 50 07)

Achevé d'imprimer sur les presses de Cloître Imprimeurs

ISSN 1240-1153

ISBN 2-84433-040-1 / Dépôt légal 2^e trimestre 2000

© 2000, Ifremer. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, sont réservés pour tous pays.

Crédit photo: couverture, O. Barbaroux.



Figure 2
Répartition des captures totales
des chalutiers classiques stricts
de Saint-Jean-de-Luz en 1995.

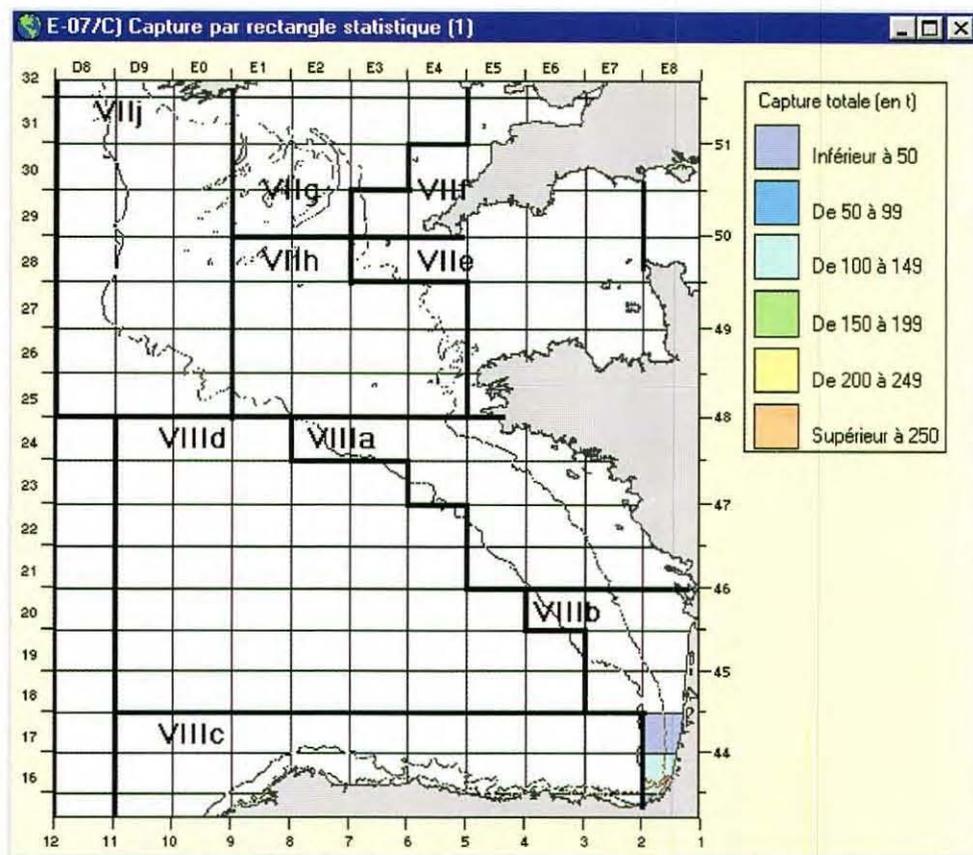
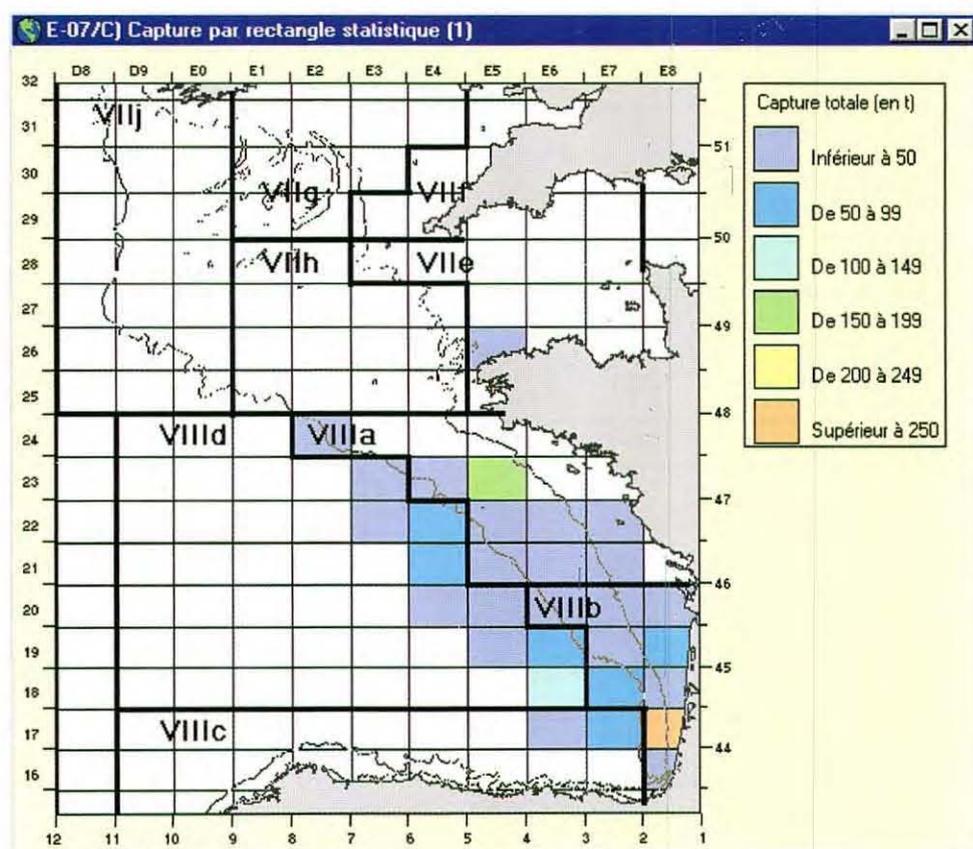


Figure 5
Répartition des captures totales
des chalutiers mixtes de Saint-Jean-
de-Luz en 1995.



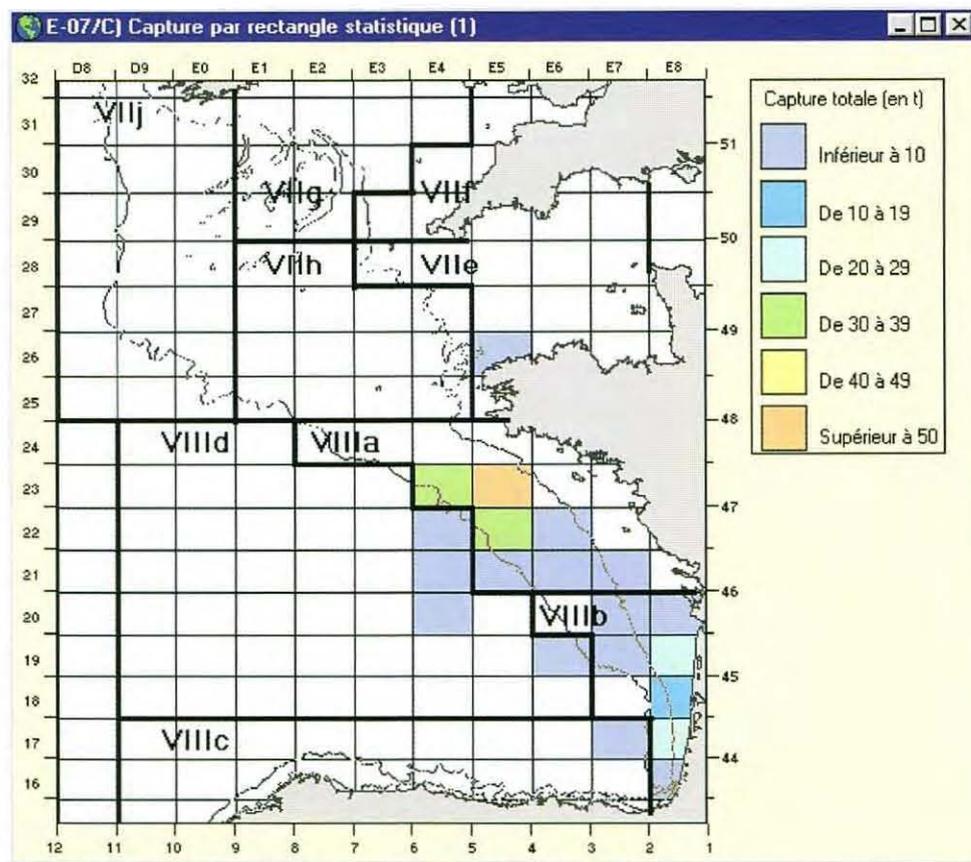


Figure 6 Répartition des captures totales d'anchois, de merlu et de maquereau par les trois paires de navires de Saint-Jean-de-Luz (groupe 1) en 1995.

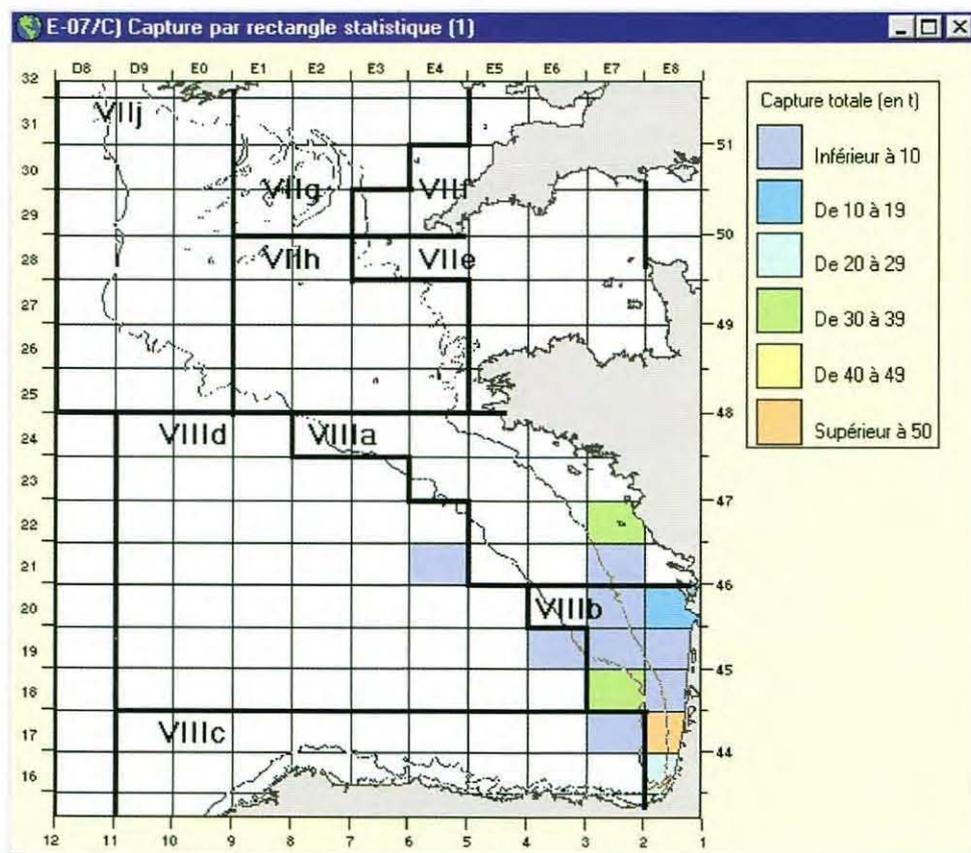


Figure 7 Répartition des captures totales d'anchois, de merlu et de maquereau par les trois paires de navires de Saint-Jean-de-Luz (groupe 2) en 1995.

Figure 8
Répartition des captures
totales des thoniers bolincheurs
stricts de Saint-Jean-de-Luz
en 1995.

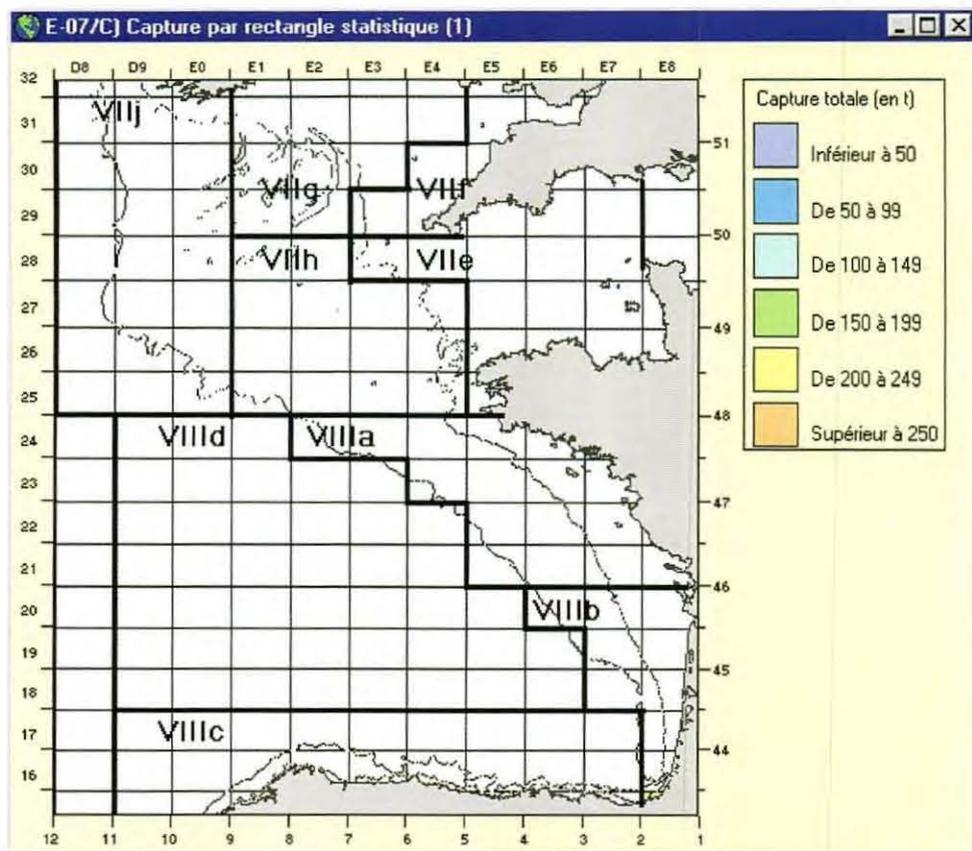
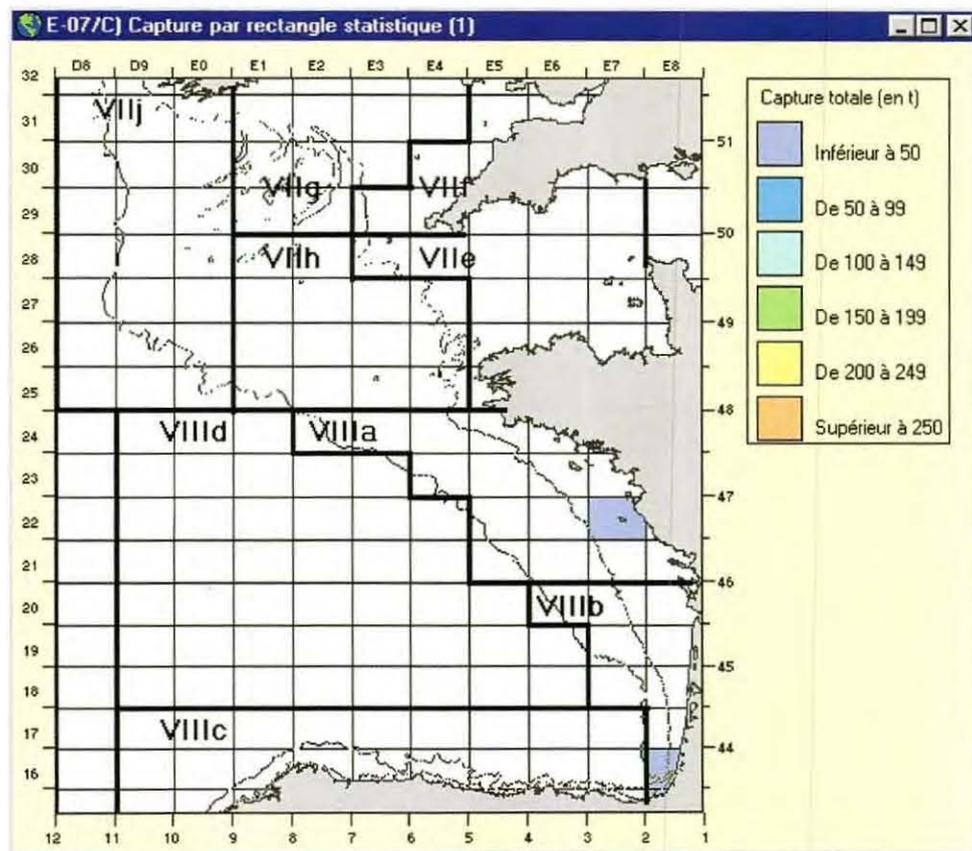


Figure 10
Répartition des captures
totales des ligneurs stricts de Saint-
Jean-de-Luz en 1995.



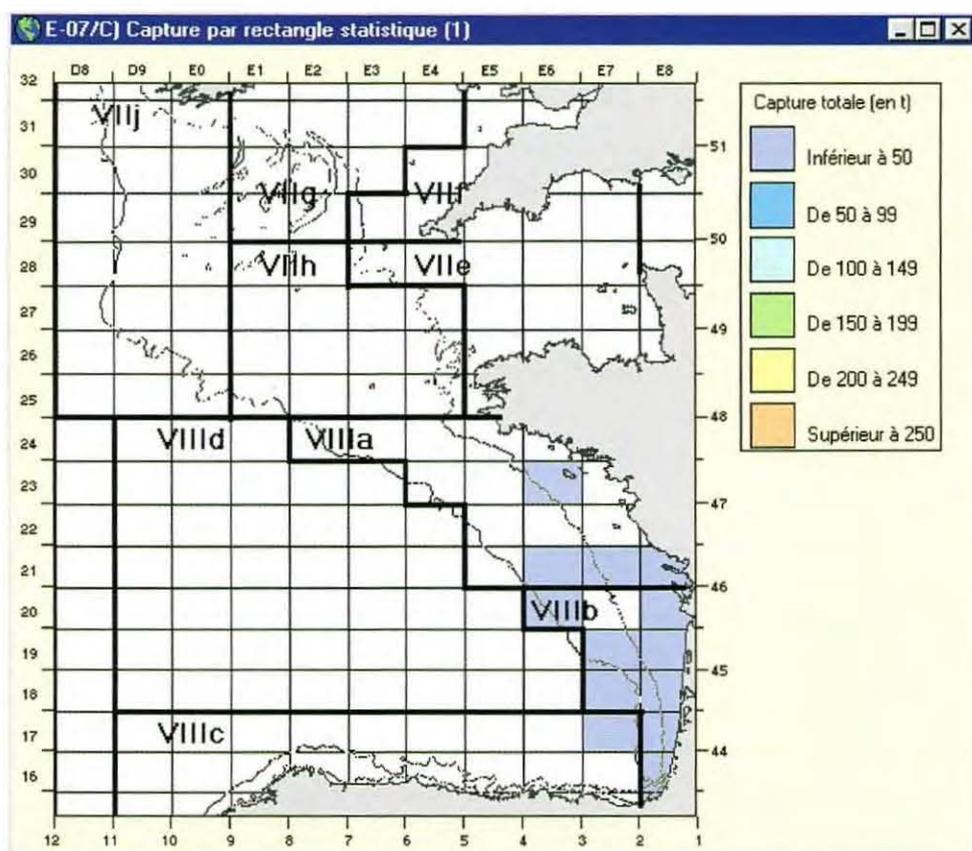


Figure 12
Répartition des captures
totales des fileyeurs stricts
de Saint-Jean-de-Luz en 1995.

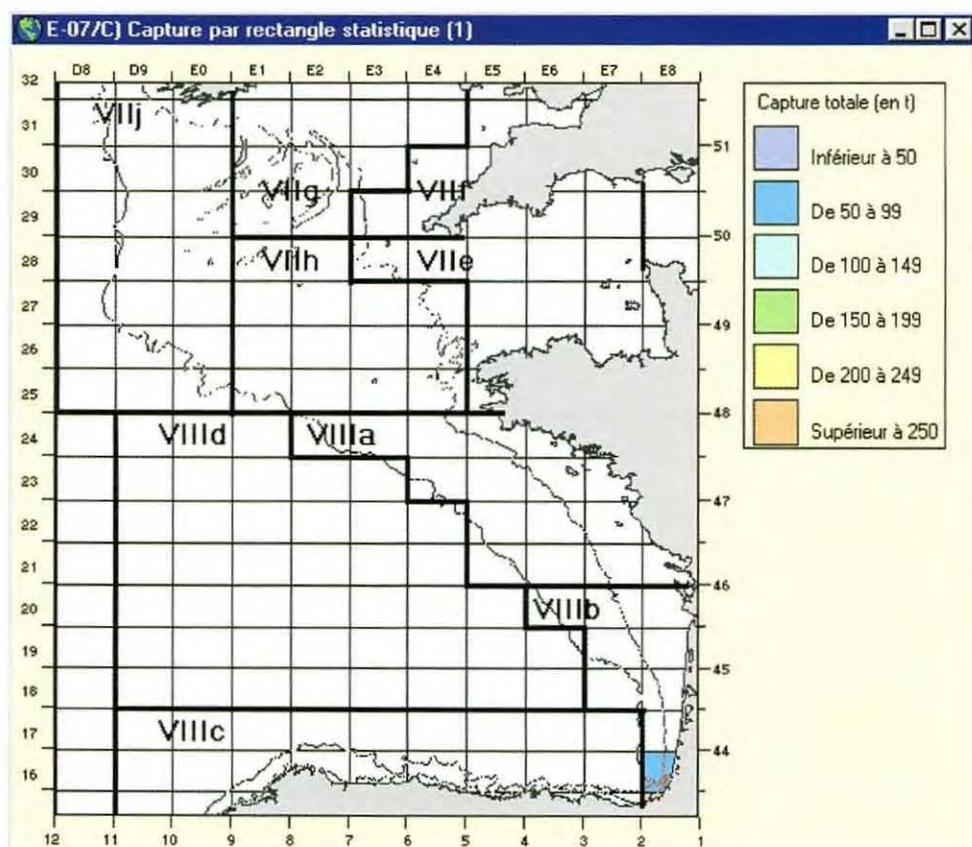


Figure 14
Répartition des captures
totales des ligneurs dragueurs
de Saint-Jean-de-Luz en 1995.

Figure 16
Répartition des captures
totales des bolincheurs dragueurs
polyvalents de Saint-Jean-de-Luz
en 1995.

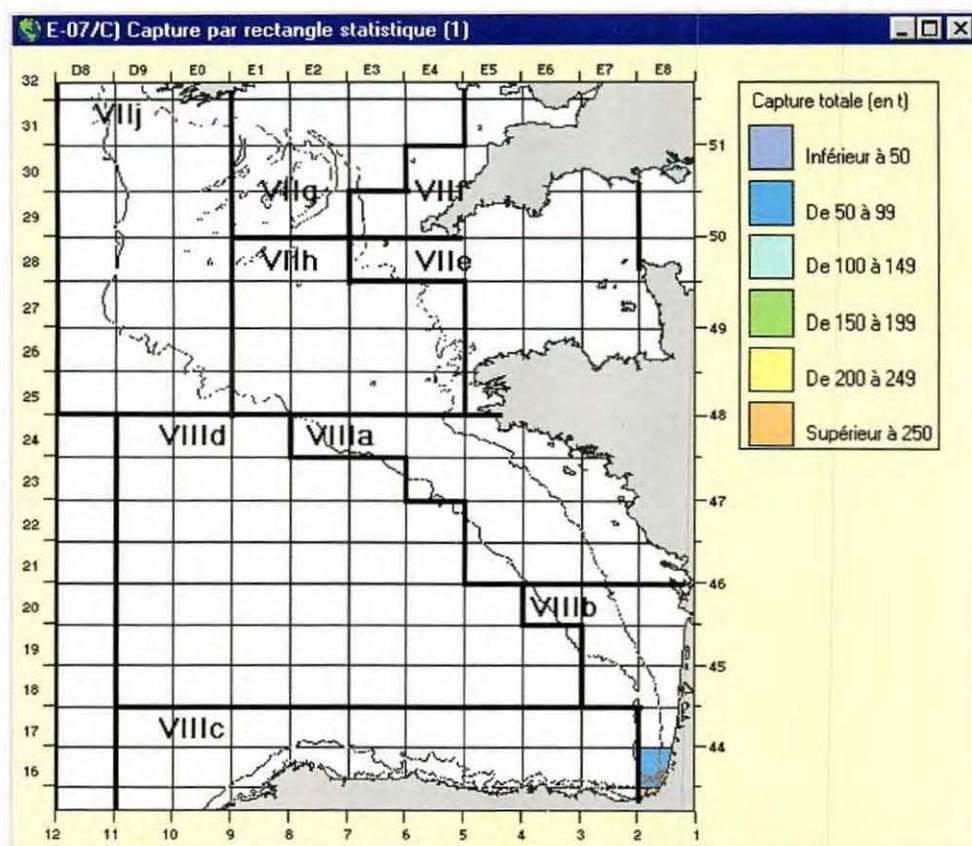
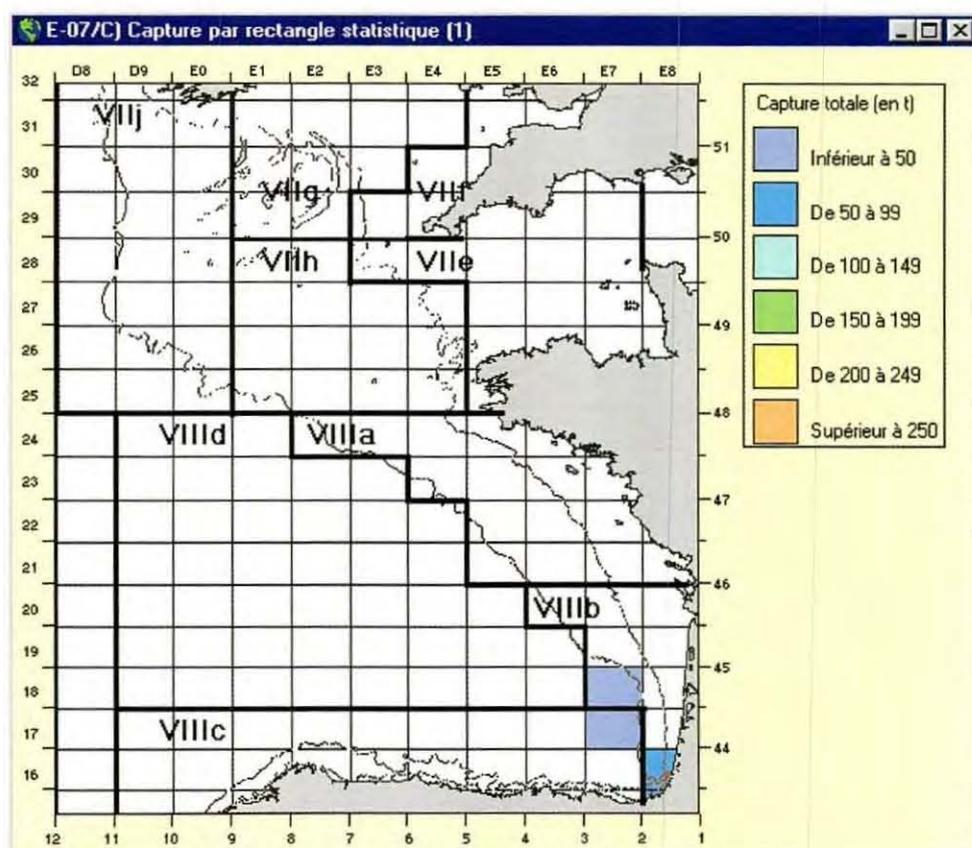


Figure 18
Répartition des captures
totales des autres navires
de Saint-Jean-de-Luz en 1995.



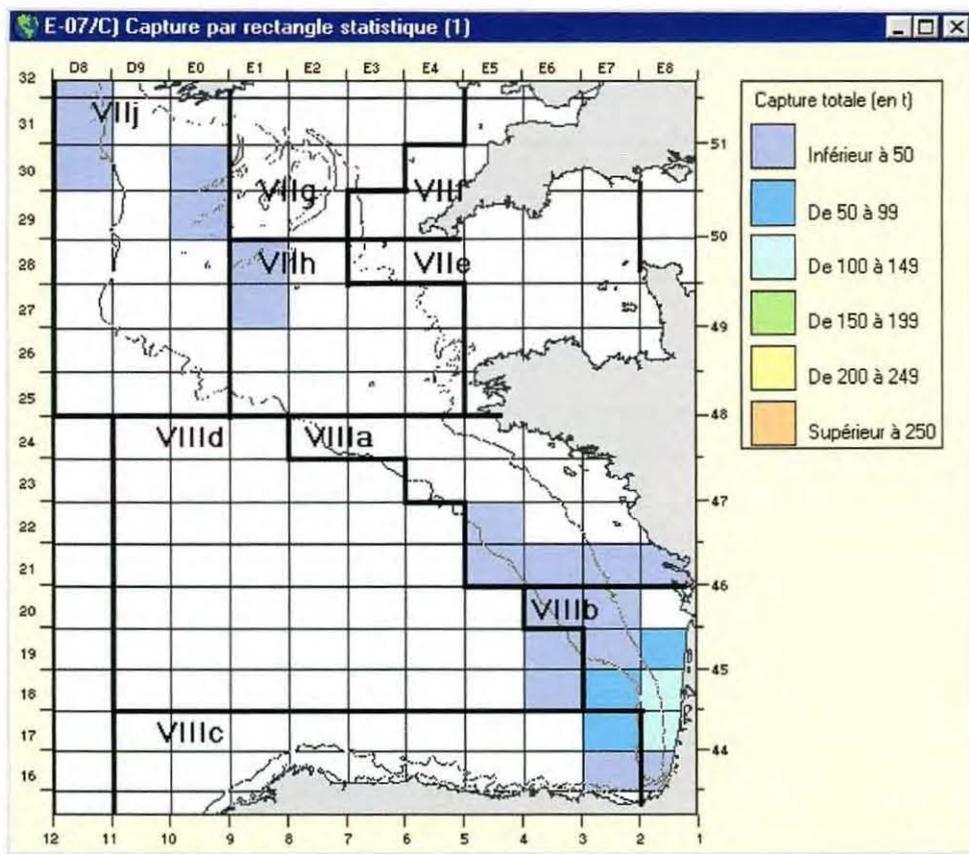


Figure 20
Répartition des captures totales des chalutiers classiques stricts d'Hendaye en 1995. Remarque : cinq rectangles statistiques n'ont pu figurer sur cette carte, il s'agit du 33D8, du 34D7, du 34D8, du 34D9 et du 35D7 avec respectivement 6, 1, 5, 6 et 2 tonnes de captures en 1995.

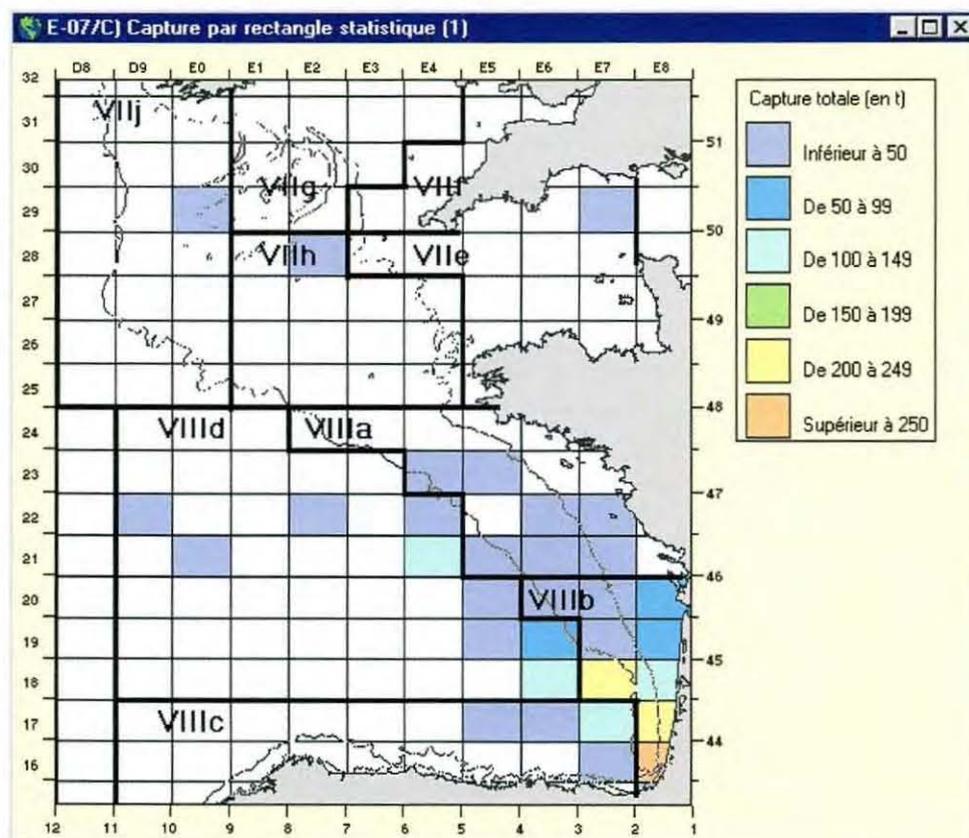


Figure 23
Répartition des captures totales des chalutiers polyvalents d'Hendaye en 1995. Remarque : deux rectangles statistiques n'ont pu figurer sur cette carte, il s'agit du 30D7 et du 32D7 avec respectivement 22 et 19 tonnes de captures en 1995.

Figure 24
Répartition des captures
totales d'anchois, de merlu
et de maquereau par les quatre
paires de navires d'Hendaye
(groupe 1) en 1995.

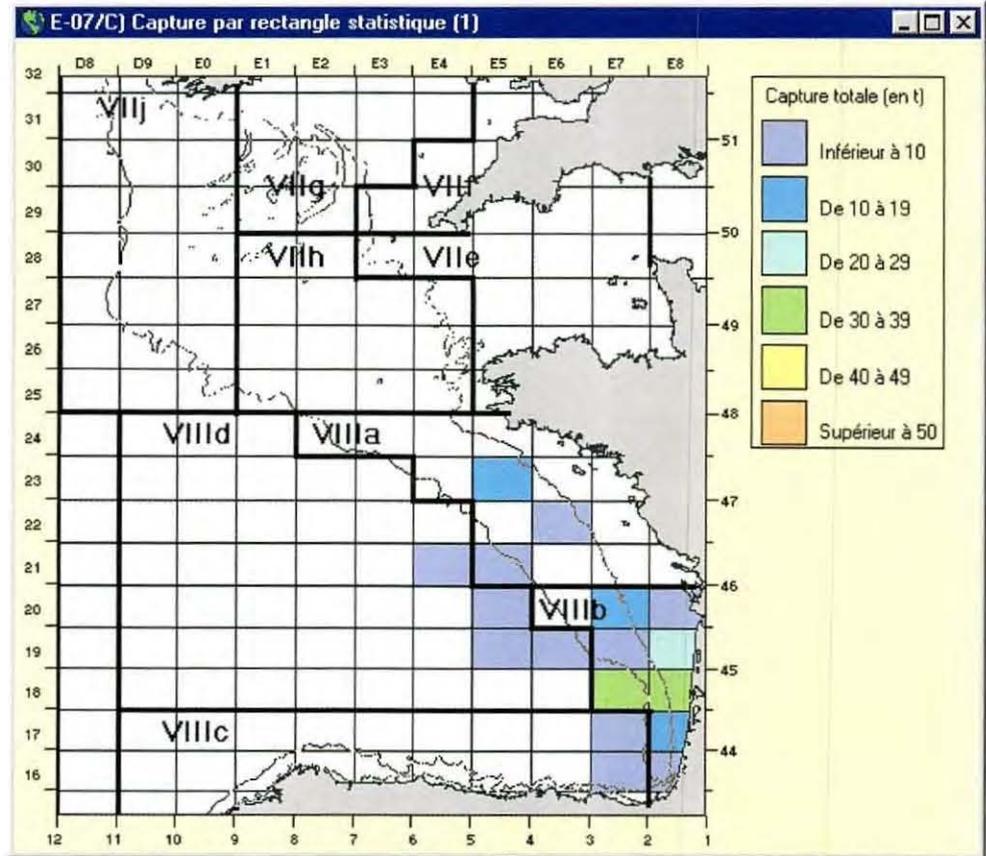
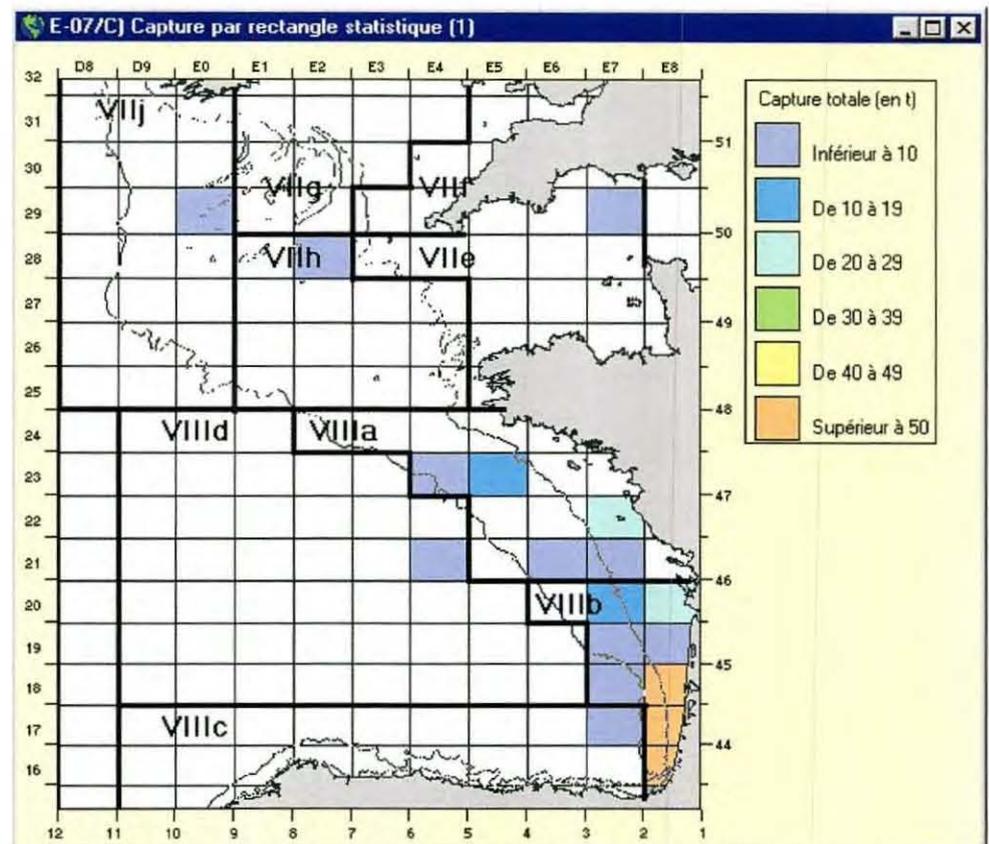


Figure 25
Répartition des captures
totales d'anchois, de merlu
et de maquereau par les quatre
paires de navires d'Hendaye
(groupe 2) en 1995.



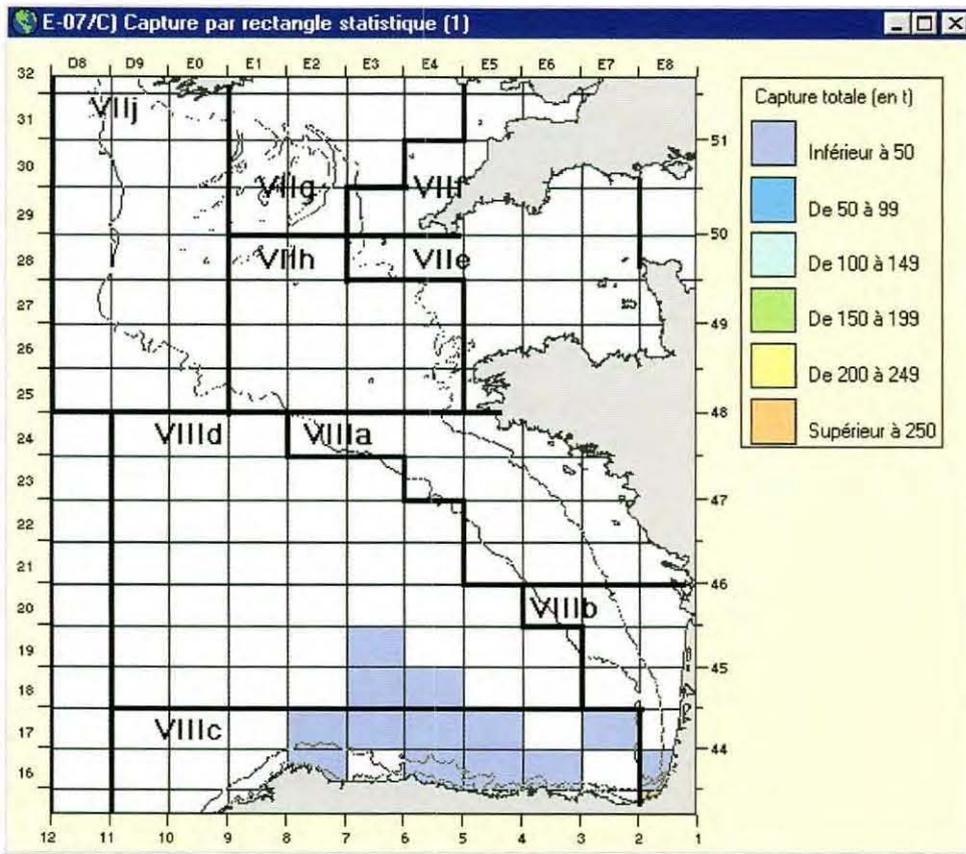


Figure 26
Répartition des captures totales des thoniers bolincheurs stricts d'Hendaye en 1995.

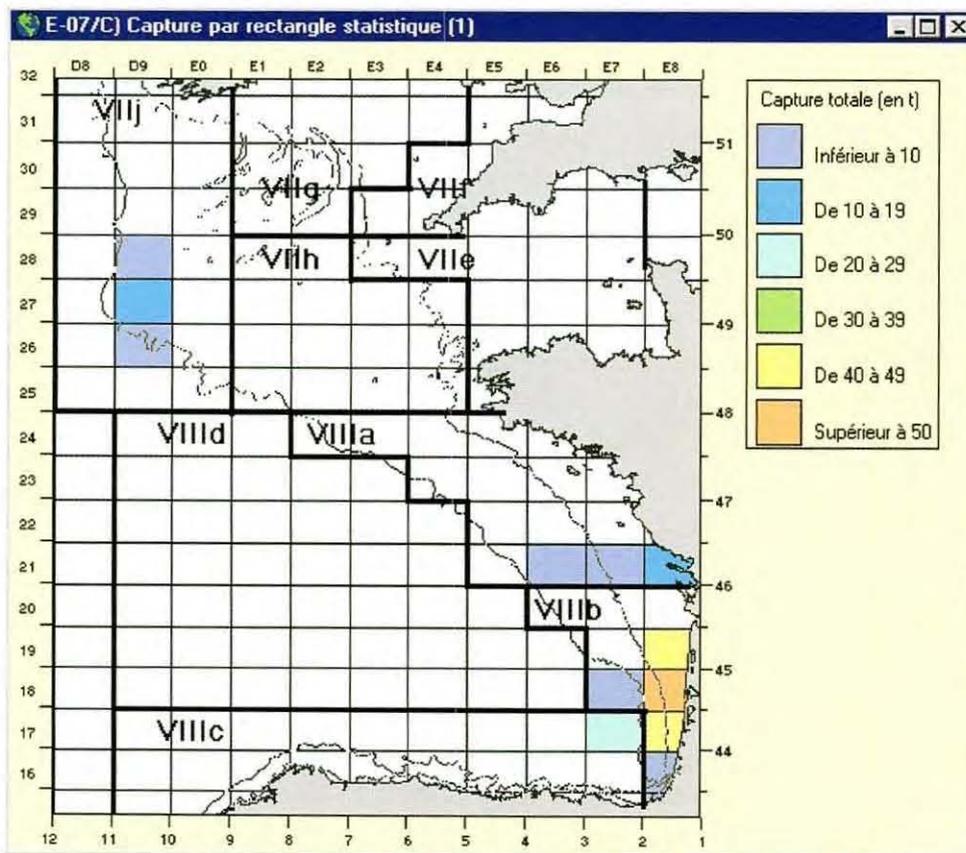


Figure 28
Répartition des captures totales des fileyeurs stricts d'Hendaye en 1995.
Remarque : un rectangle statistique n'a pas pu figurer sur cette carte, il s'agit du 32D5 avec 7 tonnes de captures en 1995.

Figure 31
Répartition des captures
totales des fileyeurs stricts
de Capbreton en 1995.

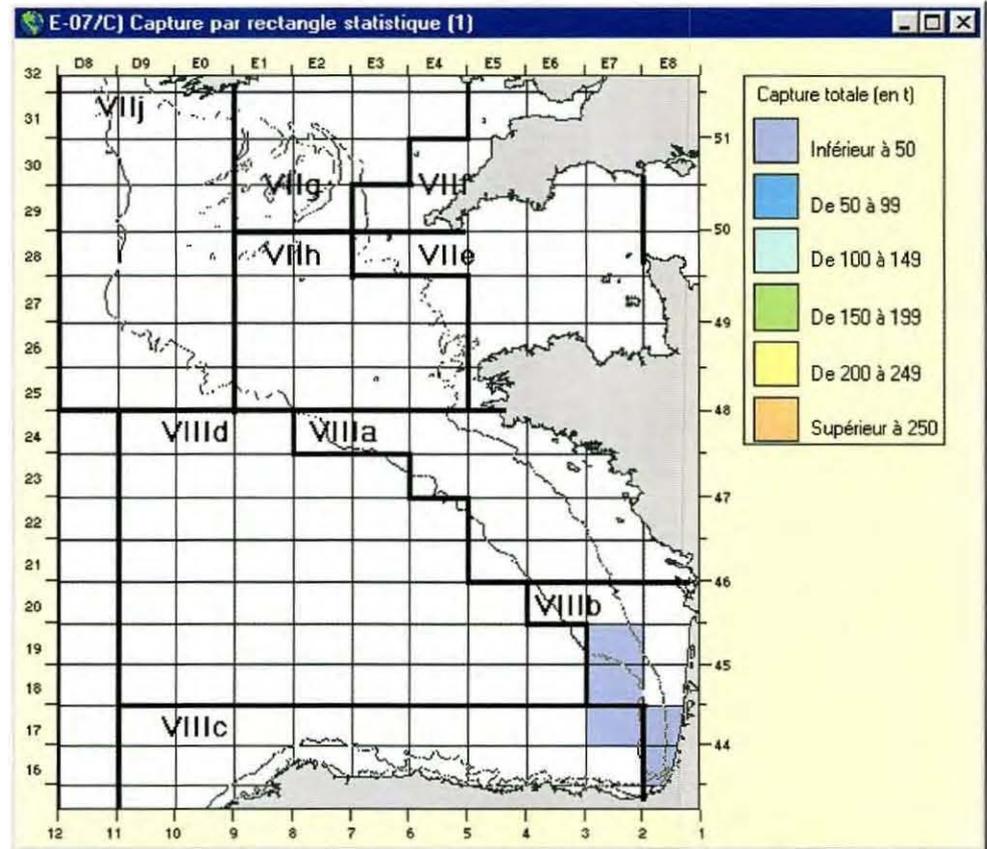
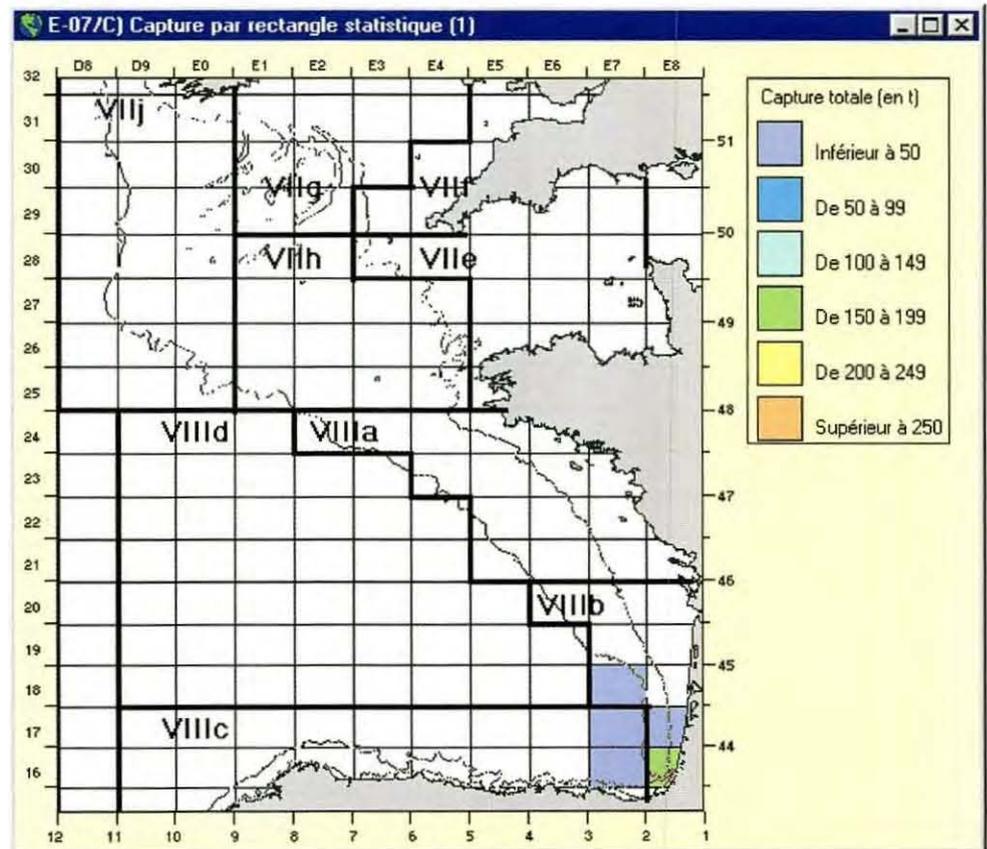


Figure 33
Répartition des captures
totales des fileyeurs ligneurs
de Capbreton en 1995.



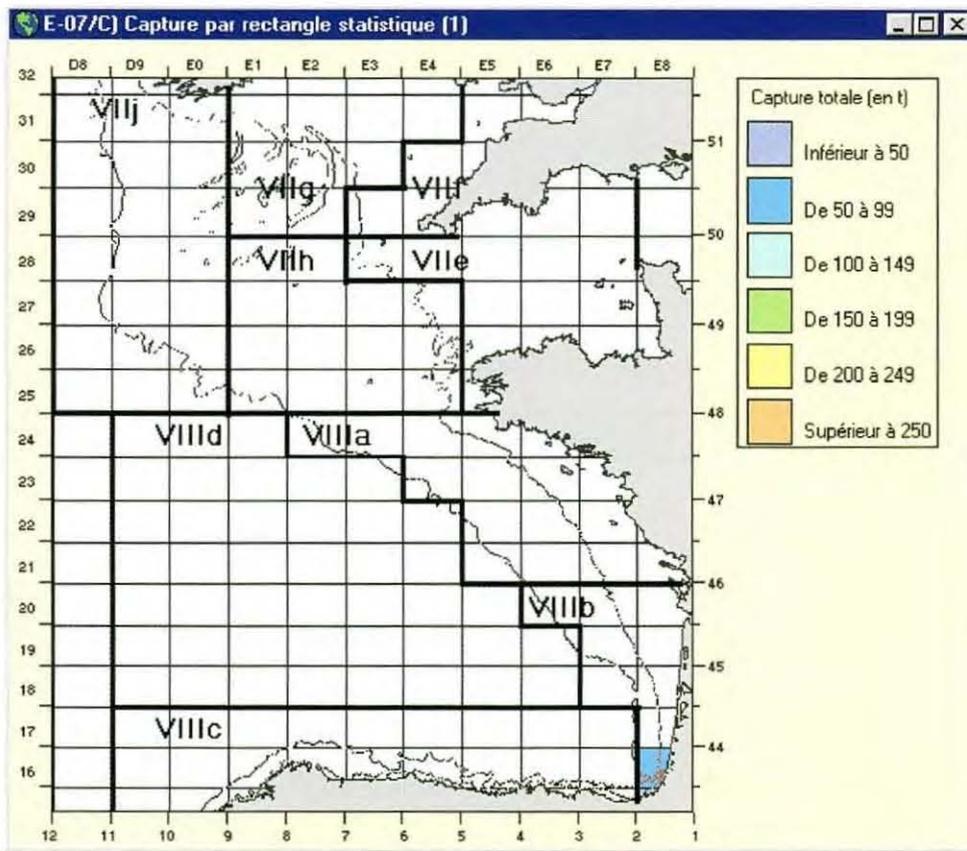


Figure 35
Répartition des captures
totales des trois autres navires
de Capbreton en 1995.

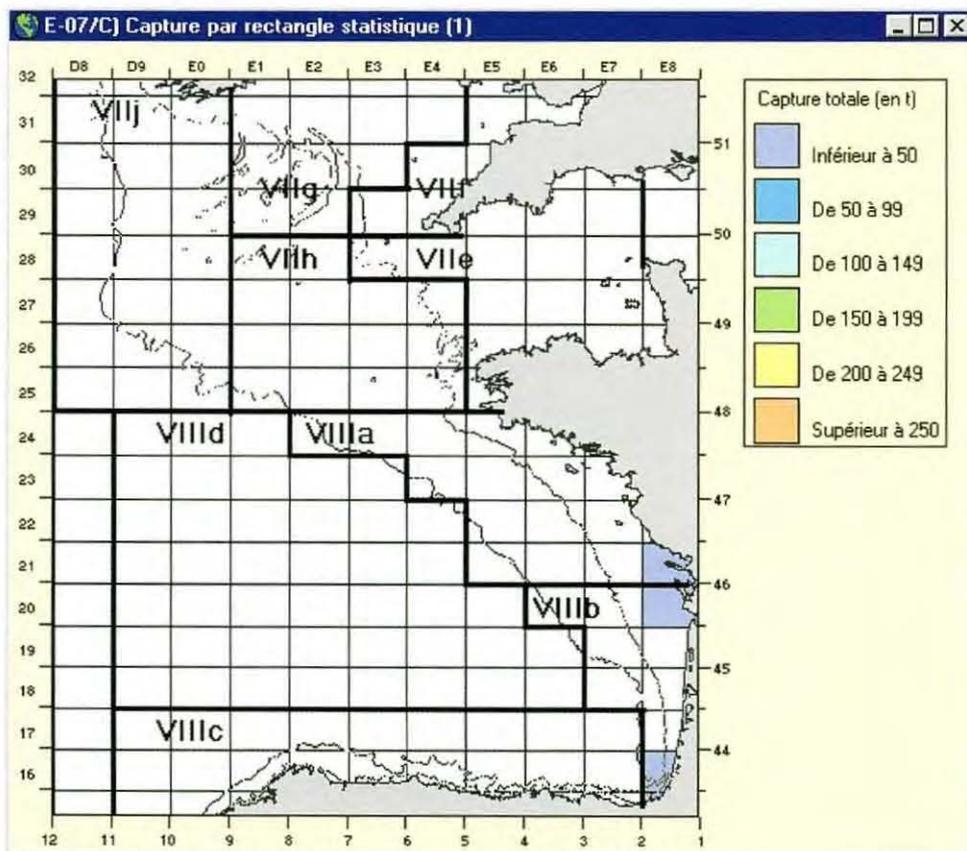
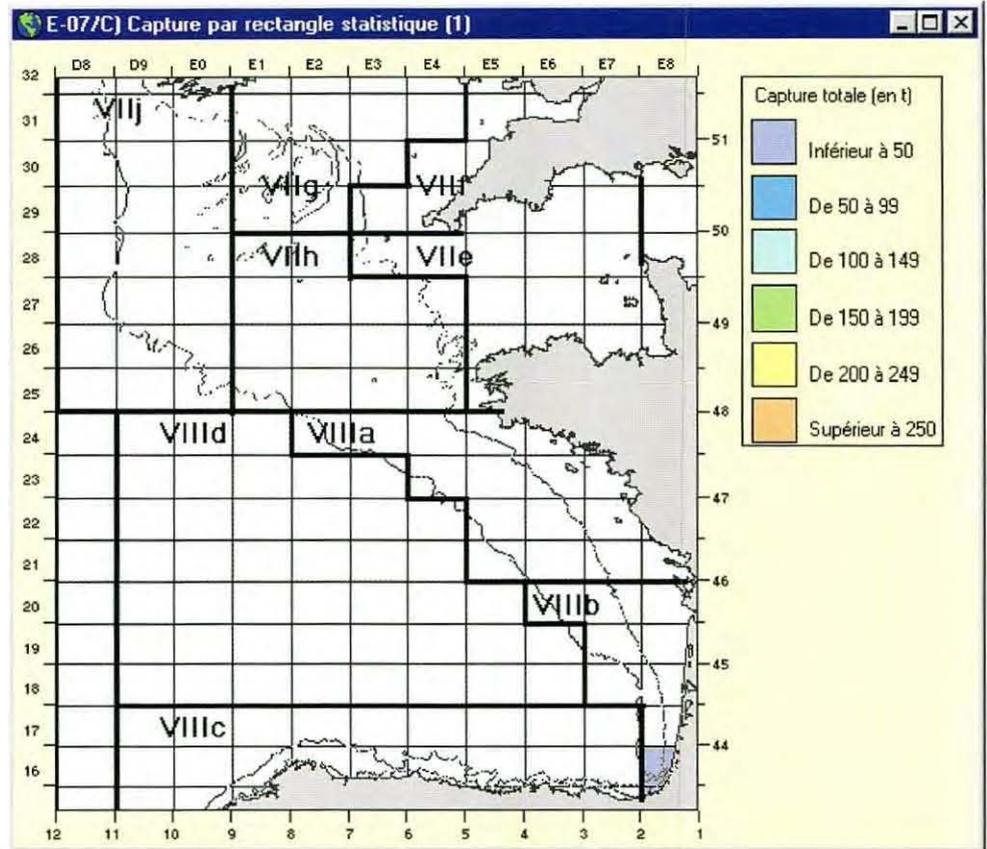


Figure 37
Répartition des captures
totales des fileyeurs de Bayonne
en 1995.

Figure 39
Répartition des captures
totales des autres navires
de Bayonne en 1995.



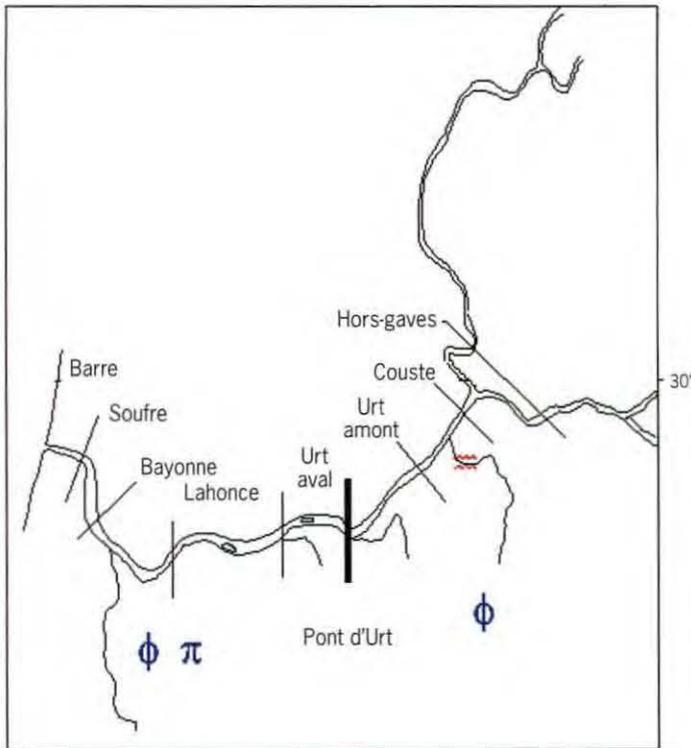


Figure 41
Répartition des captures par engin et par groupe d'espèces des pêcheurs au tamis quasiment strict en fonction des zones de pêche en 1995.

Filet maillant

Tamis

Pibalour

Alose, saumon, truite de mer

Autres

Catégorie autres uniquement localisée par rapport à l'aval et à l'amont du pont d'Urt.

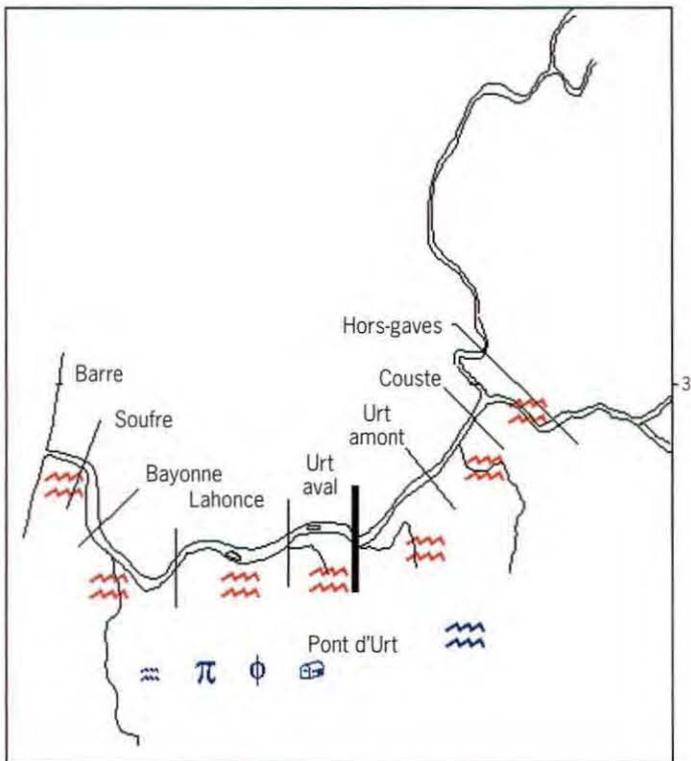


Figure 42
Répartition des captures par engin et par groupe d'espèces des pêcheurs au filet et au tamis en fonction des zones de pêche en 1995.

Nasse

Filet maillant

Tamis

Pibalour

Alose, saumon, truite de mer

Autres

Catégorie autres uniquement localisée par rapport à l'aval et à l'amont du pont d'Urt.

Figure 43
Répartition des captures
par engin et par groupe d'espèces
des pêcheurs polyvalents
en fonction des zones de pêche
en 1995.

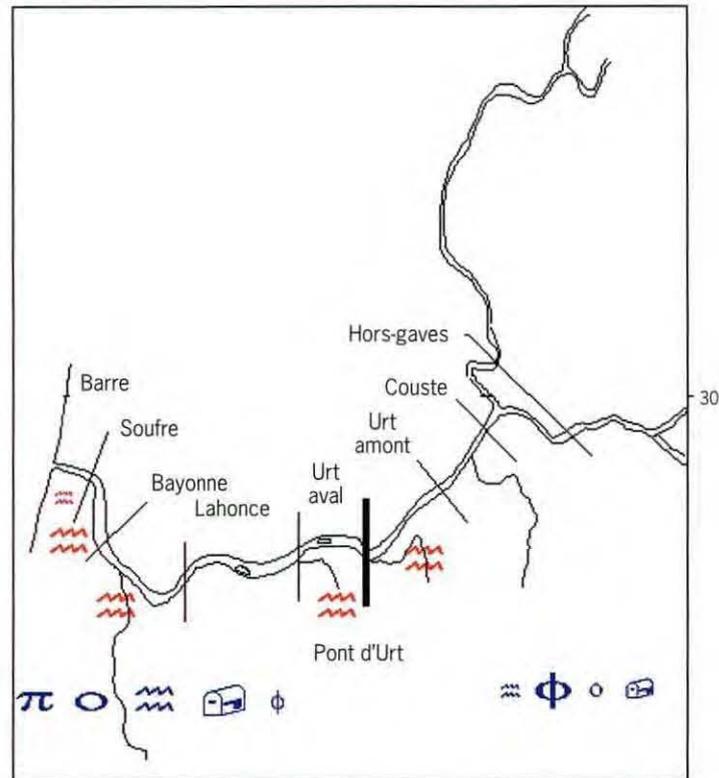
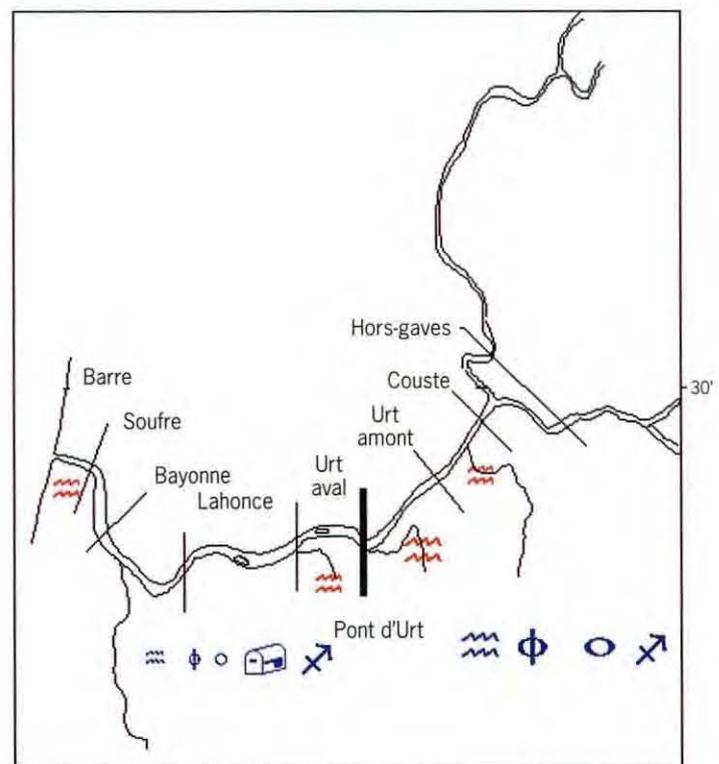
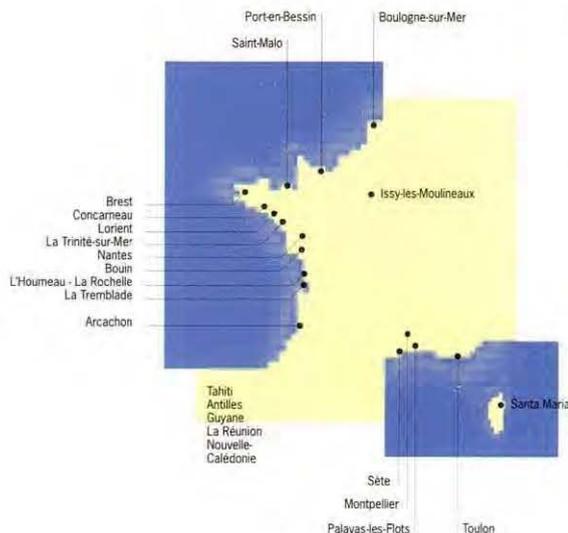


Figure 44
Répartition des captures
par engin et par groupe d'espèces
des pêcheurs autres en fonction
des zones de pêche en 1995.





Les pêches basques et sud-landaises

Ressources, flottille, économie, commercialisation

Appliquée aux navires du quartier maritime de Bayonne, cette étude, menée sur la période 1990-1997, synthétise les informations disponibles sur l'état de la ressource, caractérise la flottille en termes de comportement de pêche et de rentabilité économique et décrit les premiers éléments de la commercialisation des produits de la mer dans le Sud-Ouest. Après la crise du milieu des années quatre-vingt-dix, elle donne un éclairage sur les stratégies des producteurs et leur place dans l'économie locale.

Mots-clés : typologie, flottille, socio-économie, Pays basque.

This study (1990-1997), focused on vessels in the Bayonne maritime district, summarizes available information on the status of resources, characterises how the fleet fishes and its economic returns and describes the first steps of seafood commercialisation in south-western France. It provides an explanation about producers' strategies and their place in the local economy following the crisis of the mid 90's.

Key words : typology, fleet, social-economic, Basque country.

Ifremer

Modélisation
des écosystèmes côtiers

Comportements des polluants

Observation et surveillance
de la mer côtière

Gestion durable
des ressources halieutiques

Optimisation
et développement
des productions aquacoles

Transformation, valorisation
et qualité des produits de la mer

Mise en valeur
de la mer côtière et économie
des ressources marines

Compréhension
de la circulation océanique

Connaissance et exploration
des fonds océaniques

Grands équipements
pour l'océanographie

Génie océanique

17

Repères Océan

Éditions Ifremer
BP 70, 29280 Plouzané, France
tél. 02 98 22 40 13
fax 02 98 22 45 86
mél : editions@ifremer.fr

Diffusion

ALT Brest
Service Logistique
3, rue Edouard Belin - BP 23
29801 Brest Cedex 9
tél. 02 98 02 42 34
fax 02 98 02 05 84
mél : alt.brest@alt.cci-brest.fr

ISSN 1240-1153
ISBN 2-84433-040-1

160 F - 24,39 €



9 782844 330406